

Procès-verbal du conseil municipal du 11 mars 2021

Présents : Pascal Salanié, Serge Bazin, Joëlle Montagne, Philippe Burnens, Frédéric David, Nelly Espagnat, Sandrine Gazard-Maurel, Ludovic Geay, Cécile Gueguen, Danielle Neil, Guillaume Verdier

Secrétaire de séance : Guillaume Verdier

La séance est ouverte à 20 h 16.

Monsieur le Maire propose d'ajouter deux points à l'ordre du jour, au début du conseil municipal : le premier concernerait l'approbation du procès-verbal du précédent conseil municipal et le second une motion concernant la cité scolaire.

Ces ajouts sont approuvés à l'unanimité.

1. Procès-verbal du conseil municipal du 18 décembre 2020

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal du conseil municipal du 18 décembre 2020.

2. Motion de soutien à la cité scolaire

Monsieur le Maire fait lecture au conseil municipal d'une motion de soutien pour la cité scolaire Léo Ferré à Gourdon :

Les équipes enseignantes de la Cité scolaire Léo Ferré sont particulièrement inquiètes concernant l'avenir de celle-ci. Le rectorat a en effet baissé la dotation horaire allouée aux établissements situés en zone rurale.

Tout d'abord, le Lycée Général est directement impacté par ces mesures. La réduction d'heures menera à la suppression de vingt heures et donc de deux postes, un de Lettres et un autre de Philosophie. Cette mesure restrictive impacte également le bon déroulement des enseignements de spécialité puisque le rectorat n'en financera que six sur les sept proposés actuellement. À la longue, les lycéens de Gourdon n'auront plus la possibilité de choisir leurs enseignements et se verront imposer des disciplines qui ne leur conviendront peut-être pas. Les options se trouvent aussi en danger : latin, eps, cinéma.

De plus, au Lycée Professionnel il est prévu une suppression de 38 heures. Plusieurs postes d'enseignants seraient ainsi en danger. Pourtant, les effectifs n'ont pas diminué. Il est envisagé de regrouper en un enseignement général, deux filières : mode et commerce alors que celles-ci ont des fonctionnements très distincts. Cette fusion engendrerait des

classes de trente élèves. Rien ne semble adapté à une telle fusion : les salles de classes trop petites, les périodes de formation n'ayant pas les mêmes calendriers et surtout des profils professionnels bien différents.

Enfin la situation du collège est certes moins inquiétante, pour l'instant, mais certaines décisions pourraient la fragiliser. En effet, la dotation horaire supplémentaire permet de financer les options, les dédoublements et l'accompagnement personnalisé n'a pas été abondée depuis plusieurs années. Ce qui met fortement en péril l'option latin ainsi que l'escalade.

Les élus de la commune d'Anglars-Nozac demandent au rectorat des moyens supplémentaires pour garantir le cadre nécessaire pour une scolarité de qualité pour tous et toutes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité cette motion.

3. Chemin des Castagnals

Monsieur le Maire indique que ce chemin a été goudronné, aux frais de la commune, l'année dernière. Il propose donc de reclasser ce chemin en voie communale, dont l'entretien sera ensuite assuré par la communauté de communes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité ce reclassement.

4. Rapport annuel 2019 SPANC

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) a fait parvenir son rapport annuel pour 2019, qui est annexé au présent procès-verbal, et le présente.

5. Rapport annuel 2019 SYMICTOM

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le SYMICTOM (SYndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères) a fait parvenir son rapport annuel pour 2019, qui est annexé au présent procès-verbal, et le présente.

6. Rapport annuel 2019 SYDED

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le SYDED (SYndicat Départemental d'Élimination des Déchets) a fait parvenir son rapport annuel pour 2019, qui est annexé au présent procès-verbal, et le présente.

7. Rapport annuel 2020 CCQB voirie

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la CCQB (Communauté de Communes Quercy Bouriane) a fait parvenir son rapport annuel pour 2020 concernant la voirie, qui est annexé au présent procès-verbal, et le présente.

8. Programme de voirie

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du programme de travaux de voirie pour les années à venir :

2021 : sur la voie communale n° 108, qui va du Bas vers la Migue (Rouffilhac) en passant par Mourlhou ; la commune de Rouffilhac engagera des travaux sur cette même route dans la continuité ;

2022 : sur la route des Quatre d'une part et sur la route allant de Nozac vers la station de pompage d'autre part ;

2023 : sur la route du Bas vers Nozac en passant par le Treil.

Monsieur le Maire rappelle que ces projets de travaux peuvent faire l'objet de modifications. Il rappelle également que d'autres travaux de moindre ampleur peuvent être réalisés en régie sur d'autres routes au cours des années à venir.

9. PCS (Plan Communal de Sauvegarde)

Cécile Gueguen fait part au conseil municipal de l'avancement des travaux concernant le PCS.

La commune a été découpée en neuf secteurs ou quartiers. Il faudra trouver des personnes relais (une responsable et une suppléante) volontaires dans chaque secteur pour relayer les informations à la population. Ces secteurs sont :

1. Auniac
2. Les Castagnals, Vayssac, Roquedure, Les Landes
3. Le Moulin Grand, Les Balmes, Lavayssière
4. La Roudie, Fontbonne, Valmières
5. Font-vieille, La Platelle, Les Graulières, La Grande Vigne
6. Laborie Blanche, Le Champ du Pigeonnier, Le Champ Grand, Les Quatre
7. Nozac, Pierre Levée
8. Les Parroucots, Le Bas
9. Pech Pialat, Grangié, Mourlhou, Bourbon

Cécile Gueguen présente ensuite les fiches des différents bureaux gérés par les élus en cas de crise et les élus se répartissent ces fonctions.

10. Site web

Guillaume Verdier indique que l'OTI (Office de Tourisme Intercommunal) propose un service de diagnostic des sites web des communes. À la demande de Serge Bazin, un diagnostic a été réalisé et Guillaume Verdier en présente rapidement les conclusions. Il précise que ce diagnostic porte uniquement sur le contenu et l'apparence du site : il ne porte pas sur des considérations techniques de respect des normes en vigueur, d'accessibilité aux handicapés, de performance, ...

Deux principaux points sont à améliorer selon ce diagnostic : des contenus incomplets ou obsolètes et un design considéré comme un peu « vieillot », qui devrait être modernisé.

Les élus conviennent que le site aurait besoin d'être plus fréquemment mis à jour et que chacun d'entre eux devrait penser à communiquer les informations qui pourraient y être mises.

Il est rappelé que tout site doit avoir un directeur de la publication responsable du contenu publié. Dans une commune, il s'agit normalement du maire, mais il peut déléguer cette tâche. Monsieur le Maire indique qu'il pense déléguer cette fonction à Guillaume Verdier.

Il est convenu d'organiser une réunion ultérieure pour discuter plus en détail des suggestions remontées lors du diagnostic et des améliorations à apporter au site.

11. Questions diverses

Fibre

Sandrine Gazard-Maurel indique que plusieurs personnes lui ont demandé des renseignements sur l'éligibilité à la fibre et le raccordement et qu'elle ne savait pas quoi leur répondre.

Monsieur le Maire lui indique que le site de All'Fibre dispose d'une carte montrant l'éligibilité de chaque maison répertoriée pour le déploiement de la fibre.

Guillaume Verdier signale qu'à l'heure actuelle le seul opérateur commercialisant des offres de fibre sur le territoire est Orange et qu'on peut donc les contacter directement ; d'autres opérateurs doivent arriver sur le marché, mais on ne sait pas quand.

Cécile Gueguen fait remarquer que le raccordement aux maisons est souvent fait avec des câbles aériens et demande s'il est prévu que les câbles soient enfouis.

Monsieur le Maire rappelle les projets d'enfouissement évoqués au précédent conseil municipal, à Nozac notamment. Il n'est pas prévu à l'heure actuelle d'enfouir la totalité des lignes dans le bourg d'Auniac.

Marché public « Coop »

Serge Bazin fait part de l'avancement du marché public concernant les travaux au bâtiment dit de la Coop : l'appel d'offre a été publié, la date limite pour y répondre est le

22 mars, l'analyse des offres aura lieu le 31 mars, les entreprises retenues seront notifiées le 8 avril et les travaux devraient commencer le 3 mai.

Chemin de randonnée

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a sur la commune un chemin de randonnée entretenu par la CCQB.

Une erreur a été relevée sur le dépliant réalisé par la CCQB concernant le tracé et la description ; elle a été corrigée.

Un panneau en bois indiquant le départ du chemin à Nozac sera positionné près de l'église.

Traverse d'Auniac

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que des changements de disposition sont envisagés, notamment en ce qui concerne les panneaux stop :

- un panneau stop serait ajouté sur la route arrivant à Auniac depuis Anglars ;
- le panneau stop qui concerne les véhicules arrivant de Lamothe-Fénelon, en direction de Gourdon, serait reculé ;
- une meilleure délimitation de la place serait mise en place et deux ou trois places de stationnements y seraient matérialisées ; cela permettrait également de mieux sécuriser l'arrêt de bus utilisé par les transports scolaires.

Il est envisagé de consulter les habitants de la commune, ou a minima ceux du bourg d'Auniac, au sujet de ces changements. Si une réunion publique ne peut se tenir en raison de la situation sanitaire, ils pourraient être invités à consulter le projet en mairie, lorsqu'il aura été finalisé, et à laisser leur avis.

Réunions

Monsieur le Maire indique aux élus les dates de plusieurs réunions internes. Il propose aussi de fixer la date du prochain conseil municipal au 25 mars à 20 h 30, pour voter le compte administratif, et du suivant au 8 avril à 20 h, pour voter le budget.

Guillaume Verdier suggère que les réunions du conseil municipal aient plutôt lieu le week-end, en journée, en raison du couvre-feu, afin de permettre au public d'y assister.

Monsieur le Maire fait remarquer que très peu de personnes assistent à ces réunions.

Guillaume Verdier souligne que les réunions du conseil municipal sont malgré tout censées être accessibles au public.

La majorité du conseil municipal souhaite fixer les prochains conseils municipaux aux dates proposées initialement.

SIVU du Tournefeuille

Joëlle Montagne expose au conseil municipal qu'il y a souvent des absences parmi le personnel et que le SIVU recherche des élus bénévoles pour effectuer des remplacements ponctuels pour assurer la garderie et l'accompagnement dans les transports scolaires.

Sandrine Gazard-Maurel demande s'il n'est pas possible de recruter du personnel remplaçant avec des contrats courts.

Joëlle Montagne souligne que ces remplacements ont au total un coût important et surtout qu'il est difficile de trouver des personnes disponibles rapidement en cas d'absence imprévue.

La séance est close à 23 h 01.

Annexes :

Rapport annuel 2019 SPANC	7
Rapport annuel 2019 SYMICTOM	29
Rapport annuel 2019 SYDED	61
Rapport annuel 2020 CCQB voirie	109

RAPPORT ANNUEL 2019 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC



SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF



SOMMAIRE

I – FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL

1- Les élus en 2019	Page 2
2- Compétence et population	Page 3
3- Règlement et pouvoir de police	Page 3
a- Le règlement du SPANC.....	page 3
b- Le pouvoir de police	page 4

II – LE SERVICE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

1- Définitions	Page 5
2- Les moyens de fonctionnement et le personnel	Page 5
a- Les moyens de fonctionnement du service	page 5
b- Le personnel.....	page 6
b1- organigramme du personnel.....	page 6
b2- les absences.....	page 6
b3- les formations.....	page 6
c- Le site internet.....	page 7
3 – Les missions	Page 8
a- Le contrôle des installations neuves	page 8
a1- le détail par commune	page 8
a2- le total des contrôles depuis 2006.....	page 9
a3- Les résultats des contrôles de travaux depuis 2006.....	page 10
b- Le contrôle des installations existantes.....	page 11
4 – Le financement et le coût du service	Page 13
a- Le financement.....	page 13
a1- tarifs des redevances et subvention.....	page 13
a2- le détail de la facturation	page 13
a3- les impayés.....	page 13
b- Les moyens de paiement.....	page 14
b1- le prélèvement.....	page 14
b2- tipi.....	page 14
c- Résumé du compte administratif 2019.....	page 15
d- Le coût du service.....	page 16
d1- Coût des véhicules.....	page 16
d2- L'évolution des dépenses et recettes de fonctionnement.....	page 16
d3- L'évolution des dépenses et recettes d'investissement.....	page 17
5 – Conclusions	Page 17
ANNEXE : Note d'information de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne	Page 18

I - FONCTIONNEMENT GENERAL DU SPANC

1 - Les élus en 2019

Président : Robert LACOMBE

1^{er} Vice-Président : Gilles VILARD

2^{ème} Vice-Président : Christian LALANDE

Membres du Comité Syndical :

Nbre	COMMUNAUTE	COMMUNE	NOM PRÉNOM	SUPPLÉANT
1	Cazals Salviac	CAZALS	PELATAN Isabelle	ATTALES Cédric
2	Cazals Salviac	DEGAGNAC	PUGNET Didier	LATOUR Christine
3	Cazals Salviac	FRAYSSINET LE GELAT	MARLARD Pierre	SEGOL Pierre
4	Cazals Salviac	GINDOU	FIGEAC Mireille	LAVAU Annie
5	Cazals Salviac	GOUJOUNAC	VILLATE Damien	SAGNET Lucienne
6	Cazals Salviac	LAVERCANTIERE	VILARD Gilles	BESOMBES Gérard
7	Cazals Salviac	LEOBARD	VAYSSIERES André	BOUYGUES Christian
8	Cazals Salviac	LES ARQUES	DE NARDI Fabrice	BOURHOVEN Roger
9	Cazals Salviac	MARMINIAC	BESSOU Jacques	MARTEL Jean-Luc
10	Cazals Salviac	MONTCLERA	DUPUY Jacques	POCAT-EARL Romaine
11	Cazals Salviac	POMAREDE	TRALLERO Michel	GERVEAU Gérard
12	Cazals Salviac	RAMPOUX	LAFON Jacquy	MALEVILLE Bernard
13	Cazals Salviac	SAINT CAPRAIS	AUBRY Richard	CHADOURNE Mireille
14	Cazals Salviac	SALVIAC	RUSCASSIE Philippe	DOBY Christian
15	Cazals Salviac	THEDIRAC	KEREBEL Karine	PREVOST Anne-Marie
16	Quercy Bouriane	ANGLARS NOZAC	VERDIER Christiane	MONTAGNE Joëlle
17	Quercy Bouriane	CONCORES	FRANCOUAL Christian	LARRIVE Catherine
18	Quercy Bouriane	FAJOLES	MICHEE Alain	LAVAL Jean-Daniel
19	Quercy Bouriane	GOURDON	LALANDE Christian	DELCLAU Philippe
20	Quercy Bouriane	LAMOTHE-CASSEL	ASTORG Gilles	MARTINOT Georges
21	Quercy Bouriane	LE VIGAN	FAVORY Jean-Michel	BELONIE Sylvette
22	Quercy Bouriane	MILHAC	CARMEILLE Gilbert	THOURON Sylvie
23	Quercy Bouriane	MONTAMEL	LOUBIERES Yves	LAVERGNE Eric
24	Quercy Bouriane	PAYRIGNAC	ANGAUT Anne-Marie	BOS Marie
25	Quercy Bouriane	PEYRILLES	MAGOT Stéphane	BESSIERES Eric
26	Quercy Bouriane	ROUFFILHAC	LACOMBE Robert	BRIEND-MENAUGE Aurélie
27	Quercy Bouriane	ST-CHAMARAND	BORDES Bernard	CALLES Jean-Pierre
28	Quercy Bouriane	ST-CIRQ-MADELON	CHAUMET Patrick	MAURY Jean-Claude
29	Quercy Bouriane	ST-CIRQ-SOULLAGUET	MAURY Gérard	ESCAPOULADE Alain
30	Quercy Bouriane	ST CLAIR	MANIE André	LAMOUREUX Serge
31	Quercy Bouriane	ST-GERMAIN DU BEL AIR	BORIES Serge	LANXAT Lucien
32	Quercy Bouriane	ST-PROJET	MEDALE Aimé	CLAESEN Léon-Bernard
33	Quercy Bouriane	SOUCIRAC	DESROYS DU ROURE Francis	DHERBOMEZ Jean-Marc
34	Quercy Bouriane	USSEL	DAVID Jean-Paul	PEQUIN Bernard
35	Quercy Bouriane	UZECH-LES-OULES	BETAILE Marcel	AULIE Anne
36	Du Causse de Labastide-Murat	BLARS	POUJADE Jean-Louis	RAFFY André
37	Du Causse de Labastide-Murat	CANIAC DU CAUSSE	BALDY Christine	SABRAZAT Jean-Pierre
38	Du Causse de Labastide-Murat	CŒUR-DE-CAUSSE	BADOURES Béatrice LAMOTHE Michel DAGNEAUX Stéphane COURDES René SOUCIRAC Jean	PONS Paulette DELPECH Jean-Claude MEJECAZE Chantal COURDES Serge GLESSER Bernard
39	Du Causse de Labastide-Murat	CRAS	BONHOMME Michel	DELSOUC Bernard
40	Du Causse de Labastide-Murat	FRAYSSINET	YOUS Cherif	CAMPANA Robert
41	Du Causse de Labastide-Murat	GINOULLAC	ESTEVENON Luc	CHIEZE Catherine

Nbre	COMMUNAUTE	COMMUNE	NOM PRÉNOM	SUPPLÉANT
42	Du Causse de Labastide-Murat	LAUZES	LALO Noëlle	SERRES Alain
43	Du Causse de Labastide-Murat	LENTILLAC-DU-CAUSSE	BLANC Sébastien	ROUQUIE Christian
44	Du Causse de Labastide-Murat	LES PECHS-DU-VERS	CHABROUX Patrice BERTRAND Julien	BIRONNEAU Josiane BOUVIER-DAT Annie
45	Du Causse de Labastide-Murat	LUNEGARDE	VAQUIE Jean-Louis	SADOU Yves
46	Du Causse de Labastide-Murat	MONTFAUCON	PAILLARD Arnaud	ESCAPOULADE Héroïse
47	Du Causse de Labastide-Murat	NADILLAC	MONTAUDIE Gisèle	NIVEL-COSTERASTE Géralde
48	Du Causse de Labastide-Murat	ORNIAC	DUBOIS Claude-Henri	EMSBROEK William
49	Du Causse de Labastide-Murat	SABADEL-LAUZES	DE TOFFOLI Patrick	AUGIER Guy
50	Du Causse de Labastide-Murat	SENAILLAC-LAUZES	BODIN Alain	HEREIL Gilbert
51	Du Causse de Labastide-Murat	SENIERGUES	MONESTIER Huguette	ESCAPOULADE Robert
52	Du Causse de Labastide-Murat	SOULOMES	LAPLACE Paulette	SOTOUL Chantal

Membres du conseil d'exploitation du SPANC : Robert LACOMBE, Gilles VILARD, Karine KEREBEL.

Délégués au SYDED du LOT :

- titulaires : Robert LACOMBE et Gilles VILARD ;
- suppléants : Didier PUGNET et Jacques DUPUY.

2 – Compétence et population

Le SPANC, conformément à la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, a été mis en place afin de :

- contrôler la conception et la réalisation des installations neuves d'assainissement non collectif;
- de vérifier les installations existantes d'assainissement non collectif.

Le syndicat mixte a été **transformé en syndicat à la carte** par délibération du comité syndical en date du 7 octobre 2005 et arrêté préfectoral en date du 3 février 2006 avec :

- **1 compétence générale** : élimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés ;
- **1 compétence optionnelle** : service public d'assainissement non collectif.

Le SPANC du SYMICTOM, est un service à caractère industriel et commercial, non soumis à la TVA.

Il se compose en 2019 de :

- 2 communautés de communes : Communauté de Communes Cazals-Salviac : 15 communes et Communauté de Communes Quercy-Bouriane : 20 communes
- de 17 communes : Blars, Caniac-du-Causse, Cœur-de-Causse, Cras, Frayssinet, Ginouillac, Lauzès, Lentillac-du-Causse, Les Pechs-du-Vers, Lunegarde, Montfaucon, Nadillac, Orniac, Sabadel-Lauzès, Sénailiac-Lauzès, Séniergues, Soulomès.

soit un total de 52 communes, 20 025 habitants et 8 601 installations
--

3 – Règlement et pouvoir de police

a – Le règlement du SPANC

Le règlement intérieur du SPANC a été adopté par le comité syndical le 28 février 2014 afin d'intégrer tous les changements règlementaires.

Le règlement a pour objet de déterminer les relations entre les usagers du service public de l'assainissement non collectif (SPANC) et celui-ci. Ce document fixe les droits et obligations de chacun en ce qui concerne notamment les conditions d'accès aux ouvrages, leur conception, leur réalisation, leur contrôle, leur fonctionnement, leur entretien, le cas échéant, leur réhabilitation, les conditions de paiement de la redevance d'assainissement non collectif. Enfin, il précise les dispositions d'application de ce règlement.

b – Le pouvoir de police

Les différents pouvoirs de police du Maire :

- Police judiciaire (article L.2122-31 du CGCT) : dans le cadre des attributions exercées au nom de l'État, sous la direction du Procureur de la République.
- Police administrative :
 - Police générale (article L.2212-1 et suivants du CGCT) : "le maire est chargé, sous le contrôle administratif du représentant de l'État dans le département, de la police municipale, de la police rurale et de l'exécution des actes de l'État qui y sont relatifs" Le Maire exerce ces pouvoirs de police administrative à titre personnel au nom de la Commune. Ce pouvoir ne peut en aucun cas être transféré au Président d'un EPCI.
 - **Police spéciale** : transfert de plein droit des pouvoirs de police spéciale dans les domaines prévus au I-A de l'article L.5211-9-2.

"Sans préjudice de [l'article L. 2212-2](#), du présent code et par dérogation à l'article L. 1311-2 et au deuxième alinéa de [l'article L. 1331-1](#) du code de la santé publique lorsqu'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre est compétent en matière d'assainissement, les maires des communes membres de celui-ci transfèrent au président de cet établissement les attributions lui permettant de réglementer cette activité.

Sans préjudice de l'article L. 2212-2 et par dérogation à [l'article L. 2224-16](#), lorsqu'un groupement de collectivités est compétent en matière de collecte des déchets ménagers, les maires des communes membres de celui-ci ou membres d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre membre du groupement de collectivités transfèrent au président de ce groupement les attributions lui permettant de réglementer cette activité. "

Dans le cadre des transferts de compétences, **les pouvoirs de police attachés à certaines compétences, sont automatiquement attribués au Président de l'intercommunalité.**

En ce qui concerne l'assainissement non collectif¹ : le pouvoir de police est automatiquement **transféré au Président de la Communauté de Communes** (et non au Président du Syndicat Mixte).

¹ *la suppression des mares et fossés à eaux stagnantes reste attachée aux pouvoirs de police générale du maire. La police de la constatation des infractions au code de l'environnement est également exclut de la police de l'assainissement.*

Le Maire peut s'opposer à ces transferts automatiques, en notifiant son opposition au Président de la Communauté de Communes dans les 6 mois suivant l'élection du Président.

Si un ou plusieurs maires s'opposent au transfert, le Président pourra renoncer au transfert pour l'ensemble du territoire. A défaut de renonciation par le Président, il sera amené à exercer les pouvoirs de police spéciale sur les communes dont les maires ne se sont pas opposés au transfert.

Cas des communautés sur le territoire du SYMICTOM :

La Présidente de la communauté de communes Quercy-Bouriane et le Président de la communauté de communes Cazals-Salviac ont refusé l'exercice des pouvoirs de police spéciale pour l'ensemble de leurs territoires ; **les Maires conservent donc le pouvoir de police spéciale en matière d'assainissement non collectif.**

II – LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

1 – Définitions

Assainissement non collectif : par assainissement non collectif, on désigne tout système d'assainissement effectuant la collecte, le prétraitement, l'épuration, l'infiltration ou le rejet des eaux usées domestiques des immeubles non raccordés à un réseau public d'assainissement.

Le SPANC est un service public obligatoire (loi sur l'eau n° 2006-1772) qui a pour missions le contrôle des installations d'assainissement non collectif, l'aide aux particuliers par le conseil, la vérification de la bonne exécution des travaux lors d'une réhabilitation ou de la création d'une installation neuve.

Ainsi les Maires se sont regroupés au sein du SYMICTOM du Pays de Gourdon afin d'exercer cette compétence en commun.

Qui est concerné ? Toutes les habitations non raccordées à un réseau d'assainissement collectif (station d'épuration).

Le service est géré dans le cadre d'une régie dotée de la seule autonomie financière. Cette régie est administrée sous l'autorité du Président et du comité syndical, par un conseil d'exploitation et son Président et une directrice. Le service n'est pas assujéti à la TVA.

2 - Les moyens de fonctionnement et le personnel

a. Les moyens de fonctionnement du service

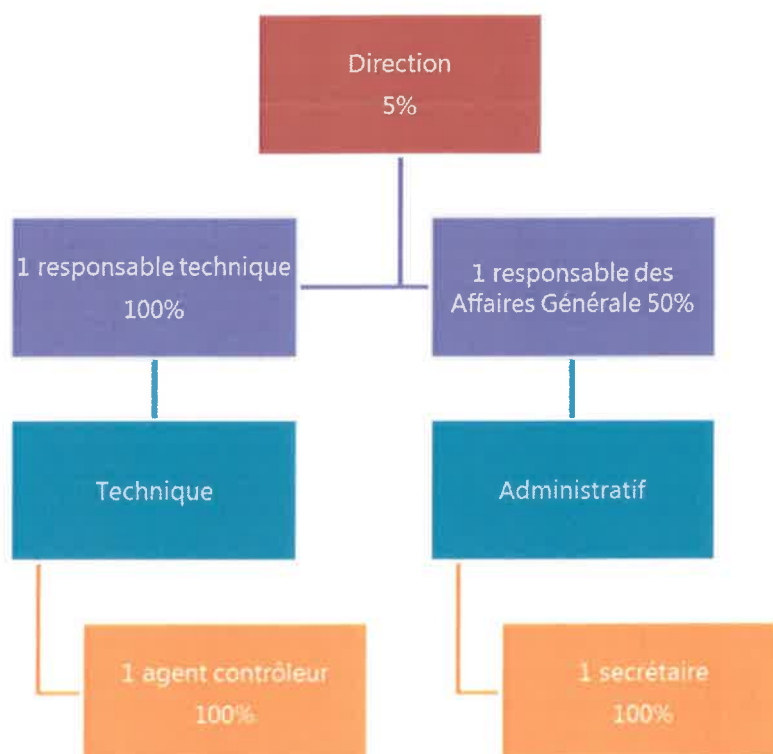
Le fonctionnement du service d'assainissement non collectif en 2019 a nécessité sur une partie de l'année :

- 2 véhicules légers (mis à disposition par le service des ordures ménagères) ;
- matériel informatique et téléphonique : 3 postes informatiques fixes, 3 téléphones portables.
- du matériel de terrain : générateur de fumée, tarières, appareil pour tester la perméabilité des sols, caisse à outils.

b. Le personnel

Le personnel affecté au SPANC se compose d'agents de la fonction publique territoriale : **2.00 équivalents temps plein au service technique et 1.55 équivalents temps plein au service administratif soit 3.55 équivalents temps plein sur l'année 2019**
Rappel : 2.45 équivalents temps plein au 31 décembre 2018

b.1 – Organigramme du personnel au 31 décembre 2019



b.2 – Les absences :

	service technique		service administratif	
	Jours d'absences	nombre d'agents	jours d'absence	nombre d'agents
Maladie ordinaire	0	0	3	1
Total	0	0	3	1
Taux d'absentéisme	0 %		0.8 %	

b.3 – Les formations :

- service administratif :
 - 3 jours (CNFPT) : 2 jours "sensibilisation au droit de l'urbanisme" et 1 jour perfectionnement EXCEL.

c. Le site internet

Le site, mis en place fin 2013, permet notamment **aux usagers** :

- de recueillir des informations sur le service (règlement de service, tarifs...),
- de pouvoir consulter les textes réglementant la compétence Assainissement Non Collectif
- **d'avoir accès aux documents** : demande d'installation neuve ou demande de visite dans le cadre de vente immobilières).



Accueil > Le Spanc > Les Installations Neuves

Rechercher [OK] [de] [fr] [en] [es]

- Accueil
- Le Syndicat
- La Collecte
- La Redevance Speciale
- Le Spanc**
 - Territoire et Maisons
 - Les Installations Neuves**
 - Les Installations Existantes et les Ventes
 - Le Financement
 - Les moyens de paiement
- Nous contacter

Les Installations Neuves

Vous souhaitez :

- créer un système d'assainissement autonome, dans le cadre d'une demande de permis de construire ;
- réhabiliter un système existant mais défectueux.

vous devez compléter puis déposer en mairie une demande d'installation d'assainissement non collectif.

Documents utiles : Fiche d'aide aux choix filière, Liste des producteurs et distributeurs de granulats, Liste des installateurs de dispositifs d'ANC, Guide des usagers, Règlement SPANC, fiches techniques : filtre à sable vertical drainé, filtre à sable vertical non drainé, fosse toutes eaux.

Procédure :

- 1 - dépôt de la demande à la mairie du lieu de construction qui la transmettra, après validation, au service du SPANC ;
- 2 - Dès réception, un technicien du **SPANC** se rendra sur le terrain afin de réaliser un diagnostic et de valider la filière (vérification en fonction de la nature du terrain et du type de logement) ;
- 3 - Avant la fin des travaux, vous devrez prendre un rendez-vous avec le technicien pour la validation des travaux.

Ces deux contrôles font l'objet de comptes-rendus distants :

- Le contrôle de projet est facturé : 100 €
- Le contrôle de bonne exécution des travaux est facturé : 100 €

A noter : une installation neuve dont les travaux d'assainissement sont clos, rejoint le parc existant l'année d'après.

Nouvel habitant de Gourdon

Collectivités adhérentes



Mentions légales | Plan du site | Contact | Vie privée

Site officiel du Symictom de Gourdon, fonctionnant avec TYPO3 et généré par UTOPIA développé par In Cité Solution pour le CDG du Lot dans le cadre du PRAI, financé par l'Union Européenne et la Région Midi-Pyrénées. Retrouvez d'autres communes du Lot sur Info46.

3 - Les missions

a - Le contrôle des installations neuves

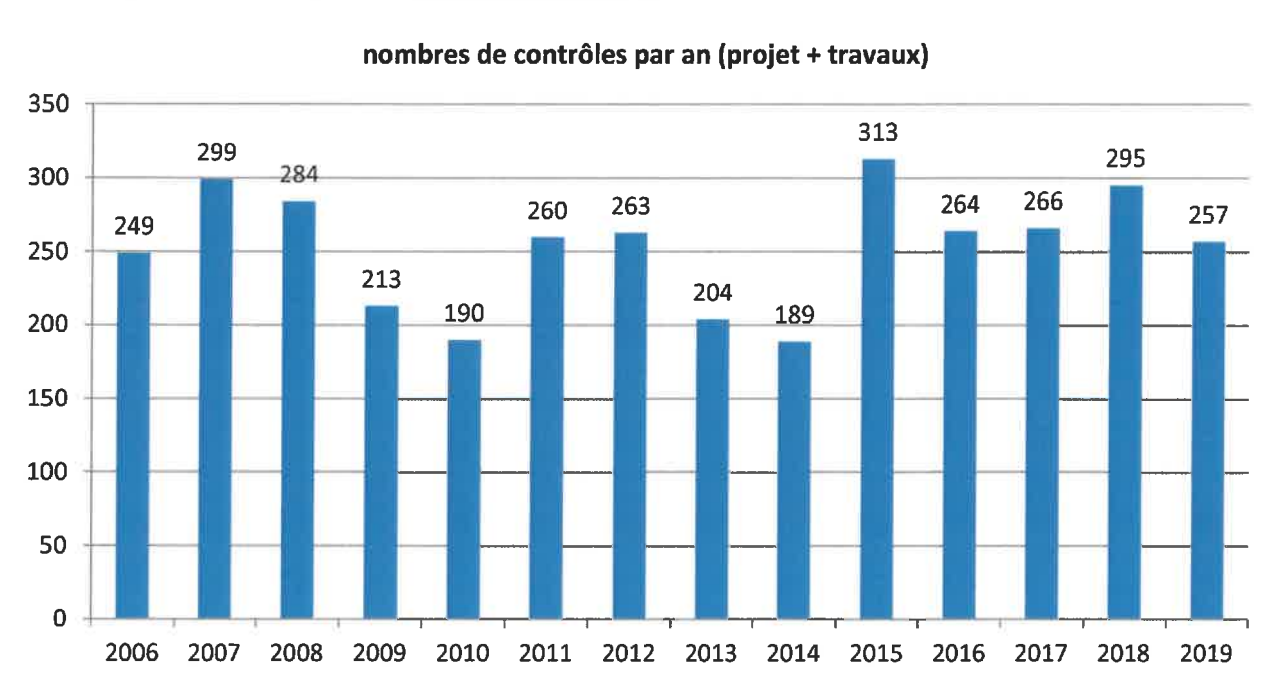
a.1 – le détail par commune pour 2019

Communes	contrôle de projet	contrôle de réception des travaux	conforme	conforme sous réserves	non-conforme	rehab	neuf
ANGLARS-NOZAC	2	3	3	0	0	3	0
BLARS	2	0	0	0	0	0	0
CANIAC-DU-CAUSSE	2	0	0	0	0	0	0
CAZALS	6	3	3	0	0	3	0
CŒUR-DE-CAUSSE	7	3	3	0	0	3	0
CONCORES	3	5	5	0	0	4	1
CRAS	1	3	3	0	0	2	1
DEGAGNAC	9	4	4	0	0	1	3
FAJOLES	1	1	1	0	0	0	1
FRAYSSINET	1	0	0	0	0	0	0
FRAYSSINET LE GELAT	5	2	2	0	0	2	0
GINDOU	3	2	2	0	0	0	2
GINOILLAC	1	1	1	0	0	1	0
GOUJOUNAC	2	2	2	0	0	2	0
GOURDON	14	7	7	0	0	4	3
LAMOTHE-CASSEL	1	3	2	1	0	3	0
LAUZES	2	1	1	0	0	0	1
LAVERCANTIERE	1	0	0	0	0	0	0
LE VIGAN	8	11	11	0	0	4	7
LENTILLAC-DU-CAUSSE	0	1	1	0	0	0	1
LEOBARD	6	5	5	0	0	2	3
LES ARQUES	6	2	2	0	0	1	1
LES PECHS-DU-VERS	0	2	2	0	0	1	1
LUNEGARDE	0	0	0	0	0	0	0
MARMINIAC	4	2	2	0	0	2	0
MILHAC	0	2	2	0	0	0	2
MONTAMEL	2	2	2	0	0	1	1
MONTCLERA	1	1	1	0	0	1	0
MONTFAUCON	4	3	3	0	0	2	1
NADILLAC	3	3	3	0	0	2	1
ORNIAC	1	0	0	0	0	0	0
PAYRIGNAC	9	8	8	0	0	6	2
PEYRILLES	3	0	0	0	0	0	0
POMAREDE	6	2	2	0	0	1	1
RAMPOUX	0	0	0	0	0	0	0
ROUFFILHAC	3	0	0	0	0	0	0
SABADEL-LAUZES	2	1	1	0	0	1	0
sous-total 1	121	85	84	1	0	52	33

Communes	contrôle de projet	contrôle de réception des travaux	conforme	conforme sous réserves	non-conforme	rehab	neuf
SAINT-CAPRAIS	0	0	0	0	0	0	0
SAINT-CHAMARAND	1	0	0	0	0	0	0
SAINT-CIRQ MADELON	1	1	1	0	0	0	1
SAINT-CIRQ-SOULLAGUET	4	1	1	0	0	1	0
SAINT-CLAIR	0	0	0	0	0	0	0
SAINT-GERMAIN-DU-BEL-AIR	1	0	0	0	0	0	0
SAINT-PROJET	2	2	2	0	0	0	2
SALVIAC	7	8	8	0	0	3	5
SENAILLAC-LAUZES	2	3	3	0	0	2	1
SENIERGUES	2	2	2	0	0	2	0
SOUCIRAC	2	1	1	0	0	1	0
SOULOMES	0	2	2	0	0	0	2
THEDIRAC	3	1	1	0	0	1	0
USSEL	2	2	2	0	0	1	1
UZECH LES OULES	1	0	0	0	0	0	0
sous-total 2	28	23	23	0	0	11	12
TOTAUX	149	108	107	1	0	63	45

Sur 108 contrôles de travaux : 58.3% de réhabilitations et 41.7% d'installations neuves. (Identique à 2018)

a.2 – le total des contrôles depuis 2006

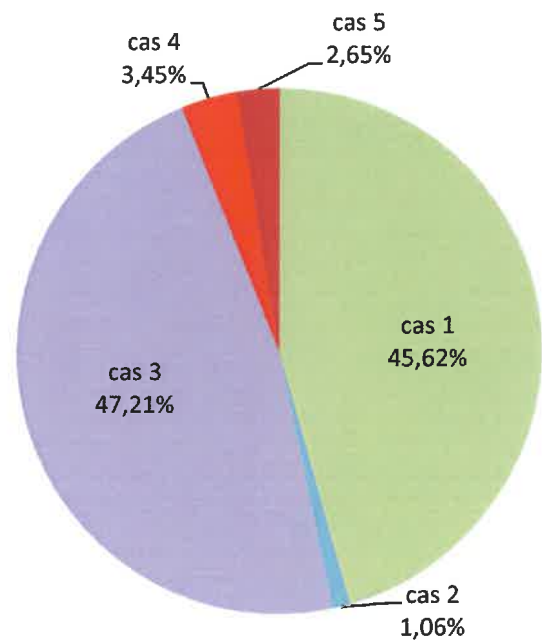
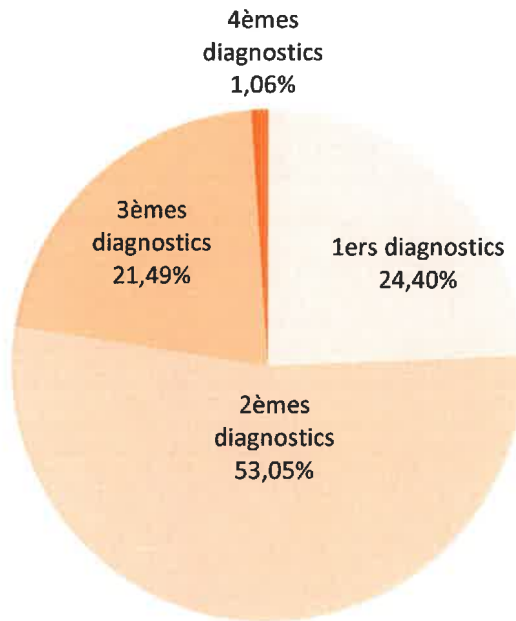


b - Le contrôle des installations existantes

Installation d'Assainissement non collectif EXISTANTE : est désignée comme installation d'assainissement non collectif existante, toute installation dont l'implantation date d'un an minimum.

communes	nombre installat°	1ers diagn.	2èmes diagn.	3èmes diagn.	4èmes diagn.	Total des contrôles 2019	dont ventes	cas 1	cas 2	cas 3	cas 4	cas 5
ANGLARS NOZAC	200	2	5	1	1	9	9	5	0	4	0	0
CONCORES	260	2	1	0	0	3	2	1	0	1	0	1
FAJOLES	189	0	1	2	0	3	3	1	0	2	0	0
GOURDON	916	7	12	2	0	21	19	5	0	15	0	1
LAMOTHE-CASSEL	109	0	2	0	0	2	2	0	0	1	1	0
LE VIGAN	544	4	2	8	0	14	14	1	0	10	1	2
MILHAC	91	1	1	0	0	2	2	0	0	2	0	0
MONTAMEL	74	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PAYRIGNAC	309	0	3	1	0	4	4	0	0	3	1	0
PEYRILLES	222	3	4	0	0	7	5	4	0	3	0	0
ROUFFILHAC	148	0	2	1	0	3	3	0	0	3	0	0
ST-CHAMARAND	124	2	0	0	0	2	2	0	0	2	0	0
ST CIRQ MADELON	105	1	0	0	0	1	1	1	0	0	0	0
ST CIRQ SOUILLAGUET	91	1	0	0	0	1	1	0	0	1	0	0
ST CLAIR	56	3	0	0	0	3	3	0	0	3	0	0
ST GERMAIN	165	4	0	0	0	4	4	1	0	3	0	0
ST PROJET	170	2	0	0	0	2	1	0	0	2	0	0
SOUCIRAC	112	0	1	0	0	1	0	0	0	1	0	0
USSEL	39	1	1	0	0	2	2	1	0	1	0	0
UZECH LES OULES	90	2	0	0	0	2	2	1	0	0	1	0
Total Q. Bouriane	4014	35	35	15	1	86	79	21	0	57	4	4
CAZALS	132	0	10	4	1	15	5	9	0	6	0	0
DEGAGNAC	328	6	12	4	0	22	3	16	0	5	1	0
FRAYSSINET LE GELAT	167	3	14	0	1	18	5	8	1	9	0	0
GINDOU	193	3	17	4	0	24	7	13	0	10	0	1
GOUJOUNAC	84	1	5	2	0	8	3	3	1	4	0	0
LAVERCANTIERE	105	1	7	2	0	10	3	6	0	4	0	0
LEOBARD	151	2	4	3	0	9	3	7	0	2	0	0
LES ARQUES	144	4	7	3	1	15	4	6	1	8	0	0
MARMINIAC	210	8	9	2	0	19	2	15	0	4	0	0
MONTCLERA	173	3	7	1	0	11	0	9	0	1	1	0
POMAREDE	100	0	1	4	0	5	4	2	0	3	0	0
RAMPOUX	44	0	1	0	0	1	1	0	0	1	0	0
SAINT CAPRAIS	37	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SALVIAC	409	5	12	3	0	20	8	12	1	5	1	1
THEDIRAC	173	3	18	0	0	21	3	11	0	9	1	0
Total Caz.Salviac	2450	39	124	32	3	198	51	117	4	71	4	2
BLARS	122	0	1	1	0	2	2	0	0	1	1	0
CANIAC-DU-CAUSSE	189	9	9	5	0	23	4	12	0	9	1	1
CŒUR-DE-CAUSSE	442	1	13	18	0	32	9	11	0	19	2	0
CRAS	91	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FRAYSSINET	160	0	2	2	0	4	4	1	0	2	0	1
GINOULLAC	105	1	2	2	0	5	5	3	0	2	0	0
LAUZES	62	2	0	1	0	3	3	0	0	2	1	0
LENTILLAC-DU-CAUSSE	96	1	1	0	0	2	2	0	0	2	0	0
LES PECHS-DU-VERS	210	0	1	0	0	1	1	0	0	1	0	0
LUNEGARDE	29	1	0	1	0	2	2	0	0	2	0	0
MONTFAUCON	93	0	0	1	0	1	1	0	0	1	0	0
NADILLAC	49	0	2	0	0	2	1	1	0	1	0	0
ORNIAC	82	1	2	0	0	3	3	2	0	1	0	0
SABADEL-LAUZES	93	1	2	1	0	4	4	1	0	2	0	1
SENAILLAC-LAUZES	135	0	4	1	0	5	5	2	0	2	0	1
SENIERGUES	96	0	2	1	0	3	2	1	0	2	0	0
SOULOMES	83	1	0	0	0	1	1	0	0	1	0	0
Total 17 communes	2137	18	41	34	0	93	49	34	0	50	5	4
TOTAL GENERAL	8601	92	200	81	4	377	179	172	4	178	13	10

1ers diagnostics	2èmes diagnostics	3èmes diagnostics	4èmes diagnostics	Total des contrôles 2019	cas 1 sans défaut	cas 2 défauts d'entretien ou d'usure	cas 3 non conforme mais sans danger	cas 4 non conforme danger avec travaux	cas 5 absence d'installation avec obligation d'en
92	200	81	4	377	172	4	178	13	10



4 – Le Financement et le coût du service

a – Le financement

Le service public d'assainissement non collectif est un **service public à caractère industriel et commercial**. A ce titre, **il est doté un budget annexe (comptabilité M49)**. Ce service est exploité en régie directe.

Le financement du service est assuré par une redevance, à la charge des usagers du service, facturée selon le type de contrôle et une subvention versée par l'agence de l'eau Adour-Garonne.

a.1 – Tarifs des redevances

Les montants sont fixés selon la nature des opérations de contrôle et la taille des installations :

Dispositifs	Interventions	Tarifs
existants	contrôle tous les 6 ans	15 € par an ou 90 € tous les 6 ans
neufs ou réhabilités < à 20 équiv. habitants	contrôle du projet (adéquation avec le terrain)	100 €
	contrôle de bonne exécution des travaux	100 €
neufs ou réhabilités de 20 à 199 équiv.hbts	contrôle du projet (adéquation avec le terrain)	200 €
	contrôle de bonne exécution des travaux	200 €

Les subventions de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne ont été supprimées en 2019 (dernière année de perception sur les contrôles effectués en 2018).

a.2 – Le détail de la facturation

Facturation 2019	
Installations existantes	97 760 €
Installations neuves	25 410 €
Total des redevances	123 170 €

a.3 – Les impayés

IMPAYES au 31/12/2019		Montants facturés	% des impayés
2010	15 €	80 183 €	0,02%
2011	153 €	88 471 €	0,17%
2012	355 €	88 102 €	0,40%
2013	285 €	85 194 €	0,33%
2014	545 €	84 805 €	0,64%
2015	875 €	139 335 €	0,63%
2016	920 €	114 960 €	0,80%
2017	1 265 €	136 010 €	0,93%
2018	1 930 €	149 970 €	1,29%
2019	13 060 €	123 170 €	10,60%
Total	19 403,00 €	1 090 200,00 €	1,78%

b – les moyens de paiement

b.1 – le prélèvement automatique

Le paiement par prélèvement automatique a été mis en place en 2008. Situation en 2019 :

Redevances des installations existantes 2019	Montant facturé	Part du prélèvement en €	Part du prélèvement en %	rappel 2018	rappel 2017
Com com CAZALS-SALVIAC	36 090 €	10 710 €	29,68%	28,64%	33,05%
Com com QUERCY-BOURIANE	53 295 €	8 565 €	16,07%	14,77%	12,50%
communes territoire L-MURAT *	8 375 €	15 €	0,18%	15,38%	0,00%
Total	97 760	19 275	19,72%	20,45%	20,04%

* Les communes du territoire de Labastide-Murat sont peu concernées par le prélèvement automatique car très majoritairement facturées à l'acte.

b.2 – TIPI

Afin d'offrir un nouveau moyen de paiement aux usagers, depuis 2012, nous avons mis en place un système de paiement des factures par carte bancaire TIPI (service de paiements des Titres Par carte bancaire sur Internet) suite à une convention signée avec la DGFIP. Ce système permet aux usagers de payer, dès réception de leur facture, sans se déplacer ou envoyer le paiement par voie postale, grâce à leur carte bancaire en se connectant à internet sur le site de paiement sécurisé de la DGFIP.

Frais bancaires	Montant des frais bancaires
Paiements par TIPI	32.81 €

c – résumé du compte administratif 2019

Fonctionnement	Chapitre	Montant en €
1.1 - Recettes		181 502,47
excédent de fonctionnement reporté	002	32 467,47
<i>Recettes de l'année</i>		149 035,00
vente de produits, prestations de services	70	123 170,00
subventions d'exploitation	74	25 745,00
autres produits de gestion courante	75	0,00
produits exceptionnels	77	15,00
opérations d'ordre de transfert entre sections	042	105,00
1.2 Dépenses		135 198,26
Déficit de fonctionnement reporté	002	0,00
<i>Dépenses de l'année</i>		135 198,26
charges à caractère général	011	16 738,11
charges de personnel	012	115 041,66
autres charges de gestion courante	65	1 289,61
charges exceptionnelles	67	722,52
dotations aux amortissements	042	1 406,36
<i>solde de l'année</i>		13 836,74
Résultat cumulé		46 304,21
Investissement	Chapitre	Montant en €
1.3 Recettes d'investissement		18 346,29
résultat reporté	001	16 126,80
<i>Recettes de l'année</i>		2 219,49
dotations, fonds divers et réserves	10	813,13
amortissements des immobilisations	040	1 406,36
1.4 Dépenses d'investissement		111,01
déficit de fonctionnement reporté	001	0,00
<i>Dépenses de l'année</i>		111,01
opération "matériel divers"	0011	111,01
<i>solde de l'année</i>		2 108,48
Résultat cumulé		18 235,28
1.5 Affectation du résultat		
Report au Budget 2020 section de fonct.	002	46 304,21

d – le coût du service

d.1 – Le coût des véhicules

véhicules	année d'achat	coût fonctionnement	km annuel parcourus	coût au km
CZ-638-ES	2014	4 333,91 €	26 791	0,16 €
CD-189-VC	2014	1 131,26 €	3 600	0,31 €
Total	-	5 465,17 €	30 391	-

d.2 – L'évolution des dépenses et des recettes de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	dépenses 2018	dépenses 2019	écart en €	écart en %
charges à caractère général	20 738,41	16 738,11	-4 000,30	-19,29%
charges de personnel	143 999,39	115 041,66	-28 957,73	-20,11%
autres charges de gestion courante	0,00	1 289,61	1 289,61	1,00
charges exceptionnelles	1 005,00	722,52	-282,48	-28,11%
amortissements	2 699,64	1 406,36	-1 293,28	-47,91%
total	168 442,44	135 198,26	-33 244,18	-19,74%

Diminution des dépenses à caractère général et de personnel : 1 seul technicien pendant 8 mois.

Augmentation des charges de gestion courante : admissions en non-valeurs en 2019.

Charges exceptionnelles : moins de régularisations sur les exercices antérieurs qu'en 2018.

Recettes de fonctionnement	recettes 2018	recettes 2019	écart en €	écart en %
redevances	149 970,00	123 170,00	-26 800,00	-17,87%
subventions / contrôles N-1	28 388,00	25 745,00	-2 643,00	-9,31%
autres produits exceptionnels	323,13	120,00	-203,13	-62,86%
Total	178 681,13	149 035,00	-29 646,13	-16,59%

Diminution des recettes :

- peu de contrôles des installations existantes durant les 8 premiers mois de l'année ;
- fin des subventions de l'agence de l'eau Adour-Garonne

L'exercice 2019 est clôturé avec un excédent de 13 836.74 € (+10 238.69 € en 2018).

d.3 – Le détail des dépenses et des recettes d'investissement.

Dépenses d'investissement	2018	2019	écart
achat d'un siège de bureau	139,20		-139,20
achat d'un onduleur	83,16		-83,16
achat mobilier bureau		111,01	111,01
Total des dépenses d'investissement	222,36	111,01	-111,35

Recettes d'investissement	2018	2019	écart
amortissements	2 699,64	1 406,36	-1 293,28
FCTVA	94,54	813,13	718,59
Total de l'exercice	2 794,18	2 219,49	-574,69
solde cumulé reporté	13 554,98	16 126,80	2 571,82
Total des recettes d'investissement	16 349,16	18 346,29	1 997,13

L'exercice 2019 est clôturé avec un excédent de 2 108.48 € (+2 571.82 € en 2018).

5. Conclusions

Le nombre de contrôle des installations existantes a diminué de 58.25% suite à l'absence d'un technicien durant les 8 premiers mois de l'année.

Les contrôles de projets et de travaux : en diminution par rapport à 2018 (-12.88%) avec un taux de conformité supérieur (99%)

Pour mémoire : l'année 2019 est la 3^{ème} année consécutive où le territoire, desservi par le SPANC, est stabilisé.

Territoire du SPANC	2014	2015	2016	Depuis 2017
Nombre de communes	28	42	35	52

Montcléra, le 1^{er} février 2021
Le Président,



Robert LACOMBE



NOTE D'INFORMATION

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose au **maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.


**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité


AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE
ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Édition mars 2020
CHIFFRES 2019

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix moyen de l'eau dans le bassin Adour-Garonne est de 4,19 euros TTC/m³. Pour un foyer consommant 120 m³ par an, cela représente une dépense de 503 euros par an et une mensualité de 42 euros en moyenne (estimation Adour-Garonne d'après SISPEA • données agrégées disponibles - 2018).

Les composantes du prix de l'eau sont :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation),
- le service de collecte et de traitement des eaux usées,
- les redevances de l'agence de l'eau qui représentent en moyenne 16 % du montant de la facture d'eau,
- les contributions aux organismes publics (VNF...) et l'éventuelle TVA.

Pour obtenir une information précise sur votre collectivité, rendez-vous sur www.services.eaufrance.fr

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

Suivez l'actualité
de l'agence de l'eau Adour-Garonne :



www.eau-adour-garonne.fr

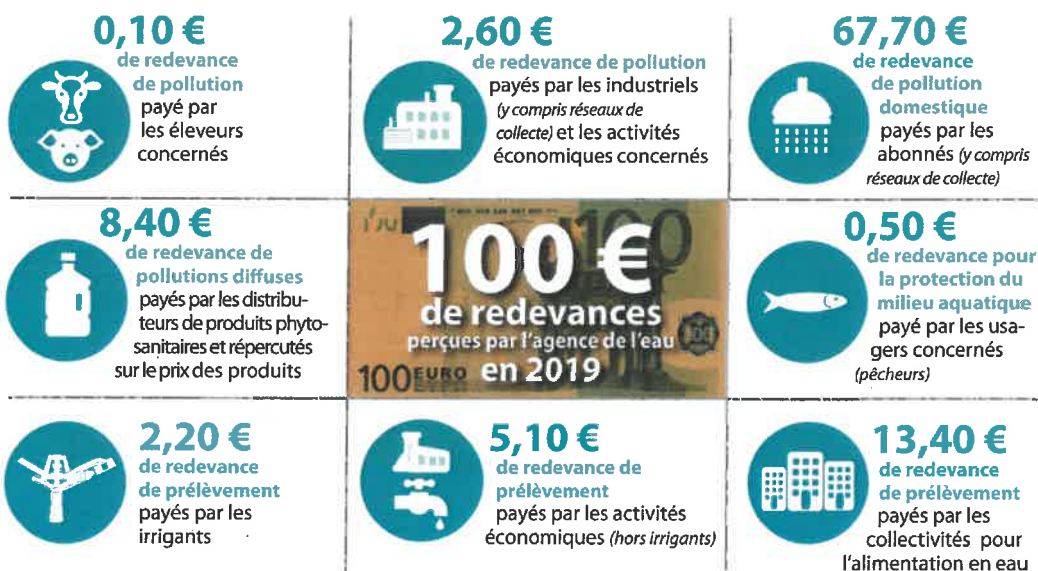
COMBIEN ONT COÛTÉ LES REDEVANCES 2019 ?

En 2019, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau Adour-Garonne s'est élevé à environ 306 millions d'euros dont 248 millions en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques (APAD).

recettes / redevances

Qui a payé quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2019

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Adour-Garonne



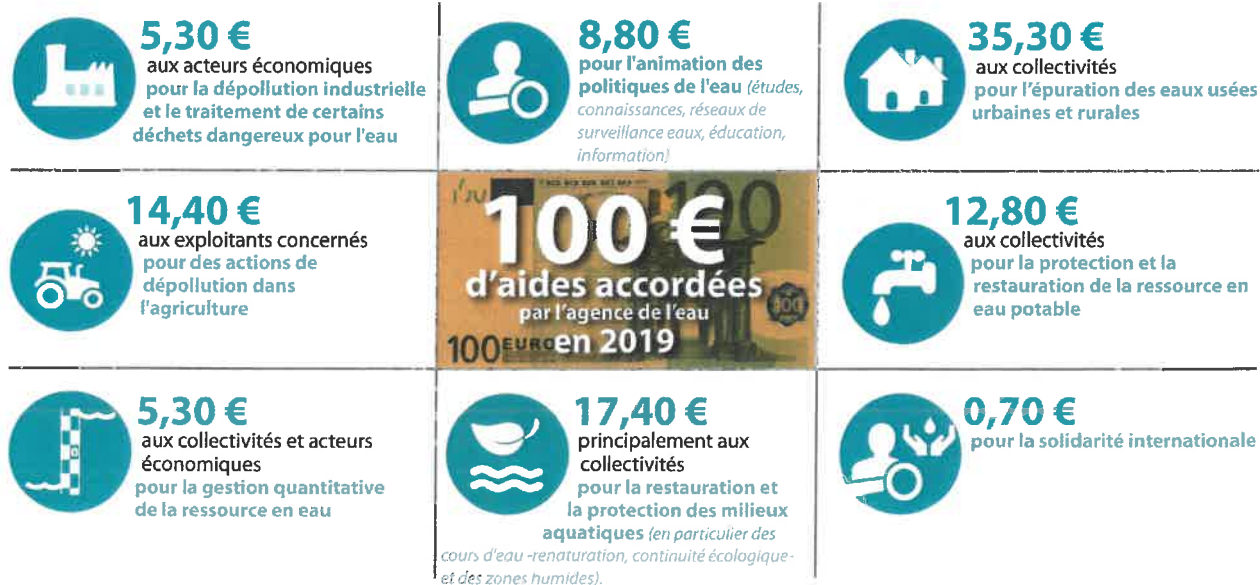
À QUOI ONT SERVI LES REDEVANCES EN 2019 ?

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent, dans le cadre de leurs programmes d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau. En 2019, elles ont représenté environ 222 millions d'euros.

interventions / aides

Comment se sont réparties les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2019 ? *

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2019) - source agence de l'eau Adour-Garonne



* S'y ajoutent le prélèvement opéré par l'État, le financement des opérateurs de la biodiversité et le fonctionnement de l'Agence

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE EN 2019

L'année 2019 marque le lancement du 11^e programme d'action de l'agence de l'eau Adour-Garonne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

POUR ACCOMPAGNER L'ADAPTATION DES USAGES AUX CONSÉQUENCES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Plus de **120 M€** ont été consacrés de façon directe ou indirecte à l'adaptation au changement climatique. Les solutions fondées sur la nature qui visent à protéger, gérer de manière durable et restaurer des écosystèmes en représentent la plus grande part, il s'agit notamment des opérations de restauration de cours d'eau ou des aides à la conversion à l'agriculture biologique.

POUR RÉDUIRE LES POLLUTIONS DIFFUSES EN ENCOURAGEANT LES PRATIQUES LES PLUS FAVORABLES À L'ENVIRONNEMENT

Près de **32 M€** ont été consacrés en 2019 à la lutte contre les pollutions diffuses, dont par exemple :

- près de **17 M€** pour l'agriculture biologique pour 15 000 hectares,
- **5 M€** d'aide dans le cadre d'investissements,
- **3 M€** pour modifications de pratiques,
- **60** captages d'eau potable dits prioritaires (captage Grenelle ou conférence environnementale) bénéficient d'une démarche de plans d'action territoriaux (PAT) mise en œuvre?
- **24** collectifs d'agriculteurs engagés dans une transition vers des systèmes agro écologiques à faible dépendance en pesticides ont été aidés (dispositif dit « groupe 30000 »),
- plus de **2 M€** pour les paiements pour services environnementaux, expérimentation lancée cette année auprès de **385** exploitations pour valoriser les pratiques existantes d'une agriculture de qualité qui protège l'eau, les sols, les milieux et la biodiversité sur nos territoires.

POUR PROMOUVOIR UNE GESTION QUANTITATIVE DURABLE ET ÉCONOME DE LA RESSOURCE EN EAU

- **12 M€** ont été consacrés en 2019 à la gestion quantitative de la ressource et aux économies d'eau,
- grâce à ces aides, **1,4** million de m³ ont été économisés ou substitués au travers des projets aidés,
- **9** projets de territoire pour la gestion de l'eau sont en cours d'élaboration ou de mise en œuvre sur le bassin Adour-Garonne.

POUR ACCOMPAGNER LES TERRITOIRES LES PLUS FRAGILES DANS LA GESTION DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

57 M€ ont permis d'accompagner plus de **380** communes situées dans des zones défavorisées pour des travaux d'assainissement et d'eau potable. L'Agence souhaite en effet soutenir particulièrement les communes rurales en proposant des modalités susceptibles de pérenniser les travaux engagés.

POUR ACCOMPAGNER LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ ET LA RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES

En 2019, près de **39 M€** ont été consacrés à la protection des milieux aquatiques, ainsi :

- **600 km** de cours d'eau ont été aidés pour accompagner la restauration de leur fonctionnalité hydromorphologique,
- plus de **70 ouvrages** du bassin ont été équipés afin d'assurer la continuité écologique (possibilité de circulation des espèces animales et le bon déroulement du transport des sédiments) ont été rendus franchissables,
- plus de **30 000 hectares** de zones humides ont bénéficié d'une aide de l'Agence pour de la restauration, de l'entretien ou de l'acquisition.

POUR RECONQUÉRIR LA QUALITÉ DE L'EAU EN RÉDUISANT LES POLLUTIONS PONCTUELLES

Près de **1M€** ont permis d'améliorer le fonctionnement des systèmes d'assainissement par temps de pluie, ainsi environ **4 hectares** ont été désimperméabilisés ou déracordés du réseau public.

- **56 M€** ont été consacrés en 2019 aux investissements de dépollution domestique dont principalement sur des masses d'eau en mauvais état subissant une pression domestique forte,
- pour réduire les pollutions dispersées des petites entreprises, des démarches collectives ont été encouragées par l'Agence : près de **90** entreprises de peinture ont été mises en conformité, **2** entreprises de traitement de surface pour le secteur aéronautique se sont mises en rejet zéro. Ainsi **59 kg** de substances dangereuses ont été supprimées.

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN ADOUR-GARONNE

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km², soit 1/5e du territoire national). Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes ressources

souterraines et un littoral d'environ 630 km. Sur ses 7,8 millions d'habitants, 30 % vivent en habitat éparés. C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelque 7 000 communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

Siège

90 rue du Férétra - CS 87801

31078 Toulouse Cedex 4

Tél. : 05 61 36 37 38 | Fax : 05 61 36 37 28



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Délégations territoriales :

Atlantique-Dordogne

4 rue du Professeur André-Lavignolle
33049 Bordeaux Cedex
Tél. : 05 56 11 1999 - Fax : 05 56 11 1998
Départements 16 • 17 • 33 • 47 • 79 • 86
et
94 rue du Grand Prat
19600 Saint-Pantaléon-de-Larche
Tél. : 05 55 88 02 00 - Fax : 05 55 88 02 01
Départements 15 • 19 • 23 • 24 • 63 • 87

Adour et côtiers

7 passage de l'Europe - BP 7503
64075 Pau Cedex
Tél. : 05 59 80 77 90 - Fax : 05 59 80 77 99
Départements 40 • 64 • 65

Garonne Amont

Rue de Bruxelles - Bourran - BP 3510
12035 Rodez Cedex 9
Tél. : 05 65 75 56 00 - Fax : 05 65 75 56 09
12 • 30 • 46 • 48
et
97 rue Saint Roch - CS 14407
31405 Toulouse Cedex 4
Tél. : 05 61 43 26 80 - Fax : 05 61 43 26 99
Départements 09 • 11 • 31 • 32 • 34 • 81 • 82

Pendant 2 ans, mois après mois, sujet après sujet, une web série et une foule de contenus éditoriaux pour présenter, répondre, décrypter, échanger directement avec les citoyens.

Les agences de l'eau s'engagent pour améliorer la culture générale de l'eau.

Rendez-vous sur enimmersion-eau.fr

et sur les réseaux sociaux



EN IMMERSION

L'eau a quelque chose à vous dire...

LES AGENCES DE L'EAU

ETABLISSEMENT PUBLIC DE L'EAU

RAPPORT D'ACTIVITE 2019

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC



SERVICE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES



SOMMAIRE

I – PRESENTATION GENERALE

1- Le Territoire	Page 2
2- Les compétences	Page 4
3- Les élus en 2019	Page 5
4- Le pouvoir de police	Page 6
5- Le site internet	Page 7

II – LE FONCTIONNEMENT DU SERVICE DES DECHETS

1- Le personnel	Page 8
a- L'organigramme du personnel permanent	page 8
b- Les absences	page 8
c- les emplois contractuels	page 8
d- Les formations	page 9
e- Label Partenaire des sapeurs-pompiers	page 9
2- Le temps de travail	Page 9
a- La répartition du temps des services généraux	page 9
b- la répartition du temps du service de collecte	page 10
3- Les moyens de fonctionnement	Page 11
4- Les collectes	Page 12
a- l'organisation des collectes	page 12
b- le lavage	page 12
5- Les tonnages collectés	Page 13
a- déchets non-valorisables et déchets recyclables	page 13
b- le verre	page 13
c- évolution des tonnages collectés sur 5 ans	page 14
d- évolution du poids par habitant (en kg)	page 15
e- actions mises en place pour diminuer le poids	page 16

III- LE FINANCEMENT

1- Les recettes	Page 17
a- La TEOM : taxe d'enlèvement des ordures ménagères	page 17
b- La redevance spéciale	page 19
b1- les tarifs	page 19
b2- rappel des montants perçus depuis 2010	page 20
b3- la facturation aux professionnels, administrations et municipalités	page 21
b4- les moyens de paiement	page 22
b5- les impayés	page 22
2- Résumé du compte administratif 2019	Page 23
3- Les dépenses	Page 24
a- répartition des dépenses	page 24
b- évolution des dépenses de traitement	page 25
c- évolution des dépenses de collecte	page 26
d- coût des sacs transparents	page 27
e- coût des véhicules et bilan kilométrique	page 27
4- Les recettes	Page 29
5- Les investissements	Page 30
a- Les dépenses d'investissement	page 30
b- Les recettes d'investissement	page 30

IV- CONCLUSIONS

Page 31

Article L5211-39 du code général des collectivités territoriales (Modifié par la [LOI n°2013-403 du 17 mai 2013 - art. 37](#) et par la [LOI n°2014-58 du 27 janvier 2014 - art. 76](#)) :

"Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, **avant le 30 septembre**, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Les représentants de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale."

Article D2224-1 du code général des collectivités territoriales (Modifié par [Décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 - art. 1](#)) :

"Le maire présente au conseil municipal, ou le président du groupement de collectivités présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable. Il en est de même pour le service public de l'assainissement ainsi que pour le service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés, qu'il concerne l'assainissement collectif ou l'assainissement non collectif. Ces rapports sont présentés au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné...."

Article D2224-2 du code général des collectivités territoriales (Modifié par [Décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 - art. 1](#)) :

"Lorsque la compétence en matière de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés a été transférée à un établissement public de coopération intercommunale, le contenu du rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets est intégré dans le rapport prévu à l'article L. 5211-39. Son contenu présente le coût total du service public de prévention et de gestion des déchets et ses différentes composantes en utilisant les indicateurs mentionnés à l'annexe XIII."

I – PRESENTATION GENERALE DU SYNDICAT

1 - Le Territoire

Le SYMICTOM du Pays de Gourdon est composé pour la compétence Ordures Ménagères de :

- La communauté de communes CAUSSE DE LABASTIDE-MURAT ;
- La communauté de communes CAZALS-SALVIAC ;
- La communauté de communes QUERCY-BOURIANE ;
- La communauté de communes CAUVALDOR **par représentation substitution** pour les communes de CALÈS, CARLUCET, COUZOU, LAMOTHE-FÉNELON, LE BASTIT, LOUPIAC, MASCLAT, NADAILLAC DE ROUGE, PAYRAC, REILHAGUET ET ROCAMADOUR ;

Regroupant 68 communes et communes déléguées et 23 175 habitants (27 747 habitants DGF).

- **Partie verte** : compétences DECHETS et ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
- **Partie jaune** : compétence DECHETS



2 – Les Compétences

La volonté des communes regroupées est **la mise en commun de moyens matériels, humains et financiers pour exercer ensemble la compétence obligatoire qui leur incombe : la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés**, service public administratif obligatoire.

Le transfert de la compétence traitement au SY.D.E.D. du Lot a été effectuée le 1^{er} janvier 2003 (décision du comité syndical du 25 mars 2002).

Le syndicat assure :

- les collectes aux particuliers (déchets recyclables et non recyclables) en apport volontaire et en porte à porte en zone urbaine ;
- les collectes aux professionnels moyennant le paiement de la redevance spéciale ;
- l'acquisition et le lavage des containers ;
- l'acquisition et l'entretien des récup'verre.

Le syndicat mixte a été transformé en syndicat à la carte (arrêté préfectoral en date du 3 février 2006) avec :

- **une compétence générale : élimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés ;**
- **une compétence optionnelle : service public d'assainissement non collectif (détail dans le rapport annuel sur le prix et la qualité du SPANC).**

3 - Les élus en 2019

<u>Président :</u>	LACOMBE Robert	
<u>1^{er} vice-Président</u>	VILARD Gilles	
<u>2^{ème} vice-Président</u>	LALANDE Christian	
<u>Membres du Bureau :</u>	BORIES Serge	DUPUY Jacques
	ENTEMEYER Ernest	LALO Noëlle
	LASCOMBES Eric	MONESTIER Huguette
	VILLATE Damien	

Le Comité Syndical :

COMMUNAUTE	COMMUNE	NOM PRÉNOM	SUPLÉANT
Cazals Salviac	CAZALS	PELATAN Isabelle	ATTALES Cédric
Cazals Salviac	DEGAGNAC	PUGNET Didier	LATOURE Christine
Cazals Salviac	FRAYSSINET-LE-GELAT	MARLARD Pierre	SEGOL Pierre
Cazals Salviac	GINDOU	FIGEAC Mireille	LAVAUUR Annie
Cazals Salviac	GOUJOUNAC	VILLATE Damien	SAGNET Lucienne
Cazals Salviac	LAVERCANTIERE	VILARD Gilles	BESOMBES Gérard
Cazals Salviac	LEOBARD	VAYSSIERES André	BOUYGUES Christian
Cazals Salviac	LES ARQUES	DE NARDI Fabrice	BOURHOVEN Roger
Cazals Salviac	MARMINIAC	BESSOU Jacques	MARTEL Jean-Luc
Cazals Salviac	MONTCLERA	DUPUY Jacques	POCAT-EARL Romaine
Cazals Salviac	POMAREDE	TRALLERO Michel	GERVEAU Gérard
Cazals Salviac	RAMPOUX	LAFON Jacquy	MALEVILLE Bernard
Cazals Salviac	SAINT CAPRAIS	AUBRY Richard	CHADOURNE Mireille
Cazals Salviac	SALVIAC	RUSCASSIE Philippe	DOBY Christian
Cazals Salviac	THEDIRAC	KEREBEL Karine	PREVOST Anne-Marie
Du Causse de Labastide-Murat	BLARS	POUJADE Jean-Louis	RAFFY André
Du Causse de Labastide-Murat	CANIAC-DU-CAUSSE	BALDY Christine	SABRAZAT Jean-Pierre
Du Causse de Labastide-Murat	CŒUR-DE-CAUSSE	BADOURES Béatrice DAGNEAUX Stéphane	PONS Paulette MEJECAZE Chantal

COMMUNAUTE	COMMUNE	NOM PRÉNOM	SUPLÉANT
		LAMOTHE Michel COURDES René SOUCIRAC Jean	DELPECH Jean-Claude COURDES Serge GLESSER Bernard
Du Causse de Labastide-Murat	CRAS	BONHOMME Michel	DELSOUC Bernard
Du Causse de Labastide-Murat	FRAYSSINET	YOUS Cherif	CAMPANA Robert
Du Causse de Labastide-Murat	GINOUILAC	ESTEVENON Luc	CHIEZE Catherine
Du Causse de Labastide-Murat	LAUZES	LALO Noëlle	SERRES Alain
Du Causse de Labastide-Murat	LES PECHS-DU-VERS	CHABROUX Patrice BERTRAND Julien	BIRONNEAU Josiane BOUVIER-DAT Annie
Du Causse de Labastide-Murat	LENTILLAC-DU-CAUSSE	BLANC Sébastien	ROUQUIE Christian
Du Causse de Labastide-Murat	LUNEGARDE	VAQUIE Jean-Louis	SADOU Yves
Du Causse de Labastide-Murat	MONTFAUCON	PAILLARD Arnaud	ESCAPOULADE Héloïse
Du Causse de Labastide-Murat	NADILLAC	MONTAUDIE Gisèle	NIVEL-COSTERASTE Géralde
Du Causse de Labastide-Murat	ORNIAC	DUBOIS Claude-Henri	EMS BROEK William
Du Causse de Labastide-Murat	SABADEL-LAUZES	DE TOFFOLI Patrick	AUGIER Guy
Du Causse de Labastide-Murat	SENAILLAC-LAUZES	BODIN Alain	HEREIL Gilbert
Du Causse de Labastide-Murat	SENIERGUES	MONESTIER Huguette	ESCAPOULADE Robert
Du Causse de Labastide-Murat	SOULOMES	LAPLACE Paulette	SOTOUL Chantal
Quercy Bouriane	ANGLARS-NOZAC	VERDIER Christiane	MONTAGNE Joëlle
Quercy Bouriane	CONCORES	FRANCOUAL Christian	LARRIVE Catherine
Quercy Bouriane	FAJOLES	MICHEE Alain	LAVAL Jean-Daniel
Quercy Bouriane	GOURDON	LALANDE Christian	DELCLAU Philippe
Quercy Bouriane	LAMOTHE-CASSEL	ASTORG Gilles	MARTINOT Georges
Quercy Bouriane	LE VIGAN	FAVORY Jean-Michel	BELONIE Sylvette
Quercy Bouriane	MILHAC	CARMEILLE Gilbert	THOURON Sylvie
Quercy Bouriane	MONTAMEL	LOUBIERES Yves	LAVERGNE Eric
Quercy Bouriane	PAYRIGNAC	ANGAUT Anne-Marie	BOS Marie
Quercy Bouriane	PEYRILLES	MAGOT Stéphane	BESSIERES Eric
Quercy Bouriane	ROUFFILHAC	LACOMBE Robert	BRIEND-MENAUZE Aurélie
Quercy Bouriane	ST-CHAMARAND	BORDES Bernard	CALLES Jean-Pierre
Quercy Bouriane	ST-CIRQ-MADELON	CHAUMET Patrick	MAURY Jean-Claude
Quercy Bouriane	ST-CIRQ-SOULLAGUET	MAURY Gérard	ESCAPOULADE Alain
Quercy Bouriane	ST CLAIR	MANIE André	BESSERVE Patrick
Quercy Bouriane	ST-GERMAIN-DU-BEL-AIR	BORIES Serge	LANXAT Lucien
Quercy Bouriane	ST-PROJET	MEDALE Aimé	CLAESEN Léon-Bernard
Quercy Bouriane	SOUCIRAC	DESROYS DU ROURE Francis	DHERBOMEZ Jean-Marc
Quercy Bouriane	USSEL	DAVID Jean-Paul	PEQUIN Bernard
Quercy Bouriane	UZECH-LES-OULES	BETAÏLE Marcel	AULIE Anne
CAUVALDOR	LE BASTIT	DUFLOT Brigitte	ANGELIBERT Didier
CAUVALDOR	CARLUCET	VERGNE Olivier	M. VERHAEGUE Alain
CAUVALDOR	COUZOU	RIVIERE Sandrine	BOUDOT Daniel
CAUVALDOR	CALES		BROSSIER Dominique
CAUVALDOR	LAMOTHE-FENELON	CHARBONNEAU Patrick	RANOUIL Philippe
CAUVALDOR	LOUPIAC	LASCOMBES Eric	DELAGNES Claude
CAUVALDOR	MASCLAT	RENAULT Denis	BOUTINAUD Monique
CAUVALDOR	NADAILLAC- DE-ROUGE	PRIE Philippe	PRUNIERE Éliane
CAUVALDOR	PAYRAC	THUAUX Claude	VALADE Bernard
CAUVALDOR	REILHAGUET	THOMAS Pascal	BOUYE Jean-Luc
CAUVALDOR	ROCAMADOUR	ENTEMEYER Ernest	CAILLES Eric

Les élus délégués au SYDED DU LOT pour la compétence déchets ménagers et assimilés :

Titulaires
LACOMBE Robert
VILARD Gilles
MAGOT Stéphane
BADOURES Béatrice

Suppléant
THOMAS Pascal
DUPUY Jacques
BORIES Serge
MEJECAZE Chantal

4 – Le pouvoir de police

Les différents pouvoirs de police du Maire :

- Police judiciaire (article L.2122-31 du CGCT) : dans le cadre des attributions exercées au nom de l'État, sous la direction du Procureur de la République.
- Police administrative :
 - Police générale (article L.2212-1 et suivants du CGCT) : "le maire est chargé, sous le contrôle administratif du représentant de l'État dans le département, de la police municipale, de la police rurale et de l'exécution des actes de l'État qui y sont relatifs" Le Maire exerce ces pouvoirs de police administrative à titre personnel au nom de la Commune. Ce pouvoir ne peut en aucun cas être transféré au Président d'un EPCI.
 - **Police spéciale** : transfert de plein droit des pouvoirs de police spéciale dans les domaines prévus au I-A de l'article L.5211-9-2.

"Sans préjudice de l'article L. 2212-2, du présent code et par dérogation à l'article L. 1311-2 et au deuxième alinéa de l'article L. 1331-1 du code de la santé publique lorsqu'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre est compétent en matière d'assainissement, les maires des communes membres de celui-ci transfèrent au président de cet établissement les attributions lui permettant de réglementer cette activité.

Sans préjudice de l'article L. 2212-2 et par dérogation à l'article L. 2224-16, lorsqu'un groupement de collectivités est compétent en matière de collecte des déchets ménagers, les maires des communes membres de celui-ci ou membres d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre membre du groupement de collectivités transfèrent au président de ce groupement les attributions lui permettant de réglementer cette activité. "

Dans le cadre des transferts de compétences, les pouvoirs de police attachés à certaines compétences, sont automatiquement attribués au Président de l'intercommunalité.

En ce qui concerne la collecte des déchets ménagers¹ (cas particulier) : le pouvoir de police est automatiquement **transféré au Président du Syndicat Mixte** (et non au Président de la Communauté de Communes) ;

¹ les pouvoirs liés à la gestion des décharges sauvages restent attachés aux pouvoirs de police générale du maire.

Le Maire peut s'opposer à ces transferts automatiques, en notifiant son opposition au Président (du SYMICTOM ou de la Communauté, selon le cas) dans les 6 mois suivant l'élection du Président.

Plusieurs maires se sont opposés au transfert et le Président du SYMICTOM a décidé de renoncer au transfert pour l'ensemble du territoire.

Les Maires de l'ensemble du territoire du SYMICTOM conservent donc les pouvoirs de police spéciale en matière de collecte des déchets ménagers.

5 – Le site internet

Le site du SYMICTOM a été réalisé avec le Centre Départemental de Gestion du Lot, toutes les informations sont saisies en interne. Le site existe depuis décembre 2013. Une nouvelle version a été mise en ligne le 27 janvier 2020.

Nombre de visites en 2019 : 1150 (1532 en 2018 et 1442 visites en 2017)

Rechercher...

SYMICTOM
PAYS DE GOURDON

LE SYNDICAT - LA COLLECTE - LE SPANC - DÉMARCHES - NOUS CONTACTER - MARCHÉS PUBLICS

ACTUALITÉS

27/03/2020
Mot du Président
 Madame, Monsieur,
 Nous vivons une période difficile et heureusement inhabituelle.
 Il n'en demeure pas moins que nous devons assurer notre mission.
 ...
[En savoir plus](#)

17/03/2020
COVID-19 Information collecte
 En raison des consignes sanitaires pour limiter la propagation du virus COVID-19, les services administratifs et le Service Assainissement Non...
[En savoir plus](#)

03/10/2019
Facebook
 Venez suivre l'actualité du SYMICTOM sur notre page facebook.
[En savoir plus](#)

SYMICTOM du Pays de Gourdon
 240 ZA du Moulin d'Iches
 46250 MONTCLERA
 Téléphone : 05.07.21.61.61

Horaires d'ouverture
 Du lundi au vendredi :
 9h - 12h / 13h30 - 17h30

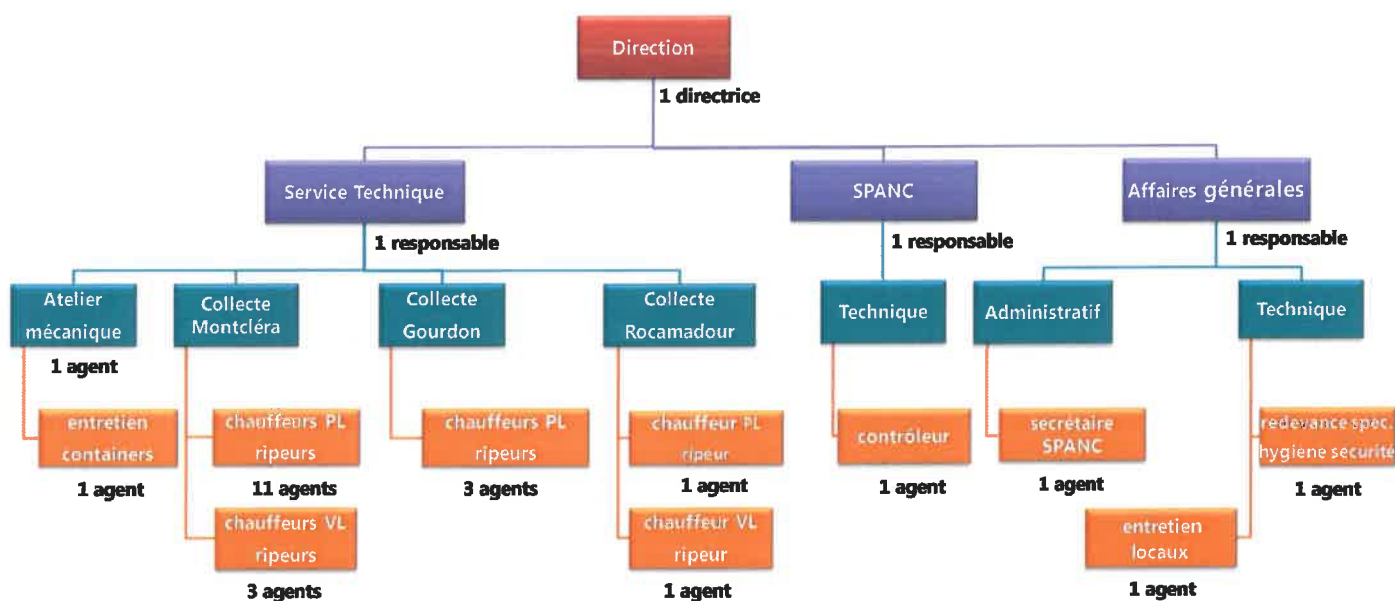
© Symictom 2020 Réalisé par le

II. LE FONCTIONNEMENT DU SERVICE DES DECHETS

1 – Le personnel au 31 décembre

L'ensemble du personnel du syndicat se compose de 29 postes permanents dont 1 agent en congé de longue durée = **27.47 équivalents temps plein dont 23.92 équivalents temps plein pour la partie DECHETS**, 1 agent pour 1 160 habitants DGF.

a – Organigramme du personnel permanent



b – Les absences

Types d'absence	Service technique				Administratif	
	2018		2019		Nbre de jours	Nbre d'agents
	Nbre de jours	Nbre d'agents	Nbre de jours	Nbre d'agents		
Maladie ordinaire	182	11	184	11	0	0
Taux d'absentéisme CMO	2.2 %		2.2 %			
Longue maladie / longue durée	365	1	365	1	0	0
Accident de service	1	1	0	0	0	0
Congé paternité	22	2	0	0	0	0
Absence exceptionnelle (événements familiaux)	17	5	2	2	0	0

c – les emplois contractuels (filière technique)

- Remplacements des agents absents (congé maladie ordinaire...) :

	2018	2019
Nombre d'heures	3 271.46	1 257.00
Coût total	52 603.59 €	20 801.18 €
Remboursement IJ et assurance statut.	31 462.37 €	3 441.16 €
Coût pour le SYMICTOM	21 141.22 €	17 360.02 €
Remboursement assurance statut. CLD		33 495.74 €

Le recours à des contractuels est moins important en 2019 suite à l'embauche d'un contractuel en qualité de stagiaire et moins d'absence pour événements familiaux.

- Emplois saisonniers pour accroissement d'activité :

Juillet à août	2018	2019
Nombre de contractuels	5	4
Nombre d'heures	935.61	845.45
Coût salarial en €	15 321.05 €	13 950.91 €
Coût visites médicales et vêtements	204.16 €	465.36 €
Total coût contractuels	15 525.21 €	14 416.27

d – Les formations

service administratif :

- 2 agents : 3 demi-journées / Logiciels paie et comptabilité – coût 540 €
- 1 agent : 5.5 jours CNFPT.

service technique :

- 4 agents stagiaires : 5 jours de Formation d'intégration obligatoire CNFPT
- 3 agents : 5 jours FCO – ECF Lalbenque – coût 1 629.09 €
- 1 agent : 95 heures code et permis poids-lourd – ECF Lalbenque – coût 1 762 €

e – Label Partenaire des sapeurs-pompiers

Suite aux conventions signées en 2005 et 2012 pour l'aménagement de la disponibilité opérationnelle des agents sapeurs-pompiers, le label "**Employeur Partenaire des sapeurs-pompiers du Lot**" a été décerné au SYMICTOM par la Préfète du Lot et le Président du Département du Lot fin 2016.

**EMPLOYEUR
PARTENAIRE**
DES SAPEURS-POMPIERS DU LOT



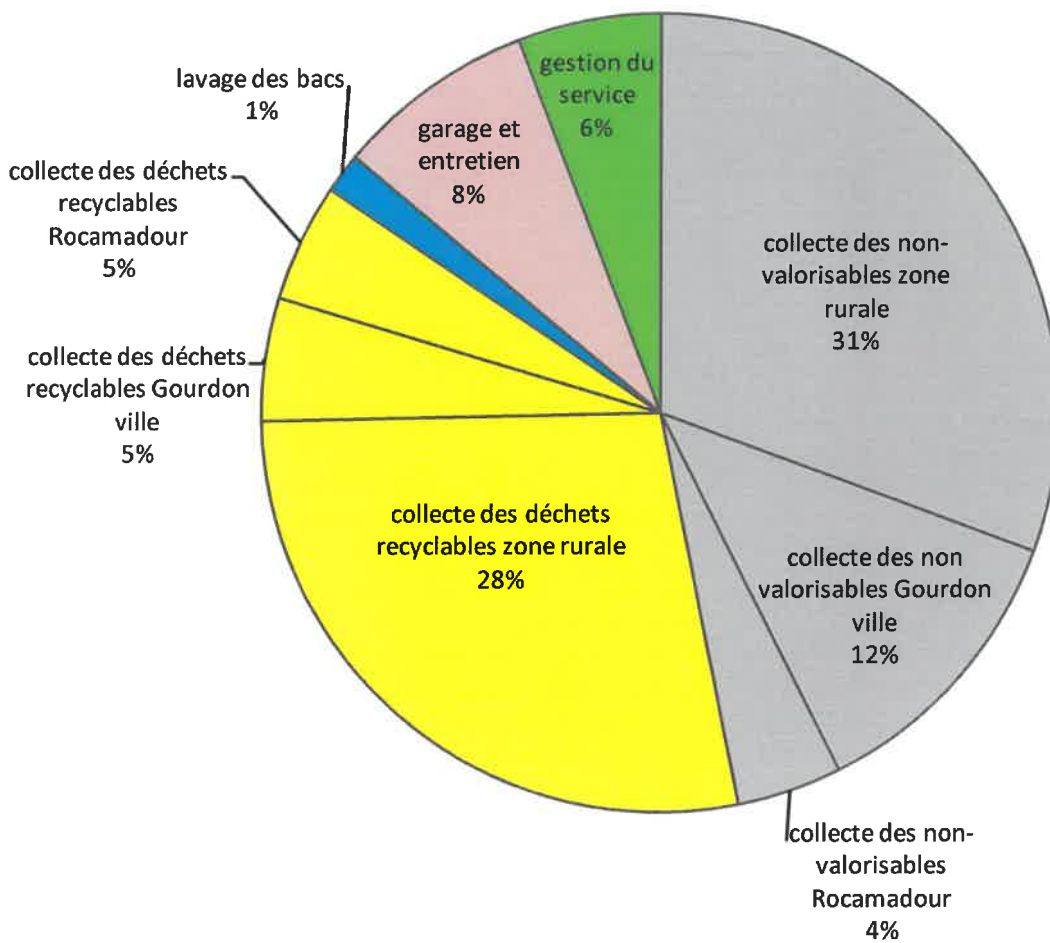
2 – Le temps de travail

a - La répartition du temps des services généraux

Services	Missions	Nombre d'agents	Nombre d'heures
administratif	direction / RH / finances	1	1607 (dont 5% affecté au budget annexe)
	comptabilité / secrétariat achats	1	1607 (dont 50% affecté au budget annexe)
technique	redevance spéciale / hygiène et sécurité / communication	1	1607
	entretien des locaux	1	211 (temps non-complet)

b - La répartition des heures du service de collecte

Année	collecte des non-valorisables zone rurale	collecte des non-valorisables Gourdon ville	collecte des non-valorisables Rocamadour	collecte des déchets recyclables zone rurale	collecte des déchets recyclables Gourdon ville	collecte des déchets recyclables Rocamadour	lavage des bacs	garage et entretien	gestion du service
2019	9 877,50	3 852,50	1 364,00	8 973,00	1 607,00	1 541,00	525,75	2 607,00	1874,83



3 – Les moyens de fonctionnement

Les containers :



Les véhicules :



4 - Les collectes

a - L'organisation des collectes

Les collectes des déchets non valorisables s'effectuent en bacs de regroupement (GRIS)

Les collectes des déchets recyclables s'effectuent en bacs de regroupement (VERT à couvercle vert ou jaune) : à déposer en sacs transparents fournis gratuitement par le syndicat. Les communes sont chargées de les distribuer à leurs administrés.

Cas particuliers :



Rocamadour :

Les collectes sont effectuées dans la Cité grâce à un petit camion adapté aux rues étroites. 2 agents du syndicat travaillent à Rocamadour. Un véhicule de 19 tonnes est utilisé pour les collectes de la partie rurale de la commune.

Les rotations vers le quai de transfert sont effectuées avec un camion polybenne.

Traitement : Les déchets sont amenés au centre de traitement de Saint Jean Lagineste.



Gourdon (zone urbaine) Porte à Porte avec un taux de TEOM particulier :

Les collectes se font en PORTE À PORTE grâce à des bacs individuels. Les déchets non valorisables : 2 fois par semaine et les déchets recyclables 1 à 2 fois par semaine selon la période et le remplissage des bacs.

Traitement : Les déchets sont amenés au centre de traitement de Catus.



Centres-bourgs de Cazals, Labastide-Murat, Montfaucon, Payrac, Le Vigan, St Germain et Salviac :

La collecte des déchets recyclables s'effectue en EN PORTE À PORTE en sacs transparents.

Traitement : Les déchets sont amenés au centre de traitement de Catus.



Déchets des professionnels et des administrations :

Les collectes des déchets assimilables à des déchets ménagers sont effectuées pour les administrations, les professionnels et les campings, en contrepartie du paiement de la redevance spéciale. (Détail page 23)

b – Le lavage des containers :

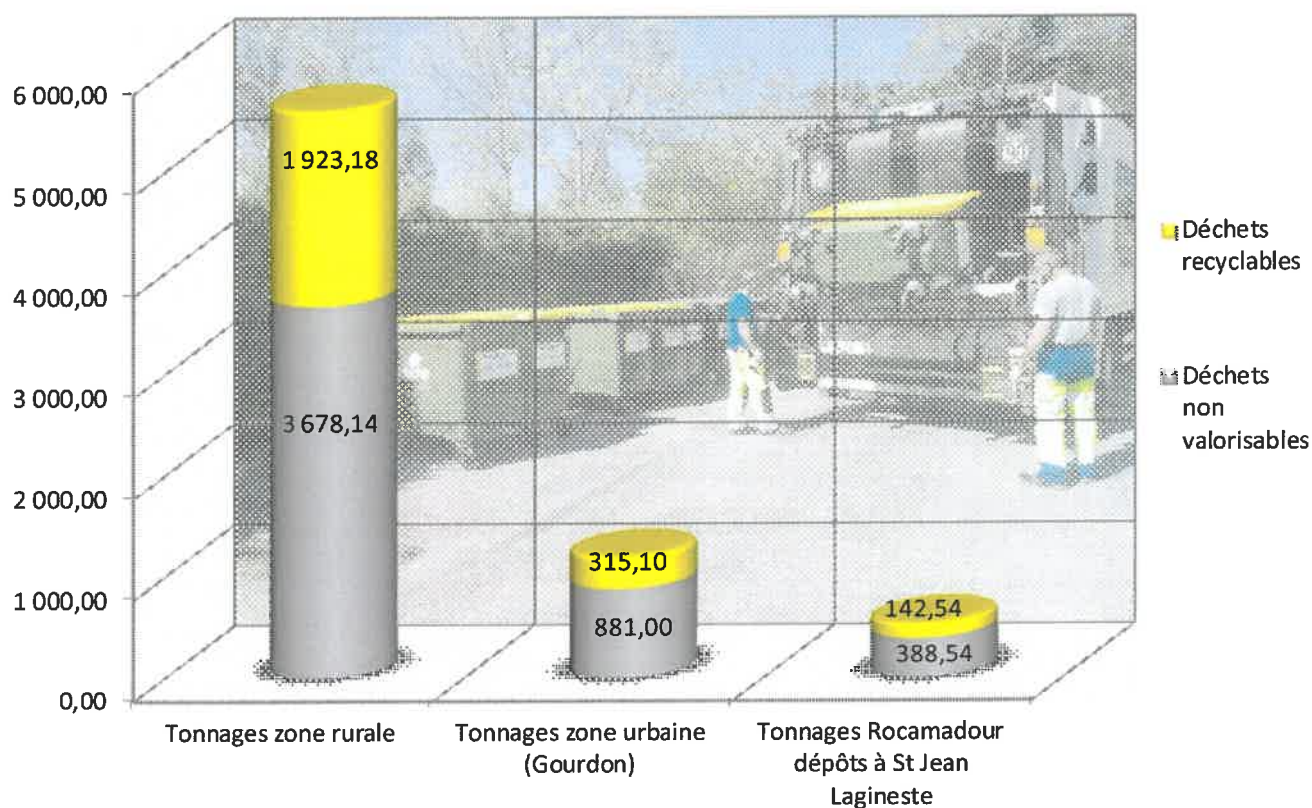
Le lavage a été effectué par nos services, directement sur les emplacements, grâce à la location d'un camion de lavage durant 2 mois.

Années	Coût	Temps passé	Nombre de bacs lavés
2019	17 352 €	525h00	3200
2018	832 € pour 128 bacs	147h00	240

5 – Les tonnages collectés

a – Déchets non-valorisables et déchets recyclables

Détail des tonnages	Déchets non valorisables				Déchets recyclables			
	2018	2019	écart en tonnes	évolution en %	2018	2019	écart en tonnes	évolution en %
Tonnages zone rurale	3 827,62	3 678,14	-149,48		1 932,66	1 923,18	-9,48	
Tonnages zone urbaine (Gourdon)	937,26	881,00	-56,26		323,84	315,10	-8,74	
Total des dépôts à Catus	4 764,88	4 559,14	-205,74		2 256,50	2 238,28	-18,22	
Tonnages Rocamadour dépôts à St Jean	386,20	388,54	2,34		119,40	142,54	23,14	
Total des tonnages	5 151,08	4 947,68	-203,40	-3,95%	2 375,90	2 380,82	4,92	0,21%



b – Le verre

Le verre est collecté par le SYDED du Lot.

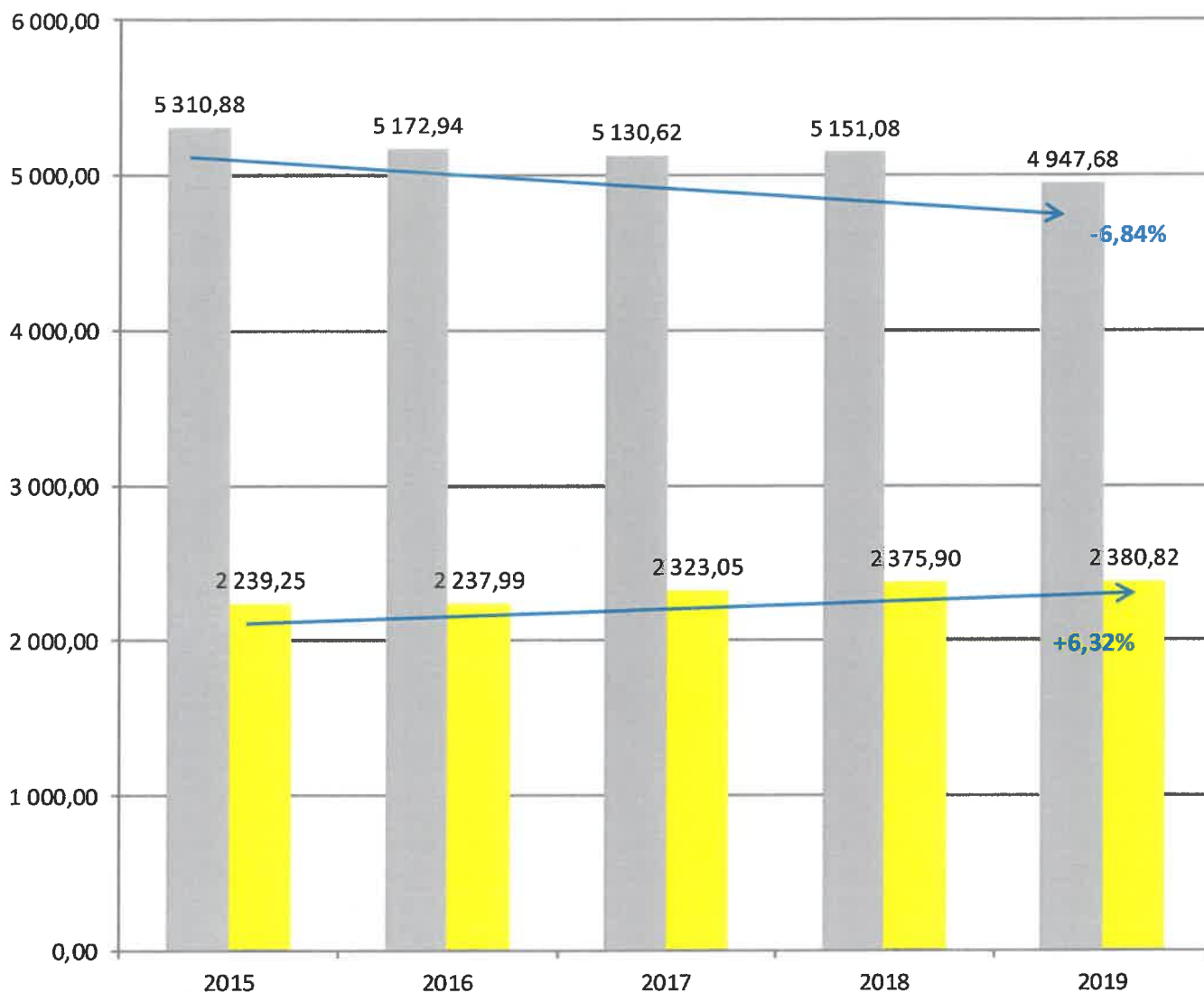
Moyenne collectée par habitant (en kg) :

2015	2016	2017	2018	2019
39.3	40.3	40.71	42.10	42.70



c – évolution des tonnages collectés sur 5 ans

Années	non-valorisables				recyclables			
	zone rurale	gourdon ville	rocamadour	total	zone rurale	gourdon ville	rocamadour	total
2015	4 017,84	910,02	383,02	5 310,88	1 862,29	265,84	111,12	2 239,25
2016	3 942,28	866,72	363,94	5 172,94	1 869,13	260,16	108,70	2 237,99
2017	3 881,88	874,42	374,32	5 130,62	1 886,29	318,64	118,12	2 323,05
2018	3 827,62	937,26	386,20	5 151,08	1 932,66	323,84	119,40	2 375,90
2019	3 678,14	881,00	388,54	4 947,68	1 923,18	315,10	142,54	2 380,82



d – évolution du poids par habitant (en kg)



e - Actions mises en place pour diminuer le poids des ordures ménagères



Mise en place de bornes pour récupérer les textiles :

Afin de faciliter le recyclage des **Textiles d'habillement, Linge de maison et Chaussures (TLC)**, le SYMICTOM a signé une convention en 2015 avec la Société Eco-TLC afin de détourner, les TLC usagés, du flux des ordures ménagères. **Sur notre territoire, 23 bornes sont à la disposition des administrés.**

COLLECTE DES TLC PAR LE RELAIS - POIDS PAR POINT DE COLLECTE ET PAR ANNEE

Années	2015	2016	2017	2018	2019
Total en KG	61 640	62 276	78 566	79 305	76 670
Population insee desservies	12 715	12 907	14 052	12 591	13 956
KG par habitant/communes desservies	4,85	4,83	5,59	6,30	5,49
moyenne nationale	3	3,2			
Populatoir insee totale	23 425	23 283	23 311	23 375	23 175
KG par habitant /territoire symictom	2,63	2,67	3,37	3,39	3,31

Chaque année, en contrepartie des actions de communications menées, le SYMICTOM perçoit un soutien à la communication. à hauteur de 0.10 € par habitant **soit 2 273.90 €**



Financement de composteurs à usage collectif :

1 composteur individuel financé en 2019 : école de Milhac
4 composteurs collectifs financés en 2019 : Blars, Léobard, école de St-Cernin Les Pechs-du-Vers, école de Payrac.

Pour rappel, 9 composteurs financés les années précédentes :

- 2019 : école de Cœur-de-Causse
- 2016 : écoles de Goujounac, Le Vigan, Lauzès et l'hivernerie à Gourdon, le Jardin de la Tannerie à Gourdon.
- 2015 : école de Salviac
- 2014 : jardins de la Butte à Gourdon pour l'association Vertus Vertes.
- 2012 : EHPAD de Cazals

Interventions dans les communes / internet / petits bouchons :

- Communication auprès des habitants de Lamothe-Fénelon accompagnée par le Maire
- Communication dans un lotissement du Bastit accompagnée d'une élue ;
- Réunion publique à Anglars-Nozac ;
- Remise en fonctionnement du composteur collectif de l'école de Goujounac ;
- Communication sur le marché de Gourdon avec les élus de Gourdon et le SYDED ;
- Courriers à l'ensemble des associations du territoire pouvant générer des déchets (organisation de repas, fêtes votives...) ;
- Promotion des TLC ;
- Prise de contact avec les cantines municipales du territoire ;
- Animation du site internet et de la page Facebook du syndicat ;
- Poursuite de l'opération les "Bouchons d'amour" avec les communes. Rappel : depuis le **1er Avril 2018**, seuls les **bouchons plastiques de boissons** sont acceptés : eau, lait, soda, jus de fruits, compotes...



III – LE FINANCEMENT

1- Les recettes

Le service est un service public administratif obligatoire il est **exploité en régie directe**. **Le service n'est pas assujéti à la T.V.A.**

Le financement du service est assuré par :

- la **T.E.O.M.** (taxe d'enlèvement des déchets ménagers) ;
- la **redevance spéciale obligatoire pour les déchets non ménagers** (professionnels et administrations) - dispositions de la loi du 13 juillet 1992.

a – La T.E.O.M. : taxe d'enlèvement des ordures ménagères

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères est un impôt direct accessoire dû par les personnes assujétiées à la **taxe foncière sur les propriétés bâties**.

Elle introduit une notion de solidarité à la différence de la redevance (REOM). Sur notre territoire, deux zones ont été instituées avec un taux de TEOM différent car le service rendu n'est pas le même :

- Taux zone rurale : **10,54 %**

- Taux zone urbaine (Gourdon ville) : **12.81 %**

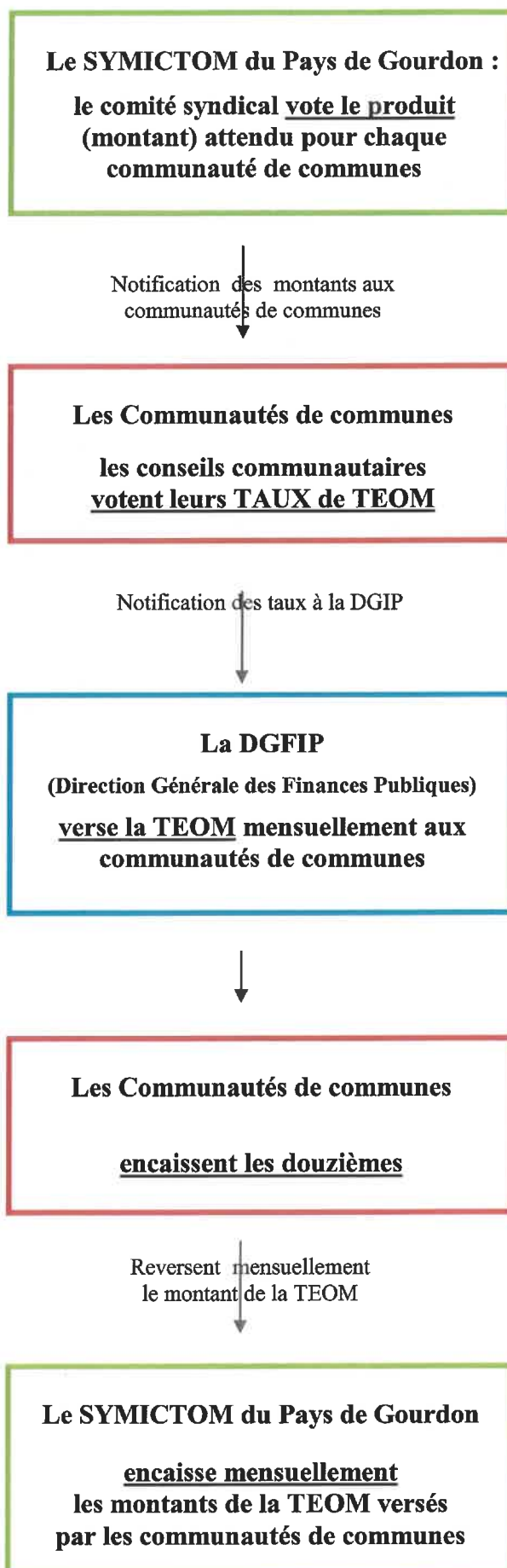
} Taux identiques depuis
2015

Rappel des différents taux et montants de TEOM depuis 2008 :

Années	Taux zone rurale		Taux zone urbaine (gourdon)		Montant TEOM*
2008	10.93%		13.29%		2 169 202 €
2009	10.65%		12.95%		2 224 148 €
2010	10.52%		12.79%		2 246 077 €
2011	10.52%		12.79%		2 329 707 €
2012	10.33%	-0.39 points	12.56%	-0.48 points	2 373 215 €
2013	10.33 %	entre 2008	12.56 %	entre 2008	2 445 211 €
2014	10.33 %	et 2019 soit	12.56 %	et 2019 soit	2 584 700 €
2015	10.54%	-3.57%	12.81%	-3.61%	2 697 492 €
2016	10.54%		12.81%		2 762 712 €
2017	10.54%		12.81%		2 784 579 €
2018	10.54%		12.81%		2 865 539 €
2019	10.54%		12.81%		2 972 324 €

* Les montants de la TEOM progressent chaque année (même en cas de maintien des taux) du fait des nouvelles constructions et de l'augmentation annuelle des bases (notification par les services fiscaux).

Mécanisme du vote et de la perception de la TEOM (depuis 2015) :



b – La redevance spéciale

La redevance spéciale a été instituée à partir de l'exercice 2002 (article L.2333-78 du CGCT), elle est destinée à résoudre le problème de l'élimination des déchets assimilés à des ordures ménagères, produits par le commerce, l'artisanat ou d'autres activités tertiaires. Il s'agit des déchets d'origine tertiaire ou artisanale qui, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, peuvent être éliminés sans sujétions techniques particulières et sans risque pour les personnes et pour l'environnement.

b.1 – les tarifs

- **Le tarif des contrats pour les entreprises (depuis 2005) :**

Pour les petits bacs :

Forfaits annuels	Bacs 120 litres	Bacs 240 litres
2 passages	118,31 €	177,47 €
3 passages	252,40 €	378.59 €

Pour les bacs de 750 litres et plus :

<u>volume des bacs collectés</u>	X	<u>nombre de semaines de collecte</u>	X	<u>nombre de passage par semaine</u>	X	<u>coût au litre</u>	X	6 % <u>Coefficient de participation</u>
Ex. : 750 litres	x	52 semaines	x	1 passage	x	0.0632 €	x	6% = 147,89 € / an

Pour les entreprises industrielles productrices de gros volumes (2 entreprises depuis 2014):

<u>volume des bacs collectés</u>	X	<u>nombre de semaines de collecte</u>	X	<u>nombre de passage par semaine</u>	X	<u>coût au litre</u>	X	29 % <u>Coefficient de participation</u>
Ex. : 7 500 litres	x	47 semaines	x	1 passage	x	0.0632 €	x	29% = 6 460,62 € / an

- **Le tarif des conventions (pas de bacs mis à disposition) (depuis 2005) :**

Forfaits annuels	2 passages par semaine	3 passages par semaine
Administration	78,87 €	118,31 €
Commune touristique	92,02 €	138,03 €

- **Les autres forfaits (depuis 2007) :**

Forfaits annuels	Montants
Carton (avec bac)	100 €
Petits volumes (sans bac)	100 €
Petits volumes (sans bacs) avec carte déchetterie	40 €

b.3 – la facturation aux professionnels, administrations et municipalités

Communes	Total	Communes	Total
ANGLARS-NOZAC	350,00	MONTFAUCON	5 518,31
ARQUES	345,45	NADAILLAC-DE-ROUGE	409,26
BASTIT	949,62	NADILLAC	188,00
BLARS	397,89	ORNIAC	313,14
CALES	669,54	PAYRAC	3 931,70
CANIAC-DU-CAUSSE	250,00	PAYRIGNAC	999,98
CARLUCET	591,28	PEYRILLES	484,69
CAZALS	4 788,41	POMAREDE	288,00
CŒUR-DE-CAUSSE	3 191,78	RAMPOUX	188,00
CONCORES	895,65	REILHAGUET	420,64
COUZOU	188,00	ROCAMADOUR	25 374,46
CRAS	188,00	ROUFFILHAC	250,00
DEGAGNAC	842,77	SABADEL-LAUZES	188,00
FAJOLES	559,89	SAINT-CAPRAIS	335,89
FRAYSSINET	597,89	SAINT-CHAMARAND	542,93
FRAYSSINET-LE-GELAT	893,67	SAINT-CIRQ-MADELON	188,00
GINDOU	829,89	SAINT-CIRQ-SOULLAGUET	188,00
GINOUILLAC	250,00	SAINT-CLAIR	5 749,73
GOUJOUNAC	939,63	SAINT-GERMAIN-DU-BEL-AIR	2 611,70
GOURDON	31 786,49	SAINT-PROJET	369,45
LAMOTHE-CASSEL	188,00	SALVIAC	3 590,03
LAMOTHE-FENELON	685,13	SENAILLAC-LAUZES	250,00
LAUZES	1 030,82	SENIERGUES	506,53
LAVERCANTIERE	6 810,62	SOUCIRAC	188,00
LENTILLAC-DU-CAUSSE	321,37	SOULOMES	188,00
LEOBARD	250,00	THEDIRAC	397,89
LES PECHS-DU-VERS	397,89	USSEL	335,89
LOUPIAC	782,29	UZECH	250,00
LUNEGARDE	188,00	VIGAN	4 423,05
MARMINIAC	1 049,16	hors territoire :	
MASCLAT	597,89	CABRERETS GD CAHORS	770,00
MILHAC	534,40	PINSAC CAUVALDOR	1 183,10
MONTAMEL	188,00	VEYRIGNAC	591,55
MONTCLERA	884,47	TOTAL	124 627,81

b.4 – les moyens de paiements

1 – le prélèvement automatique

Le paiement par prélèvement automatique est mis en place depuis 2008.

Redevance spéciale 2019	Montant facturé	Part du prélèvement en %	rappel % 2018
commerces Rocamadour (hors campings)	18 777,60	21,69%	18,57%
campings	13 849,50	9,77%	31,95%
commerces autres communes	62 914,82	2,85%	2,93%
forfaitaires (sans mise à disposition de bacs)	8 060,00	11,66%	11,06%
Total	103 601,92	7,87%	10,12%
prestations extérieures	2 544,65	-	-
municipalités	17 202,00	-	-
manifestations	1 279,31	-	-
Total	124 627,88	-	-

2 – TIPI

TIPI est un système de **paiement des factures par carte bancaire** (service de paiements des **Titres Par carte bancaire sur Internet**) mis en place par une convention signée en 2012 avec la DGFIP.

Les usagers peuvent payer, dès réception de leur facture, sans se déplacer ou envoyer de paiement par voie postale, grâce à leur carte bancaire en se connectant à internet sur le site de paiement sécurisé de la DGFIP.

Coût des frais bancaires pour le SYMICTOM : 11.94 € pour l'année 2019.

b.5 - les impayés

années	impayés	montants facturés	% d'impayés
2016	791,26 €	127 462,40 €	0,62%
2017	1 214,45 €	130 729,93 €	0,93%
2018	1 680,75 €	125 587,49 €	1,34%
2019	4 011,84 €	124 627,88 €	3,22%
total	7 698,30 €	508 407,70 €	1,51%

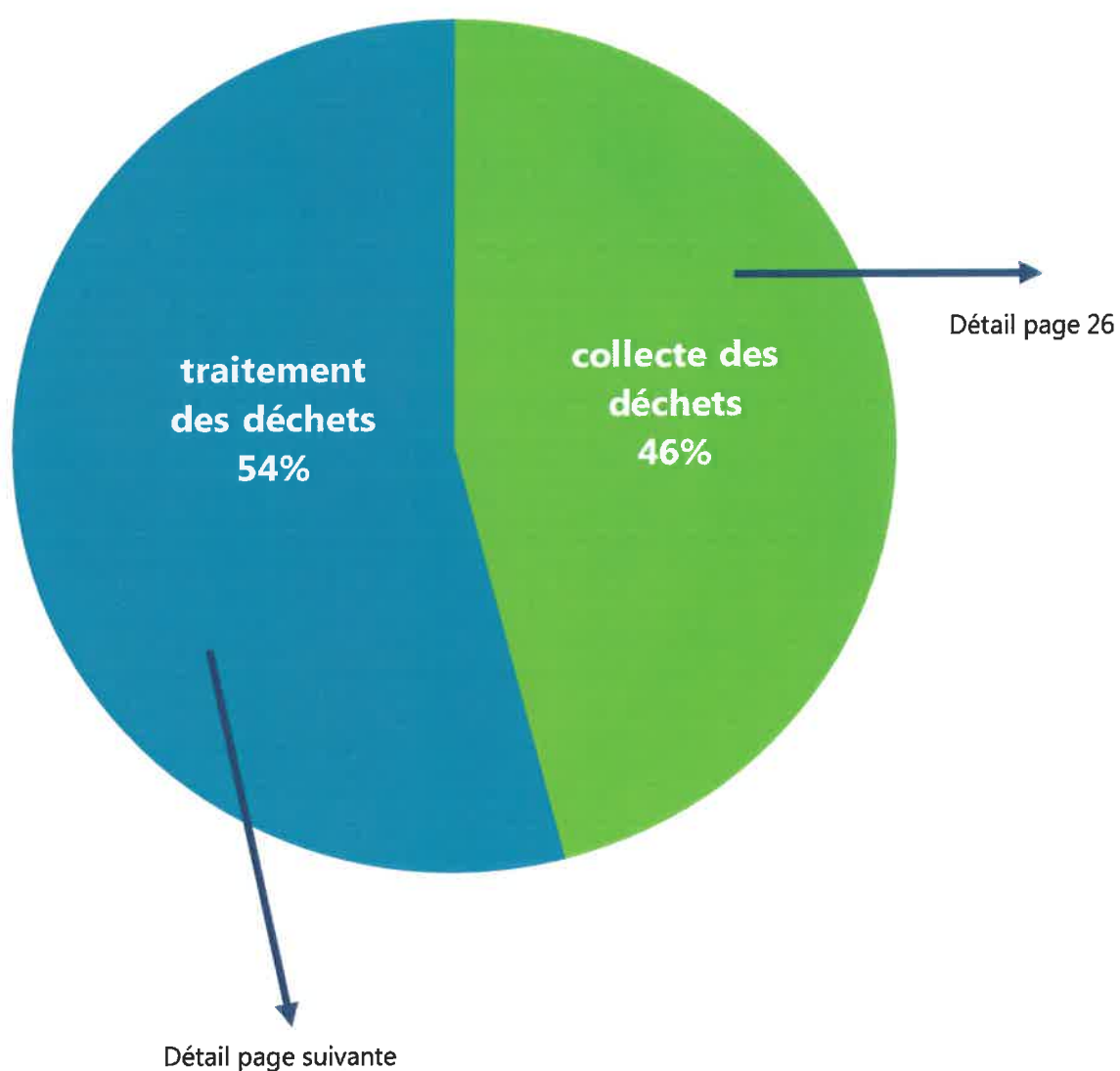
2 – résumé du compte administratif 2019 du budget PRINCIPAL

Fonctionnement	Chapitre	Montant en €
1.1 Recettes du syndicat		3 988 678.40
Excédent de fonctionnement reporté	002	711 896.55
<i>Recettes de l'année</i>		3 276 781.85
atténuations de charges	13	23 140.34
Produit des services du domaine...	70	248 999.77
Production immobilisée	72	5 379.35
Impôts et taxes	73	2 972 324.00
dotations et participations	74	22 273.90
autres produits de gestion courante	75	1 1916.29
produits exceptionnels	77	2 748.20
opérations d'ordre de transferts entre sections	042	0,00
1.2 Dépenses du syndicat		3 362 558.65
Déficit de fonctionnement reporté		0,00
<i>Dépenses de l'année</i>		3 362 558.65
charges à caractère général	011	379 922.36
charges de personnel	012	1 063 813.91
charges de gestion courante	65	11 772 800.75
charges financières	66	144.36
charges exceptionnelles	67	100.00
opérations d'ordre de transferts entre sections	042	145 777.27
solde de l'année		-85 776.80
Résultat cumulé		626 119.75
Investissement	Chapitre	Montant en €
1.3 Recettes d'investissement		926 586.21
solde d'exécution	001	751 525.98
<i>Recettes de l'année</i>		175 060.23
opérations d'ordre de transferts entre sect.	040	145 777.27
dotations, fonds divers et réserves	10	29 282.96
emprunts et dettes assimilés	16	0.00
1.4 Dépenses d'investissement		118 944.95
Déficit de fonctionnement reporté		0.00
<i>Dépenses de l'année</i>		118 944.95
dépenses financières	16	7 164.00
immobilisations corporelles	21	106 401.60
opérations d'ordre de transferts entre sections	040	5 379.35
solde de l'année		56 115.28
Résultat cumulé		807 641.26
1.5 Affectation du résultat de fonctionnement		
Report au BP 2019 - section de fonctionnement	002	626 119.75

3 – Les dépenses

a - Répartition des dépenses

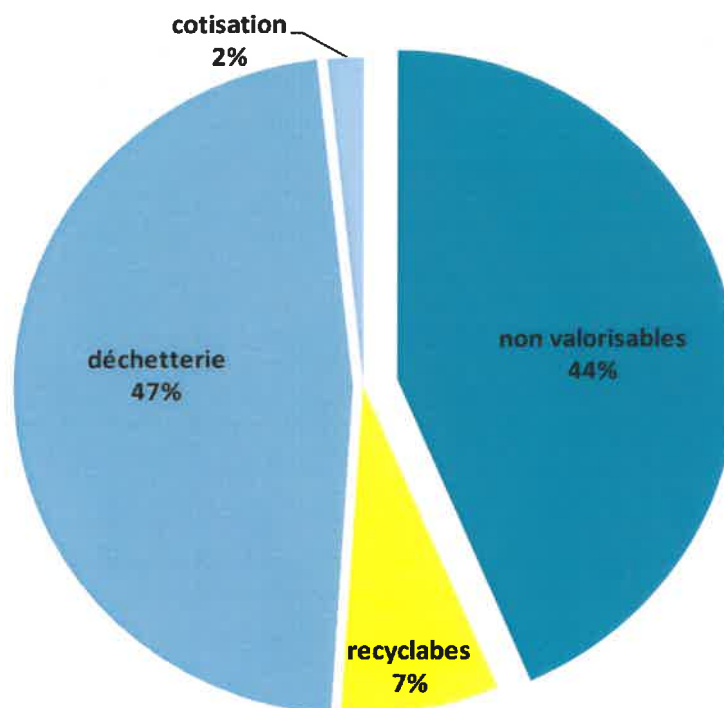
Fonctionnement	dépenses 2018	dépenses 2019	évolution
collecte des déchets	1 420 332,47	1 489 274,05	4,85%
traitement des déchets	1 630 730,78	1 750 799,85	7,36%
TOTAL	3 051 063,25	3 240 073,90	6,19%



b – Évolution des dépenses de traitement

	2017	2018	évolution en % 2017 / 2018	2019	évolution en % 2018 / 2019
Tonnage non valorisables	5 130,62	5 151,08	0,40%	4 947,68	-3,95%
coût traitement	733 678,66	753 603,00		761 942,72	8 339,72
Coût à la tonne	143	146,30	2,31%	154,00	5,26%
Tonnage recyclables	2 323,050	2 375,900	2,28%	2 380,820	0,21%
coût traitement	166 127,65	143 741,95		130 945,10	-12 796,85
Coût à la tonne	71,5	60,5	-15,40%	55,0	-9,09%
Coût des déchetteries	689 371,76	702 049,72		826 848,00	124 798,28
Coût par habitant DGF	22,70	23,00	1,32%	27,00	17,39%
Cotisation 1€ HT / HBT	30 368,80	30 523,92		30 624,00	
nombre d'habitants DGF	27 608	27 749	0,51%	27 840,00	0,33%
Financement composteurs	0	100		440,00	
TOTAL	1 619 546,87	1 630 018,59	0,65%	1 750 799,82	7,41%

Répartition des dépenses de traitement



Augmentation globale des dépenses de traitement :

Malgré la diminution du tonnage des déchets non valorisables et la diminution du tarif des déchets recyclables, le coût global du traitement augmente de 7,41% du fait des augmentations des tarifs du traitement des déchets non valorisables (+5.26%) et des déchetteries (+17.39%)

EVOLUTION DES RESULTATS DES DECHETS RECYCLABLES depuis 2010

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Taux de refus	27,69%	18,15%	17,20%	14,96%	16,04%	17,09%	22,63%	24,38%	21,76%	17,98%
Poids par habitant	53,62kg	61,76kg	61,57kg	65,00kg	65,66kg	68,57kg	62,59kg	63,63kg	67,33 kg	70,15 kg
Prix à la tonne HT soit TTC	57,00 € 62,70 €	44,80 € 49,28 €	65,00 € 71,50 €	55,00 € 60,50 €	60,00 € 66,00 €	60,00 € 66,00 €	60,00 € 66,00 €	65,00 € 71,50 €	55,00 € 60,50 €	50,00 € 55,00 €

Le tarif des déchets recyclables est calculé en fonction de 2 paramètres :

1°/ le taux de refus : plus celui-ci est faible, plus le tarif baisse.

2°/ la performance par habitant (nombre de kg par habitant) : plus celle-ci est élevée, plus le tarif baisse (système de bonus/malus à la tonne)

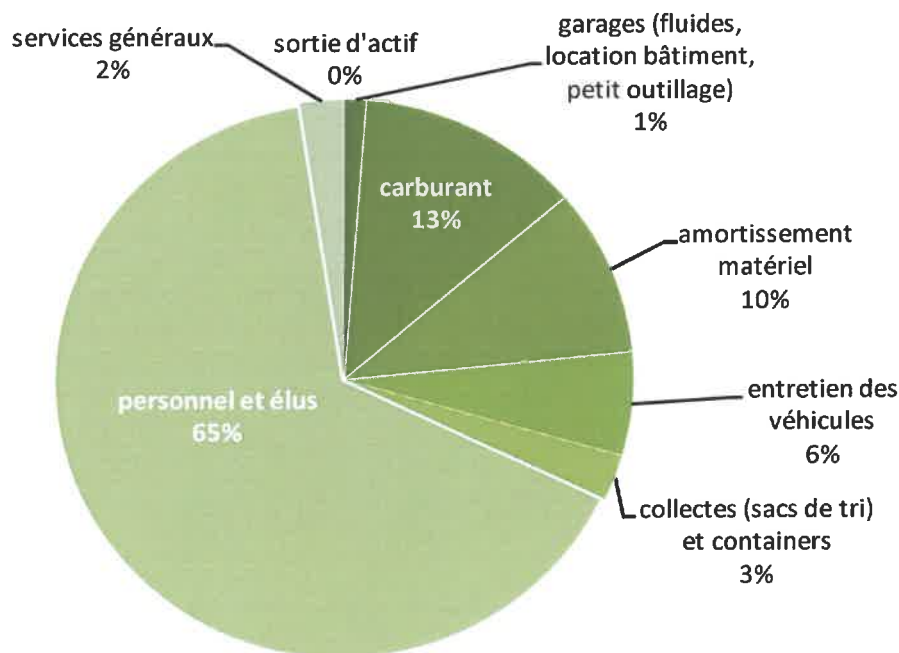
Tarification :

Grille taux de refus entrant					
Taux de refus 2017	R < 13.9%	13.9% ≤ R < 18.9%	18.9% ≤ R < 23.9%	23.9% ≤ R < 28.9%	R ≥ 28.9%
Taux de refus 2018	R < 14.7%	14.7% ≤ R < 19.7%	19.7% ≤ R < 24.7%	24.7% ≤ R < 29.7%	R ≥ 29.7%
Taux de refus 2019	R < 13.0%	13.0% ≤ R < 18.0%	18.0% ≤ R < 23.0%	23.0% ≤ R < 28.0%	R ≥ 28.0%
Tarif HT	55 €	60 €	65 €	70 €	75 €

Grille Bonus / Malus « performance par habitant »					
Performance 2017	P ≥ 66 kg	66kg > P ≥ 63kg	63kg > P ≥ 57kg	57kg > P ≥ 54kg	P < 54 kg
Performance 2018	P ≥ 67 kg	67kg > P ≥ 64kg	64kg > P ≥ 58kg	58kg > P ≥ 55kg	P < 55 kg
Performance 2019	P ≥ 69 kg	69kg > P ≥ 66kg	66kg > P ≥ 60kg	60kg > P ≥ 57kg	P < 57 kg
Incidence sur le tarif	- 10 €	- 5 €	0 €	+ 8 €	+15 €

c – Évolution des dépenses de collecte

Fonctionnement	dépenses 2018	dépenses 2019	évolution 2018/2019	évolution 2017/2018
garages (fluides, location bâtiment, petit outillage)	20 791,93	17 894,57	-13,94%	-5,45%
carburant	170 362,13	186 779,15	9,64%	24,04%
amortissement matériel	137 108,99	144 307,67	5,25%	3,04%
entretien des véhicules	93 646,60	89 692,89	-4,22%	29,99%
collectes (sacs de tri) et containers	20 628,94	39 526,24	91,61%	15,21%
personnel et élus	938 855,37	974 248,36	3,77%	2,25%
services généraux	28 667,71	35 355,57	23,33%	0,52%
sortie d'actif	10 270,80	1 469,60	-85,69%	-0,91%
Collecte des déchets	1 420 332,47	1 489 274,05	4,85%	-0,51%



Diminution des dépenses liées aux garages : écart sur garage de Gourdon

Augmentation des dépenses de carburant : voir bilan kilométrique page 28

Augmentation des coûts collecte et containers : modification du lavage des containers (fait par une entreprise extérieure, ce qui permet de nettoyer beaucoup plus de bacs).

Personnel et élus : 1.9 agents de plus qu'en 2018

Services généraux : plus de frais liés aux marchés publics (dématérialisation, honoraires), entretien du décanteur déshuileur, frais EDF, fournitures administratives (registres, timbres...)

Augmentation totale de 4.85 % contre -0.51% l'année précédente

d – Le coût des sacs transparents pour la collecte des déchets recyclables

Achat des sacs transparents depuis 2008 (50 000 exemplaires). Depuis 2012, achat entre 200 000 et 300 000 sacs par an.

Années	Nombre de sacs	Montant	Prix d'un sac
2018	250 000	16 776.00 €	0.067 €
2019	300 000	20 131.20 €	0.067 €

e – Les coûts des véhicules

Les véhicules de collecte :

véhicules	année d'achat	1ère mise en circ.	cout fonctionnement		litres carb.	coût carb.	km annuel parcourus	conso. au 100	coût au km	km total
			2018	2019	2019	2019				
3331JS46	2000	2000	1 309,16	-	-	-	-	-	-	-
6301KB46	2004	2004	2 495,40	-	-	-	-	-	-	-
4888JM46	1997	1977	6 269,84	2 087,37	2 875,66	3 915,22	7 039	40,85	0,853	629 846
947KH46	2006	2006	9 586,15	4 813,97	5 258,52	7 693,21	12 259	42,90	1,02	402 182
9438KH46	2007	2007	5 670,99	5 236,94	4 696,10	7 077,02	11 268	41,68	1,093	284 888
DL699TB	2008	2008	9 383,11	5 530,72	18 934,49	26 762,01	40 470	46,79	0,798	445 873
AB150AT	2009	2009	617,26	859,37	328,49	480,58	2 013	16,32	0,666	
BL701HE	2011	2011	18 126,85	10 431,80	17 116,65	24 192,67	35 284	48,51	0,981	324 295
CP460LN	2013	2013	13 020,33	12 910,50	16 575,04	23 427,16	34 626	47,87	1,049	216 484
CW139BH	2016	2013	2 190,58	3 439,22	1 391,40	2 035,62	10 044	13,85	0,545	28 195
DM341BH	2017	2000	3 149,24	9 263,93	2 087,88	3 054,57	3 947	52,90	3,121	15 904
POLYB	loc	-	-	4 190,74			363	-	-	-
BL143TA	2017	2011	5 690,22	7 693,91	10 288,09	15 504,14	23 285	44,18	0,996	56 917
AK492MC	2018	2010	3 934,71	8 657,44	15 030,45	21 244,04	28 548	52,65	1,047	61 009
ES780EC	2018	2007	6 194,28	5 637,80	16051,35	22 686,98	37 287	43,05	0,76	68 525
EP050GH	2018	2006	1 547,06	4 730,60	10030,45	14 177,04	22 084	45,42	0,856	33 570
total			89 185,18	85 484,31	120 664,57	172 250,26	268 517,00	-	-	-

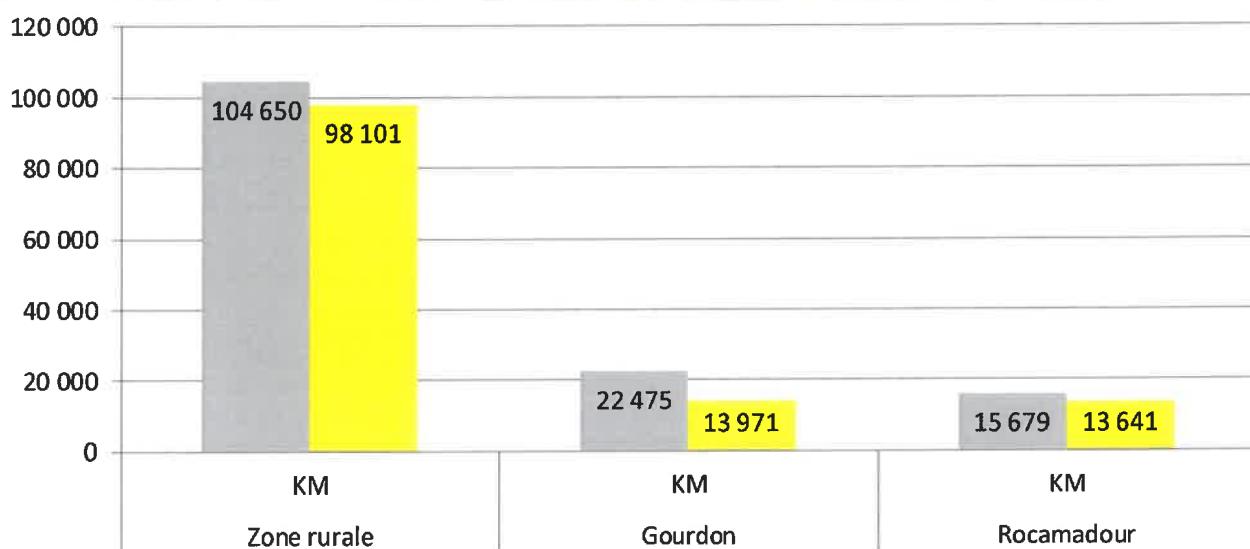


soit 6.7 fois le tour de Terre

Les autres véhicules (mise en place des containers, livraisons sacs...)

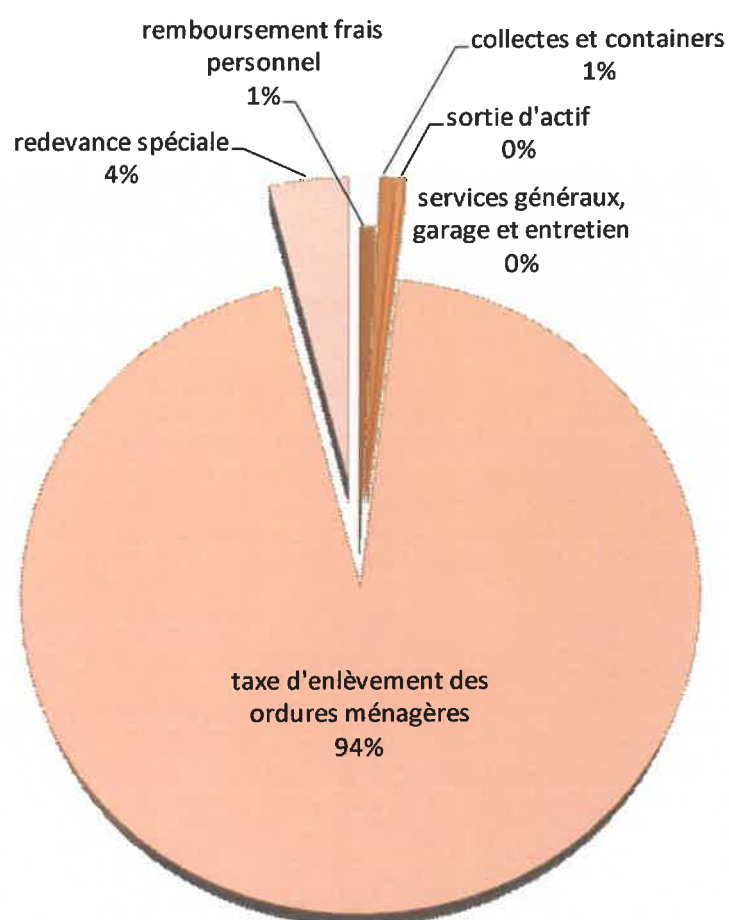
véhicules	année d'achat	1ère mise en circ.	cout fonctionnement		litres carb.	coût carb.	km annuel parcourus
			2018	2019	2019	2019	
CK007VY	2015	2006	1 001,61	1 496,06	678,87	959,51	3 123
6618KP46	2009	1998	729,29	978,98	328,51	464,32	2 691
CY640YG	2018	2013	260,99	647,78	758,71	1072,36	11 672
CZ638ES	2014	2013	35,00	610,21	737,56	1042,47	11 308

Zone de collecte		BILAN KILOMETRIQUE DES VEHICULES DE COLLECTE								
		tournées non-valorisables			tournées recyclables			toutes tournées confondues		
		2018	2019	écart	2018	2019	écart	2018	2019	écart
Zone rurale	KM	107 590	104 650	-2 940	92 736	98 101	5 365	200 326	202 751	2 425
	Litres	50 233	49 557	-676	43 281	46 456	3 175	93 504	96 013	2 509
		Prix au litre						1,3977	1,4134	1,12%
Gourdon	KM	22 425	22 475	50	13 233	13 971	738	35 658	36 446	788
	Litres	9 194	9 193	-1	5 550	6 056	506	14 744	15 249	505
		Prix au litre						1,4797	1,5050	1,71%
Rocamadour	KM	14 503	15 679	1 176	11 262	13 641	2 379	25 765	29 320	3 555
	Litres	4 866	4 838	-28	2 703	3 874	1 171	7 569	8 712	1 144
		Prix au litre						1,4860	1,4830	-0,20%
Total	KM	144 518	142 804	-1 714	117 231	125 713	8 482	261 749	268 517	6 768
	Litres	64 293	63 588	-705	51 534	56 386	4 852	115 817	119 974	4 158



4. Les recettes :

Fonctionnement	recettes 2018	recettes 2019	évolution 2018/2019	évolution 2017/2018
remboursement frais personnel	46 495,30	23 326,02	-49,83%	-2,22%
collectes et containers	18 923,90	22 273,90	17,70%	2,76%
services généraux, garage et entretien	5 433,59	10 275,67	89,11%	-61,16%
sortie d'actif	10 270,80	1 469,60	-85,69%	-91,35%
taxe d'enlèvement des ordures ménagères	2 865 539,00	2 972 324,00	3,73%	2,90%
redevance spéciale	125 597,89	124 627,88	-0,77%	-3,93%
TOTAL	3 072 260,48	3 154 297,07	2,67%	-1,34%



5 – Les investissements

a - les dépenses d'investissement :

Libellés des Dépenses	Montants
remboursement capital de l'emprunt	7 164,00 €
réparation chaudière	156,00 €
aménagement accueil	261,60 €
standard téléphonique	3 991,38
site internet	1 400,00
rafraichisseurs d'air et fontaine à eau	959,15
outillage atelier	27 202,13 €
matériel de lavage des véhicules	167,94 €
matériel pour pompe adblue	1 020,00 €
aménagement quai à Rocamadour	12 099,65 €
aménagement garage à Gourdon (travaux en régie)	5 379,35 €
Containers et récup'verre :	59 143,75 €
- 06 récup'verre	8 498,95 €
- 50 containers OM 120 litres	1 248,00 €
- 100 containers TRI 120 litres	2 496,00 €
- 10 containers OM 240 litres	336,00 €
- 10 containers TRI 240 litres	336,00 €
- 10 containers OM 340 litres	504,00 €
- 10 containers TRI 340 litres	504,00 €
- 120 containers OM 750 litre	13 996,80 €
- 200 containers TRI 750 litre	23 328,00 €
- 250 capots jaunes pour containers TRI	7 896,00 €
Total des Dépenses d'Investissement	118 944,95 €

b - les recettes d'investissement :

Libellés des Recettes	Montants
FCTVA	29 282,96
Plus-value suite cession	1 469,60
Amortissement du matériel	144 307,67
Total de l'exercice	175 060,23
Solde cumulé précédent	751 525,98
Total des Recettes d'Investissement	926 586,21

La section d'investissement présente un excédent annuel de 56 115.28 € sur l'exercice 2019, et un excédent cumulé de 926 586.21 € reportés au budget 2020.

V - Conclusions

L'exercice est déficitaire (-85 777 €) malgré une forte diminution de la quantité des déchets non valorisables collectés (baisse de 203 tonnes) et une amélioration de la qualité des déchets recyclables, le taux de refus est descendu à 17.98 % (21.76% en 2018) et une augmentation de la quantité : 70.15 kg par habitant (67.33 kg en 2018).

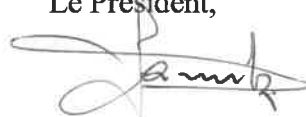
Évolution des tonnages collectés :	2008	2019	écart en %
Déchets recyclables (en T.)	1 722,14	2 380,20	+ 38.21 %
Déchets non valorisables (en T.)	6 013,52	4 947,68	- 17.72 %
Nombre de communes	60	68	

De 2018 à 2019, les dépenses ont globalement augmenté de 6.19% et les recettes de 2.67%.

Les dépenses de traitement ont augmenté de 7.36% notamment suite à la hausse du tarif pour l'accès aux déchetteries (124 798 € de plus qu'en 2018 soit +17%), la diminution des poids collectés et le meilleur tarif des recyclables ne permettent pas de compenser la totalité des hausses de tarifs.

Les dépenses liées à la collecte ont augmenté de 4.85% (contre 7.22% en 2018) : personnel (+3.77%), carburant (+9.6%), lavage des containers (+91%).

À Montcléra, le 1^{er} février 2021
Le Président,



Robert LACOMBE



2019

Rapport d'activités



- DÉCHETS
- ÉNERGIES RENOUVELABLES
- EAU POTABLE
- ASSAINISSEMENT
- EAUX NATURELLES



Management
System
ISO 9001:2015
ISO 14001:2015
OHSAS 18001:2007

www.tuv.com
ID 9000000185

TABLE DES MATIÈRES

<i>Édito 2019</i>	3
PRÉSENTATION GÉNÉRALE	
<i>2019 en images et en chiffres</i>	4
<i>Une structure publique pour l'environnement</i>	6
<i>Solidarité financière</i>	9
<i>Responsabilité sociétale</i>	10
TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS	15
<i>Tous acteurs de nos déchets</i>	16
<i>Gestion des déchets lotois</i>	20
<i>Coopération interdépartementale</i>	27
<i>Bilan financier</i>	28
DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES	31
<i>Les réseaux de chaleur bois</i>	32
<i>Bilan financier</i>	35
CYCLE DE L'EAU	37
<i>Un service mutualisé</i>	38
<i>L'accompagnement à l'exploitation</i>	39
<i>L'accompagnement des projets</i>	40
<i>La production d'eau potable</i>	41
<i>L'accompagnement à l'assainissement non collectif</i>	42
<i>Le traitement des boues</i>	43
<i>Les eaux naturelles</i>	44
<i>Bilan financier</i>	45
<i>Lexique</i>	47

ANNEXES

*Disponibles en ligne sur notre site syded-lot.fr
à la rubrique "Documents > Rapports d'activités"*

ÉDITO 2019

Il y a près de 25 ans, le Syded était créé pour répondre aux enjeux environnementaux sur notre territoire, notamment en gérant de manière responsable nos déchets.

Aujourd'hui, le Syded intervient toujours sur cette compétence historique, mais il a élargi son champ d'actions. Les énergies renouvelables et le cycle de l'eau ont étoffé ses missions avec l'objectif de toujours agir en faveur de l'environnement. Agir, à l'échelle départementale bien sûr, car c'est la bonne dimension pour être efficace, pour mutualiser et pour maîtriser les coûts. L'union fait la force, surtout dans un territoire rural comme le nôtre.

Les efforts entrepris depuis de longues années sur les aspects qualité, environnement et sécurité des salariés ont été récompensés par une triple certification. Chose rare dans le privé, obtenir cette triple distinction est exceptionnel pour une collectivité publique. Preuve, s'il en fallait une, que le Syded a un fonctionnement adapté pour répondre aux enjeux actuels et futurs.

La crise économique qui s'est aggravée sur le marché de la revente des matériaux complique la situation financière du Syded et de tous les opérateurs du service public des déchets. Le Syded a connu sa première année de déficit en presque 25 ans d'existence !

Malgré tout, nous pouvons être fiers de ce service public lotois pour l'environnement, efficace grâce aux agents qui sont mobilisés, chaque jour, sur nos différents sites du département. Remercions aussi les élus qui se sont particulièrement investis pendant cette mandature et qui ont permis au Syded de grandir.

Le Syded continuera à engager les acteurs locaux, sur la voie de l'économie circulaire et toujours au service du bien commun et de l'environnement, sujets qui me sont particulièrement chers.

Gérard MIQUEL



2019



Lancement de la campagne de communication sur le verre



Remise de la triple certification par TÜV RHEINLAND

JANVIER

MAI

JUIN

Renforcement du partenariat avec la Ligue contre le cancer



-3%

de diminution des ordures ménagères résiduelles

DÉCHETS

143 873 t

de déchets pris en charge

-18kg

par habitant de déchets en moins grâce au compostage

BOIS ÉNERGIE

2303 t

équivalent pétrole évitées, soit 1015 tours du monde en voiture

15

réseaux de chaleur au bois

80%

des marchés conclus avec des entreprises locales

30,9 M€

budget de fonctionnement

297

emplois

EN IMAGES ET EN CHIFFRES

Cinquième rencontre des référents environnement



Obtention du trophée tri Métal

SEPTEMBRE

OCTOBRE

DÉCEMBRE



Sensibilisation du personnel du Syded au rôle de Sapeur Pompier Volontaire dans le cadre de l'accord entre le SDIS 46 et le Syded



Obtention du label écoréseau de chaleur



2 950
élèves sensibilisés

75%
des CM1-CM2

EAU POTABLE

88%

des abonnés lotois à l'eau potable sont représentés par une collectivité adhérente au Syded

25 700

résultats d'analyse

EAUX NATURELLES

23

baignades officielles accompagnées

989

prélèvements aquatiques

ASSAINISSEMENT

95%

des stations de traitement des eaux usées du département sont suivies par le Syded.

9 795 t

de boues traitées

UNE STRUCTURE PUBLIQUE POUR L'ENVIRONNEMENT

Né de la volonté des élus locaux pour traiter la question des déchets à l'échelle départementale dès 1996, le Syded a rassemblé l'ensemble des collectivités du département pour mutualiser les moyens et en faire un territoire avant-gardiste et solidaire sur la gestion des déchets. En plus de cette compétence historique, le Syded s'est progressivement vu confier d'autres activités, toujours au service de l'environnement.

5 COMPÉTENCES COMPLÉMENTAIRES POUR LE LOT

- DÉCHETS
- ÉNERGIES RENOUVELABLES
- ASSAINISSEMENT
- EAU POTABLE
- EAUX NATURELLES

UN SERVICE PUBLIC INDUSTRIEL DÉPARTEMENTAL

Le Syded est un syndicat mixte ouvert et à la carte. Chaque collectivité peut choisir d'y adhérer pour une ou plusieurs compétences. Ainsi, le Syded se voit confier la réalisation de missions de service public dans ses 5 domaines d'intervention. Pour répondre à cette ambition, sa structure juridique en EPIC (Établissement Public à caractère Industriel et Commercial) lui confère un fonctionnement proche de celui d'une entreprise : comptabilité, personnel de droit privé, recherche de productivité, ventes de matériaux, d'énergie et aussi de prestations.

Comme toute structure publique, le Syded est dirigé par des élus locaux qui représentent chaque collectivité adhérente ainsi que le Département du Lot. Ces élus sont rassemblés au sein d'un Comité syndical qui vote les décisions en assemblée délibérante.

Les agents du Syded, organisés en différents services et sites sur le département sont chargés de la mise en œuvre des décisions prises par les élus.

⊕ DES ÉLUS LOCAUX AU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

Chaque conseil municipal nomme des représentants dans les différentes instances intercommunales ou directement au Syded selon les compétences. Le Syded est donc piloté par des élus du territoire, issus des communes, des communautés de communes ou d'agglomération ainsi que des syndicats des eaux ou de traitement des déchets. Cela favorise la prise en compte des intérêts locaux, au service des Lotois et de l'environnement. Les élections municipales de 2020 entraînent un renouvellement de l'ensemble des instances décisionnaires : Président.e, Vice-président.es, Comité syndical...



➤ Mutualisé à la bonne échelle

« L'Union fait la force », surtout dans un territoire rural et dispersé comme celui du Syded. La mise en commun des moyens (centres de tri, déchetteries, réseaux de chaleur...) permet de gagner en efficacité tout en maîtrisant les coûts. Cette idée de mutualisation se retrouve aussi dans la volonté de partager des connaissances et des

savoir-faire pour développer une expertise de territoire (ingénierie, communication...). Le regroupement à l'échelle départementale apparaît comme une évidence pour agir dans l'intérêt général afin de faire face aux enjeux environnementaux et aux incidences financières qui en découlent.

➤ Solidaire des territoires

Une des raisons d'exister du Syded est le principe de solidarité entre les adhérents. L'offre de services est identique sur tout le territoire, pour tous les Lotois. Chacun trie les déchets avec les mêmes consignes, se rend dans la déchetterie de son choix et paie son énergie du réseau de chaleur au bois au même prix.

Chaque collectivité dispose de moyens mutualisés. Le Syded applique la péréquation des coûts à l'ensemble de ses activités : les tarifs sont identiques sur l'ensemble du territoire, quelle que soit la taille de la collectivité ou sa situation géographique. Ce principe garantit une cohésion et une solidarité départementale.

➤ Géré à 100 % par le service public

Le Syded dispose de ses propres moyens humains et matériels pour assurer la gestion du service public qui lui est confiée. Alors que certaines collectivités font le choix de déléguer à des groupes privés la gestion de leurs équipements et services, le Syded a fait le choix d'une plus grande autonomie en renforçant ses propres moyens.

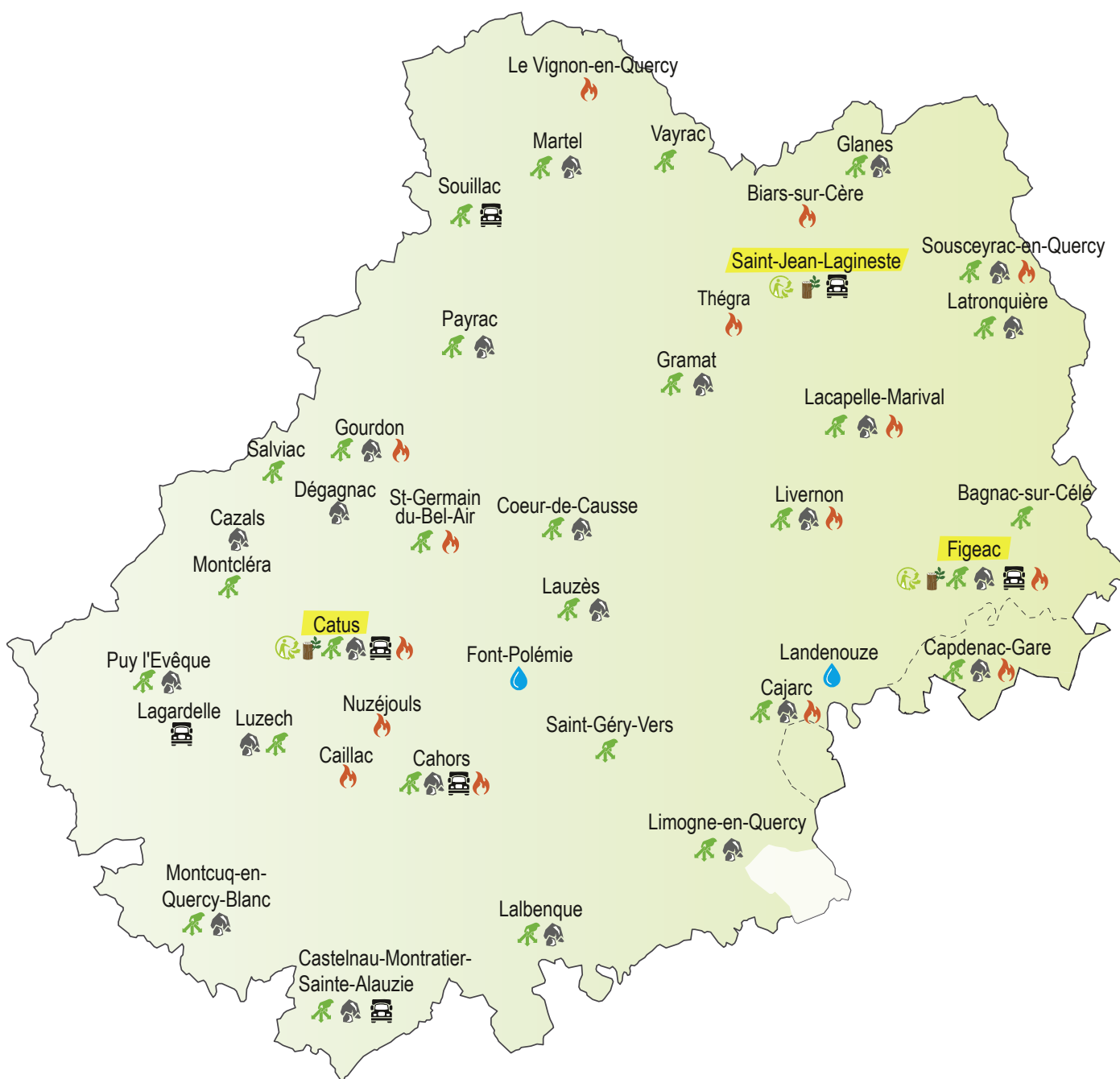
Certaines activités de traitement de déchets sont sous-traitées, car il n'existe pas d'installation sur le territoire (valorisation énergétique, stockage...). Ce fonctionnement en régie présente l'avantage de favoriser l'emploi local sur tous les secteurs du département, avec une grande diversité de métiers et de niveaux de qualification.

➤ Garant de la maîtrise des coûts

La préservation de l'environnement a un coût. La mutualisation, la gestion interne et le principe de solidarité permettent de maîtriser les dépenses et d'améliorer les recettes. Les activités du Syded sont de plus en plus exposées aux augmentations de taxes, aux diminu-

tions des subventions ainsi qu'à la fluctuation des marchés (revente des matériaux). Le champ d'action départemental permettra de limiter les inévitables hausses de coût dans les années à venir.

UN PARC D'ÉQUIPEMENTS INDUSTRIELS



ÉQUIPEMENTS FIXES

- 3 centres de tri
- 29 déchetteries
- 3 plateformes de compostage et de valorisation du bois
- 7 quais de transfert
- 24 ISDI ou assimilés (gravats)
- 15 réseaux de chaleur au bois
- 2 unités de production d'eau potable

ÉQUIPEMENTS MOBILES

- 3 tracteurs routiers et 2 semi-remorques
- 18 camions polybennes
- 10 remorques poids-lourds dont une porte engins
- 32 engins (manutention, excavation, chargement, compactage)
- 4 broyeurs et 2 cribles routiers
- 56 véhicules légers
- 250 bennes

+ GESTION INDUSTRIELLE ET SERVICE PUBLIC

Le Syded gère la totalité de son activité en régie. Cela signifie qu'il construit et exploite l'ensemble de ses sites industriels, chose rare pour une collectivité publique. Ce fonctionnement permet de maîtriser les activités grâce aux compétences et ressources internes. Cela garantit aussi une activité économique pour le territoire, créatrice de valeur et d'emplois.

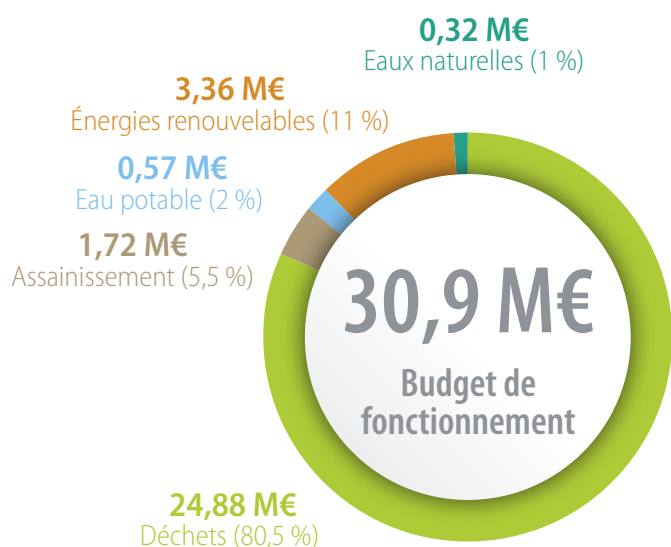
SOLIDARITÉ FINANCIÈRE

Le Syded dispose de 5 budgets distincts, un pour chaque domaine d'activités : Déchets, Énergies renouvelables, Assainissement, Eau potable, Eaux naturelles. Avec 5 domaines compétences regroupées sous une seule entité, toute la structure est mutualisée (direction, services supports...)

⊕ LE PRINCIPE DE SÉPARATION DES BUDGETS

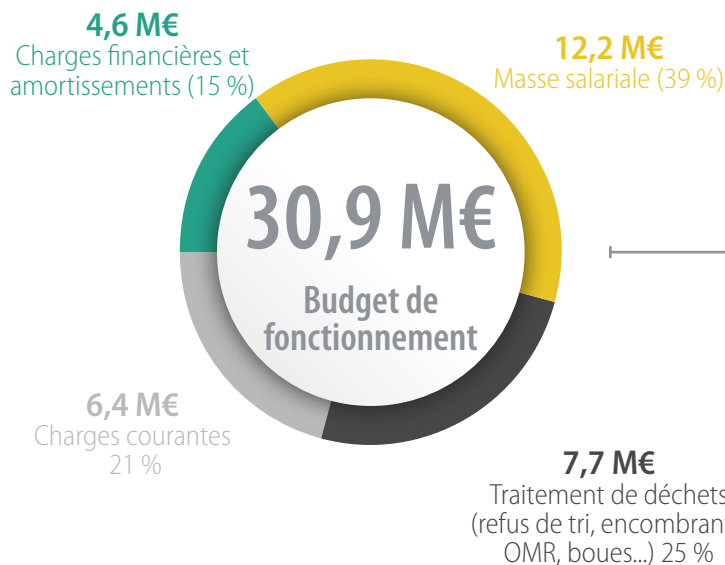
La solidarité financière s'applique aux adhérents et aux Lotois avec le principe d'un tarif unique pour un même service. En revanche, les budgets des activités sont indépendants, ce qui signifie que la solidarité financière ne s'applique pas entre les compétences du Syded. Chacune possède son propre budget et doit parvenir à l'équilibre financier.

➤ L'activité «déchets» prédominante



L'activité historique du Syded, le tri et le traitement des déchets, représente plus de 80 % du budget global. Le budget de fonctionnement ci-dessous correspond à l'ensemble des dépenses des 5 budgets distincts. Un budget par compétence est présenté dans les chapitres correspondants.

➤ La masse salariale, premier poste de dépense



Le Syded a fait le choix d'effectuer en régie l'ensemble de ses missions de service public. La volonté de favoriser l'emploi sur le territoire se traduit dans la ventilation des dépenses avec les charges de personnel qui représentent 39 % des dépenses.

Les opérations de traitement de déchets, notamment à l'extérieur du territoire, représentent aussi un poste de dépenses important.

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE

L'humain et l'environnement ont toujours été au cœur des préoccupations du Syded. La structure est engagée dans une démarche RSE (Responsabilité Sociétale de l'Entreprise) depuis plusieurs années et se positionne comme un acteur économique, social et environnemental du territoire.

L'ENGAGEMENT SOCIAL

➤ Démarche inclusive

Les personnes et leurs compétences représentent la véritable richesse de la structure qui mise sur les formations et les évolutions internes comme sources de développement. La volonté de gérer en totalité ses activités en direct permet de maintenir de l'emploi sur le territoire, pour des hommes et des femmes aux parcours et qualifications variés.

+ ÉQUIPE DE NUIT

Pour faire face aux stocks importants de déchets à trier et dans l'attente de la mise en service d'un nouvel équipement à Catus, le Syded a mis en place une équipe de tri de nuit à Saint-Jean-Lagineste pendant 27 semaines.

Activité bois-énergie

10 agents / 3 % de l'effectif

Activité cycle de l'eau

26 agents / 9 % de l'effectif

Services supports

44 agents / 15 % de l'effectif

Activité déchets

217 agents / 73 % de l'effectif



Effectif moyen 2019 :

297 ETP
dont 45 intérimaires

50
métiers

1 emploi pour
600
habitants

Le Syded mène des actions en faveur de ses agents pour faciliter leur emploi, quelle que soit leur situation. Cette démarche se traduit par des efforts constants : recherche de reclassement ou d'aménagement pour adapter le poste de travail pour ceux dont l'état de santé le nécessite, prise en compte de la pénibilité, incitation à la mobilité interne avec une priorité donnée aux agents Syded pour pourvoir les postes vacants.

RECOURS À L'INTÉRIM SOLIDAIRE

Le Syded est aussi un employeur reconnu pour son engagement solidaire sur le territoire. En 2019, il a conclu deux marchés avec des associations d'intérim spécialisées dans l'inclusion : Ad'Oc Intérim et l'association Regain afin de favoriser le recrutement local de personnes en situation difficile.

ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE FEMMES / HOMMES

En 2019, un nouvel index s'impose aux entreprises de plus de 50 salariés afin d'établir leur niveau d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Le Syded a obtenu la note de 94/100, confirmant une très bonne égalité professionnelle.

+ ADHÉSION AU « CLUB DES ENTREPRISES INCLUSIVES DU LOT »

Au mois de juin, le Syded est devenu membre de ce groupe qui rassemble les principaux employeurs du département et participe ainsi à une réflexion globale sur les actions à entreprendre en faveur de l'emploi des personnes en difficulté sur le territoire (travailleurs handicapés, issus des quartiers prioritaires, jeunes peu qualifiés...).



Formation à la manipulation d'extincteur

PRIORITÉ AUX FORMATIONS DE SÉCURITÉ

Le plan de développement des compétences a bénéficié à près de la moitié de l'effectif en CDI.

Le budget alloué à la formation s'élève à 51 809 €, bien au-delà de l'obligation légale.

100 agents ont reçu une formation sur le thème de la sécurité.

1506 h
de formation

135
agents formés

➤ Démarche protectrice

Le caractère industriel des activités du Syded requiert une attention particulière à la sécurité des agents. Une politique de prévention permet de compléter les formations individuelles pour assurer des conditions de travail saines. Chaque évolution des activités au sein de l'entreprise fait l'objet d'une mise à jour du DUERP (Document Unique d'Évaluation des Risques). Cette année, ce document intègre l'activité d'une équipe de nuit à Saint-Jean-Lagineste et la reprise de la gestion du réseau de chaleur de Nuzéjous.

+ AMÉLIORER L'ERGONOMIE DES POSTES DE TRI

Depuis 2007, le Syded mène des actions pour améliorer l'ergonomie des postes de tri et prévenir les troubles liés aux gestes répétitifs. Pour aller plus loin dans cette démarche, un protocole de gestes d'échauffement et d'étirement a été testé sur le centre de tri de Saint-Jean-Lagineste. Élaboré en collaboration avec la médecine du travail, ce dispositif permet à chaque agent d'adopter des gestes simples avant et après son poste, sur la base du volontariat.

➤ Démarche citoyenne

SOUTENIR LES POMPIERS DU LOT

En tant qu'établissement public, le Syded s'investit dans les actions citoyennes et en faveur du territoire. La convention avec le SDIS 46 a été renouvelée et encadre la mise à disposition d'agents du Syded en tant que Sapeur Pompier Volontaire. En 2019, le Syded compte 5 agents SPV. Le SDIS 46 a organisé un stand d'informations dans les locaux du siège social, afin de faire connaître ses missions et favoriser l'engagement d'agents du Syded au sein de ses effectifs. De plus, les offres d'emplois du Syded intègrent désormais la mention « Pompier bienvenu » qui signifie qu'à compétences égales, la priorité d'emploi sera donnée à un Pompier Volontaire.

FAVORISER LE DON DU SANG

Comme chaque année, le Syded a accueilli une collecte publique de l'Établissement Français du Sang. Pour favoriser ce geste solidaire, les agents volontaires basés à Catus ont pu faire un don pendant leur temps de travail lors d'une journée en décembre.

L'ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL

➤ Gérer les incidents environnementaux

Les activités industrielles du Syded présentent des risques environnementaux qui font l'objet d'une prévention et d'une surveillance accrues. Malgré cela, certains incidents se produisent. Pour l'année 2019, 19 incidents ont été relevés sur l'ensemble des activités (incendies de compost, départs de feu, déversement de produits dangereux, gestion de matières dangereuses...). Tous ont été maîtrisés, parfois avec l'aide de services spécialisés et aucun n'a eu d'impact significatif sur l'environnement.



Intervention d'une équipe de déminage pour la destruction d'une bouteille d'acide picrique déposée illicitement par un usager sur la déchetterie de Luzech.

➤ Améliorer et prévenir

RÉDUCTION DES LIXIVIATS À FIGEAC

D'importants travaux ont été entrepris à partir de 2018, sur l'ISDND (ancien centre d'enfouissement) de Figeac. L'objectif était de limiter les infiltrations d'eau de pluie dans les déchets (lixiviats). Les premiers résultats attestent d'une réduction de 50 % de ceux-ci.

PRÉVENIR LE REMPLISSAGE DES DÉPÔTS DE GRAVATS (ISDI)

L'année 2019 a été marquée par des tests sur le recyclage des gravats apportés en déchetterie. L'objectif est de trouver des partenaires capables de les valoriser et les transformer en sous-produits du BTP et des TP. Cela permettra, à terme, de ne plus les enfouir dans les ISDI et de les intégrer dans un schéma d'économie circulaire.

➤ Maîtriser le cadre réglementaire

Les activités sont soumises à une réglementation très précise pour garantir leur exécution dans le respect de l'environnement et de l'humain. La DREAL a effectué 4 contrôles sur nos installations en

2019 (3 déchetteries et 1 centre de tri). Ces contrôles n'ont révélé aucune anomalie notable.

➤ Acheter durable, acheter local

La politique d'achat du Syded intègre des critères environnementaux dans l'attribution des marchés. Ainsi, les questions de développement durable constituent l'un des critères d'attribution des marchés. Les exigences environnementales sont aussi présentes sous forme de clauses dans les contrats avec les prestataires en les obligeant à respecter des normes ou des certifications officielles par exemple.

Des marchés ou lots sont réservés à des entreprises adaptées favorisant l'emploi des travailleurs handicapés, défavorisés ou à des entreprises de l'économie sociale et solidaire.

Pour favoriser le positionnement des PME locales et malgré un montage plus complexe, le Syded fait le choix d'allotir un grand nombre de marchés.

⊕ UN MARCHÉ SOLIDAIRE

À l'occasion du passage des marchés pour les papiers à en-tête et les enveloppes, un lot a été réservé aux Structures d'Insertion par l'Activité Économique (SIAE).

C'est dans ce cadre que l'ESAT Boissor, situé à Luzech (46 - Lot) a été retenu en 2019.

80 %

des marchés conclus avec des entreprises locales (Lot et départements limitrophes)

➤ Préserver les énergies

Le Syded s'efforce d'être vertueux vis-à-vis des consommations énergétiques de ses équipements fixes et mobiles.

LA PRODUCTION DE CHALEUR AUTONOME

Les 4 principaux sites (siège social et les 3 bases de valorisation) sont chauffés par une chaufferie bois dont le combustible est produit en interne. Le siège social est également équipé d'un système qui récupère la chaleur produite par les serveurs informatiques pour la distribuer dans le réseau de chauffage.

3
réseaux de chaleur au bois en interne

RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION DE GAZOLE

La flotte de véhicules légers comprend 4 véhicules électriques. Ils sont réservés en priorité pour tous les déplacements ne nécessitant pas de transports volumineux. En 2019, 50 000 km ont été parcourus grâce à ces véhicules, soit 2 200 l de gazole économisés et surtout près de 6 t de CO² évitées.

2 200 L
de gazole économisés par an, soit un
tour du monde en voiture

La flotte de poids-lourds comprend 4 camions aux normes EURO VI avec boîte de vitesse robotisée, permettant de réduire la consommation de carburant.

RÉDUCTION DES CONSOMMATIONS ÉLECTRIQUES

Un hangar de stockage du bois de Figeac est équipé de panneaux photovoltaïques qui permettent de produire de l'électricité, revendue à EDF. Les sites les plus importants du Syded sont pourvus d'un système de production d'eau chaude solaire autonome.

85 931 kWh
réinjectés dans le réseau

Une politique de remplacement des ampoules usagées par des LED est déployée depuis plusieurs années pour permettre de maîtriser les consommations d'électricité afférentes.

➤ Démarche éco-exemplaire interne

Le devoir d'exemplarité a incité le Syded à mettre en place une démarche à destination de ses propres agents pour les sensibiliser à tous types d'actions vertueuses pour l'environnement : réduire la consommation de papier, trier et composter, limiter les consumma-


tions d'eau et d'électricité, favoriser le covoiturage, acheter durable. Un livret de « l'agent écoexemplaire » est remis à chaque nouveau salarié et un plan d'action est mis en œuvre chaque année pour consolider et développer de nouvelles pratiques écoexemplaires.

+ OBTENTION D'UNE TRIPLE CERTIFICATION



Au mois de juin, le Syded s'est vu décerner une triple certification récompensant sa démarche d'amélioration continue, la place donnée à la santé et à la sécurité au travail, ainsi que la prise en compte de l'environnement dans l'ensemble de ses activités.

Obtenir la triple certification Qualité-Sécurité-Environnement est une performance rare dans le secteur privé, encore plus dans le public. Le Syded est le seul établissement public dans le Lot à posséder ces trois certifications sur l'ensemble de ses infrastructures et de ses activités. Remise par l'organisme indépendant TÜV Rheinland, cette certification récompense une démarche interne entreprise depuis une dizaine d'années.



TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Depuis 1996, le Syded a pour mission de réduire et de valoriser les déchets ménagers du département.

Objectif 1 : Réduire la production de déchets à la source pour limiter leurs impacts environnementaux et économiques.

Objectif 2 : Valoriser au maximum les déchets, par tous les moyens.

La mission de l'activité déchets s'appuie sur 5 axes :

- Sensibiliser et communiquer sur la réduction de déchets et les dispositifs existants comme le tri sélectif et le compostage
- Trier les déchets ménagers issus de la collecte sélective en vue de leur recyclage
- Ramasser le verre déposé dans les conteneurs et l'envoyer vers la filière de recyclage
- Gérer les 29 déchetteries qui permettent l'apport volontaire de déchets spécifiques
- Traiter les ordures ménagères issues de la collecte

TOUS ACTEURS DE NOS DÉCHETS

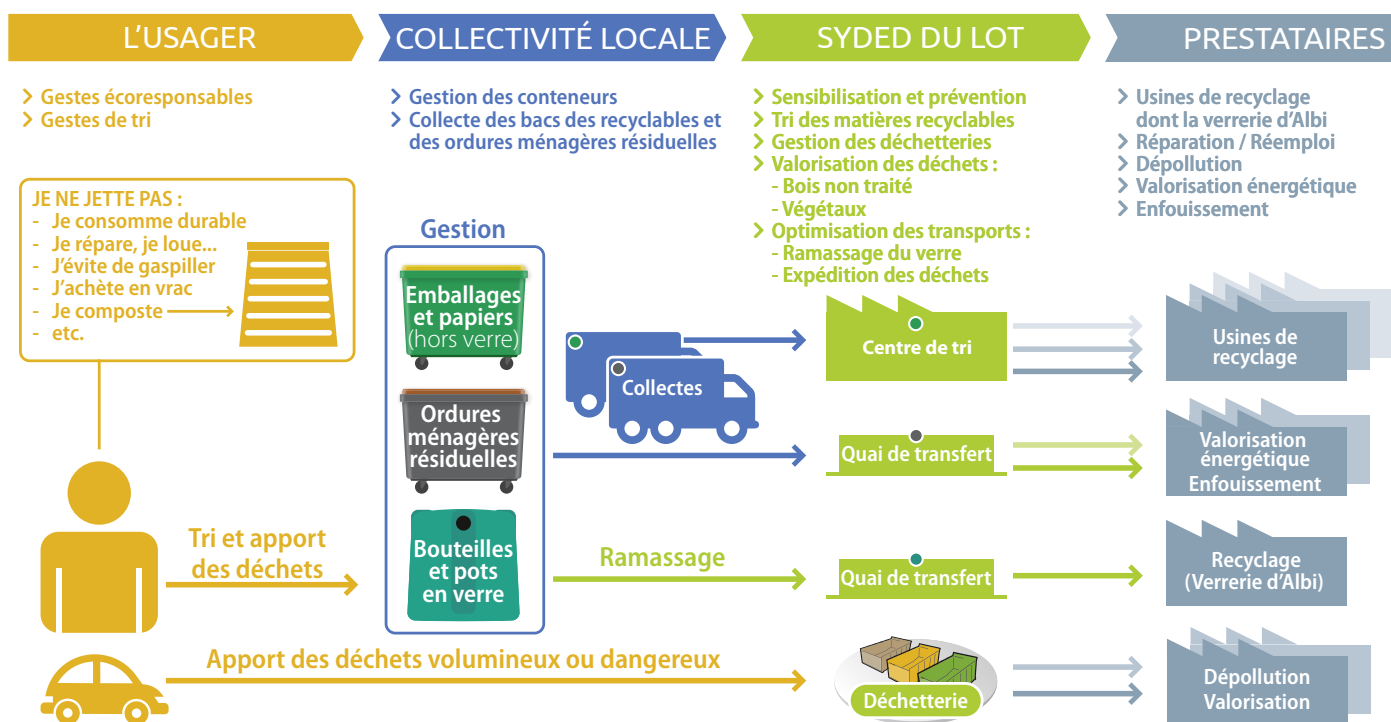
Les lois encadrant les activités liées aux déchets se densifient chaque année et les contraintes financières associées sont exponentielles. Au-delà de la valorisation maximale des déchets, le Syded agit pour une réduction drastique de leur production sur le territoire. Du geste citoyen au traitement final du déchet, une véritable chaîne d'acteurs se met en place pour assurer ce service public essentiel, garant de la salubrité et du respect de l'environnement.

QUI FAIT QUOI DANS LE LOT ?

100 % des collectivités en charge de la collecte des déchets dans le Lot adhèrent au Syded pour la compétence « Déchets ». Cette confiance partagée permet de mettre en œuvre un véritable plan de prévention et de traitement des déchets à l'échelle départementale afin de mutualiser et rationaliser les moyens déployés. Chaque collectivité joue son rôle, de la collecte au traitement final des

déchets. L'utilisateur est au cœur du dispositif grâce à son geste de tri et son comportement citoyen.

6 collectivités adhérentes : CA du Grand-Cahors, CC du Grand-Figeac, CC de la Vallée du Lot et du Vignoble, Cauvaldor, SICTOM des Marches du Sud-Quercy, SYMICTOM du Pays de Gourdon.



+ 400 RÉFÉRENTS ENVIRONNEMENT DANS LES COMMUNES

En 2015, un ou plusieurs bénévoles ont été désignés par leur conseil municipal afin de promouvoir et de déployer des actions en faveur de l'environnement. Ils sont le trait d'union entre le Syded et les habitants, permettant de toucher chaque Lotois en s'adaptant aux spécificités locales. Leur engagement est indispensable pour atteindre les objectifs ambitieux de réduction de déchets. En 2019, ce dispositif propre au territoire du Lot, a été largement mis en avant par les organismes spécialisés au niveau régional et national. Le renouvellement est prévu en 2020, à la suite des élections municipales.

TERRITOIRE ZÉRO DÉCHET, ZÉRO GASPILLAGE

« Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas ». Ce slogan utilisé par les mouvements « 0 déchet » en France et dans le monde est un des objectifs du Syded. Premier territoire d'Occitanie à avoir bouclé le programme « Territoire 0 déchet, 0 gaspillage », le Syded

continue d'agir en faveur de la réduction de déchets au travers de nombreuses actions pour détourner, réutiliser, réparer, donner, recycler et surtout sensibiliser la population.

► Un programme local pour réduire la quantité de déchets

Le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) rassemble les 6 collectivités en charge de la collecte des déchets sur le territoire. Il a pour objectif final de réduire de 5 % (29 kg / hab) les Déchets Ménagers et Assimilés à l'horizon

2025 par rapport à l'année de référence 2010. Ce programme est également un moyen d'atteindre, à l'horizon 2030, l'objectif fixé par la Loi économie circulaire et lutte contre le gaspillage (-15 % de DMA en kg / hab par rapport à 2010).



► 7 animateurs de terrain

Ces agents sont chargés de toutes les actions visant à sensibiliser les Lotois aux bonnes pratiques en matière de tri sélectif, de réduction des déchets et d'écoresponsabilité. Ils interviennent sur tout le département auprès des particuliers, des établissements scolaires, des collectivités, des entreprises, des associations et travaillent main dans la main avec ces structures sur la gestion de leurs déchets. Ils animent le réseau des 400 référents environnement en les accompagnant sur le terrain.



Une animatrice renseigne des usagers sur un stand d'informations

➤ Objectif réduction des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)



La hausse des DMA depuis 2010 s'explique principalement par des apports plus importants en déchetteries (+ 36 % depuis 2010) alors que les ordures ménagères résiduelles ont baissé (- 12 %).

➤ 100 % compostage

Un des enjeux majeurs pour le Lot est de réduire la quantité d'ordures ménagères résiduelles produite par les foyers. Si la tendance est à la réduction, les récentes campagnes de caractérisations des ordures ménagères montrent qu'elles contiennent encore 30 % de déchets compostables. Pour un territoire rural comme le Lot, l'objectif de détourner ces déchets du sac noir, semble atteignable. Le Syded incite les usagers au compostage à domicile depuis plus de 20 ans, et continue de tester et de mettre en œuvre des solutions adaptées à l'ensemble des usagers. Ces actions doivent permettre d'atteindre les objectifs fixés par la loi. Actuellement, les gros producteurs de biodéchets (plus de 10 t / an) doivent faire un tri à la source. Cette obligation s'appliquera pour les producteurs à partir de 5 t / an dès 2023 puis sera étendu à tous, y compris les particuliers, le 1^{er} janvier 2024.

À DOMICILE, DANS LES JARDINS

Chaque foyer qui dispose d'un jardin peut facilement composter ses déchets de cuisine. C'est dans ce sens que le Syded subventionne l'achat de composteurs individuels depuis presque 20 ans. En 2019, 909 composteurs ont été vendus à des particuliers portant le total à 23 000 équipements distribués.

DANS LES BOURGS ET LES BÂTIMENTS COLLECTIFS

Des solutions de compostage collectif permettent aux habitants des bourgs et aux structures (écoles, locaux associatifs, restaurateurs...) de gérer les déchets de cuisine. Plus de 300 composteurs collectifs ont été installés en 10 ans, dont 38 pour la seule année 2019.

3 300 t

de déchets alimentaires détournés
grâce au compostage cette année
soit 18 kg / hab.

DES TESTS POUR LES GROS PRODUCTEURS

Le Syded a lancé le test grandeur nature d'un composteur électromécanique (photo ci-dessous). Cet appareil à la technologie de pointe est le fruit d'un partenariat entre le Syded et l'entreprise lotoise Lacaze Énergie (Groupe Cahors). Cet équipement permet de traiter jusqu'à 50 t de matière par an et est adapté pour les gros producteurs isolés. Pour les besoins du test, le Syded a conclu un partenariat avec le Centre Hospitalier de Cahors qui a mis en place le tri des déchets alimentaires. Ces biodéchets ont été envoyés tout au long de l'année vers le composteur électromécanique (total 46 t).



La création d'un prototype de pavillon de compostage a été menée grâce à la collaboration avec 3 ESAT lotois et aveyronnais. Un test grandeur nature a eu lieu à L'ESAT « les Taillades » de Capdenac-Gare qui a accueilli le premier prototype en 2019. Ce type de pavillon de compostage permet de traiter jusqu'à 10 t de déchets alimentaires par an et sera commercialisé par le Syded à partir de 2021.



➤ Des actions de prévention clés en main

Pour apporter un accompagnement adapté à chaque type de structure et d'équipement producteur de déchets, le Syded a mis en place des actions clés en main sous l'impulsion du programme « Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage ». La plupart de ces actions perdurent et sont amplifiées chaque année.

⊕ DANS LE PROGRAMME DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Depuis plus de 20 ans, les animateurs du Syded parcourent les écoles afin de sensibiliser les élèves à la gestion des déchets, et plus récemment au compostage, à la lutte contre le gaspillage alimentaire et au cycle de l'eau. Depuis 2010, les interventions font partie intégrante des programmes scolaires. Avec 2 902 élèves sensibilisés sur l'année 2019 (78 % des CM du territoire), le Syded poursuit son action auprès des plus jeunes pour en faire de parfaits ambassadeurs de notre environnement.



Les animateurs scolaires ont sensibilisé 2 900 élèves cette année.

GOURMET BAG

Ce dispositif permet aux restaurants de proposer à leurs clients une solution pour emporter leurs restes de repas, réduisant ainsi le gaspillage alimentaire. 83 restaurateurs lotois sont engagés dont 14 nouveaux en 2019.



MARCHÉ ÉCORESPONSABLE

L'achat local et en vrac est de plus en plus plébiscité par les consommateurs. Nous proposons aux organisateurs de marchés, de rendre vertueuse leur installation en bannissant les sacs plastiques et en mettant en place le tri des déchets pour les exposants. 3 marchés sont déjà engagés dans cette nouvelle opération (Livernon, Sousceyrac-en-Quercy, Mercuès).

TOURISME 0 DÉCHET

L'activité touristique du territoire doit prendre en compte les écocoutumes lotoises. Ce dispositif permet aux hébergeurs et acteurs du tourisme de s'engager pour l'environnement : solutions de tri et de compostage, sensibilisation et information des vacanciers. La démarche est adoptée sur 43 sites touristiques, dont 26 nouveaux en 2019.

ÉVÉNEMENT ÉCORESPONSABLE

Si la gestion des déchets à la maison est entrée dans les habitudes lotoises, des progrès restent possibles hors domicile. Les événements, nombreux sur le territoire, sont de bonnes occasions de poursuivre le bon geste. Le Syded accompagne les organisateurs pour que leur événement soit respectueux de l'environnement : signature d'une charte, formation des organisateurs, prêt de matériel de tri... 52 événements ont été labellisés en 2019.



GESTION DES DÉCHETS LOTOIS

COMBIEN DE DÉCHETS SONT PRODUITS DANS LE LOT ?



Les volumes de déchets produits dans le Lot restent importants, ramenés à l'habitant, en raison de l'accueil des professionnels assimilés à des particuliers (véhicule < 3,5t) sur les 29 déchetteries (moyenne nationale pour les déchetteries : 162 kg / hab. hors gravats).

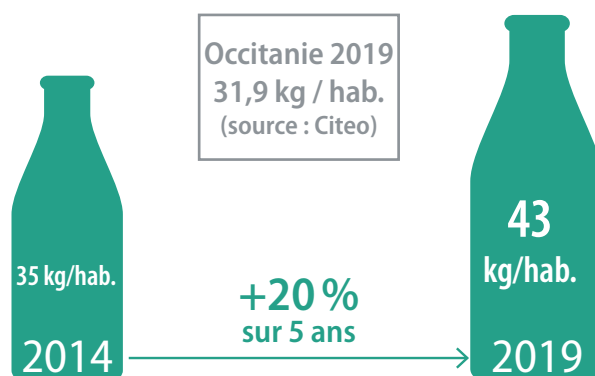
Les Lotois jettent beaucoup moins d'ordures ménagères résiduelles que la moyenne Française (254 kg / hab.).

Les usagers sont très appliqués sur le geste de tri avec 136 kg d'emballages et papiers triés par an (moyenne nationale 109 kg / hab.).

Ces résultats sont aussi à mettre en regard avec la quasi-disparition des dépôts sauvages dans le département, fléau encore présent dans bon nombre de territoires. Source : Chiffres clés de l'Ademe - 2019

LE VERRE, RECYCLABLE À L'INFINI

Le verre présente le gros avantage d'être recyclable à l'infini et à 100 %. Les emballages en verre collectés dans le Lot sont acheminés vers la Verrerie d'Albi dont la proximité géographique est un autre avantage majeur. Les Lotois sont d'ailleurs d'excellents trieurs de verre (1^{er} département d'Occitanie). Ce geste est rendu plus simple par le maillage très important des conteneurs : près de 1 300 au total, soit 1 pour 138 habitants quand la moyenne nationale se situe à 1 pour 300 habitants.



+ LE VERRE, C'EST SOLIDAIRE

Le Syded est engagé depuis sa création, dans un partenariat avec la Ligue contre le cancer qui consiste à reverser une partie des soutiens perçus au titre de la collecte du verre. Jusqu'en 2018, ce montant forfaitaire s'élevait à 1 500 €.

Les élus ont décidé, à partir de 2019, de rendre ce don proportionnel à la quantité de verre triée par les Lotois. 3 836 € ont été reversés à l'organisme de lutte contre le cancer (0,50 € / t). Trier, c'est donner !

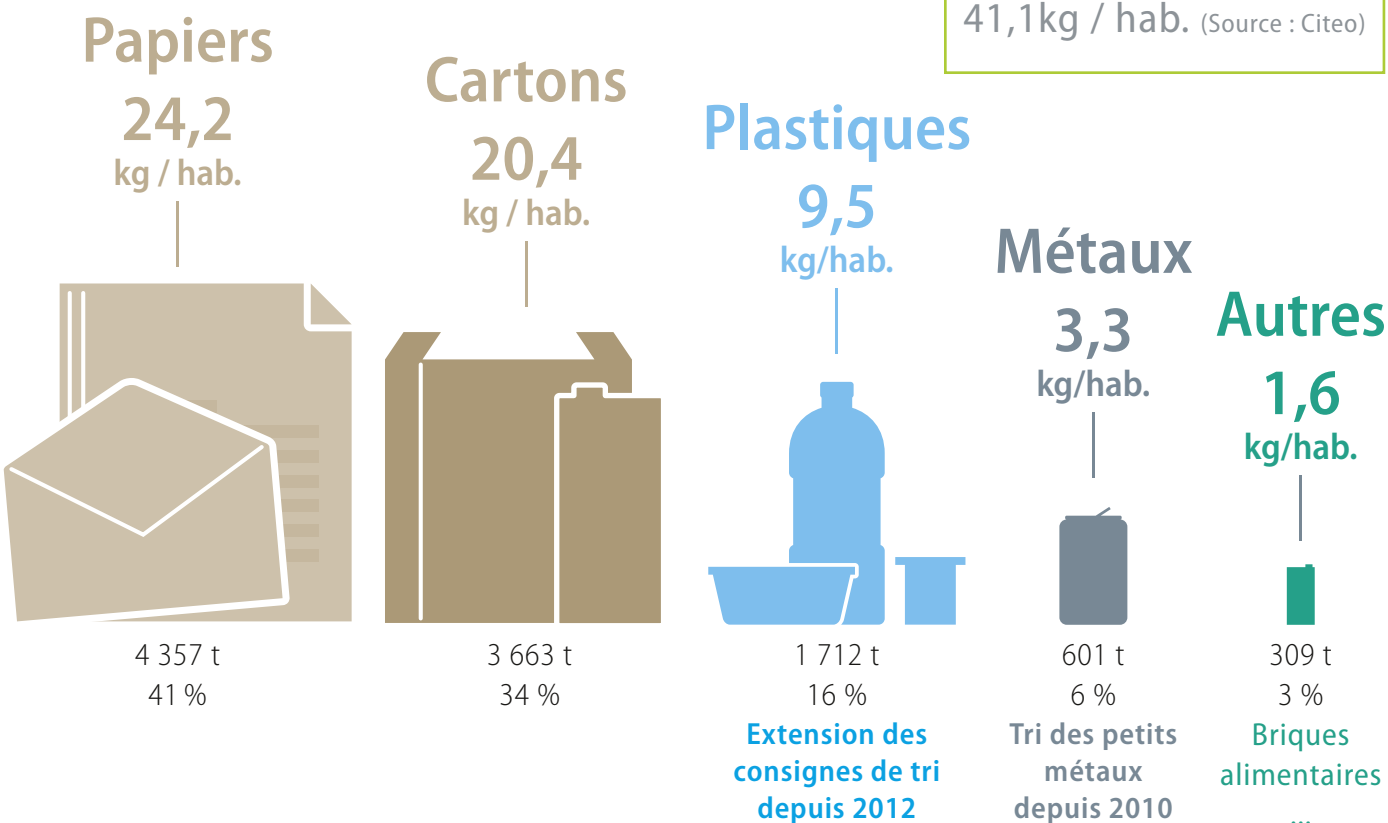
7 672 t
de verre recyclées



LA NOUVELLE VIE DES EMBALLAGES ET PAPIERS

➤ Des quantités par habitant très élevées

Issus des collectes sélectives de l'ensemble du département, les emballages et papiers sont triés sur les 3 centres de tri du Syded.



10 642 t
de déchets recyclés grâce aux Lotois

59 kg / hab.
Moyenne Occitanie 2019
41,1kg / hab. (Source : Citeo)

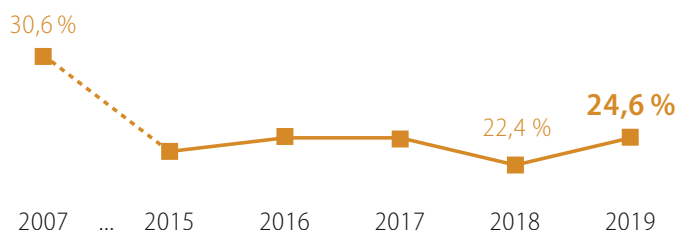
⊕ LE LOT LEADER EN OCCITANIE

Le Lot fait figure de premier de la classe quand il s'agit du tri des emballages et papiers. Les Lotois ont pris la bonne habitude de trier leurs déchets dès la fin des années 90, avec des consignes très simples. Le territoire était l'un des premiers en France à réaliser la collecte sélective. La volonté de rester précurseur s'est traduite par l'extension des consignes de tri des plastiques en 2012 et la mise en place d'un procédé expérimental pour collecter les petits métaux sur les process de tri dès 2010.

102 kg / hab.
d'emballages (y compris verre) et papiers recyclés

Moyenne Occitanie 2019
73 kg / hab.

➤ La qualité des apports se dégrade



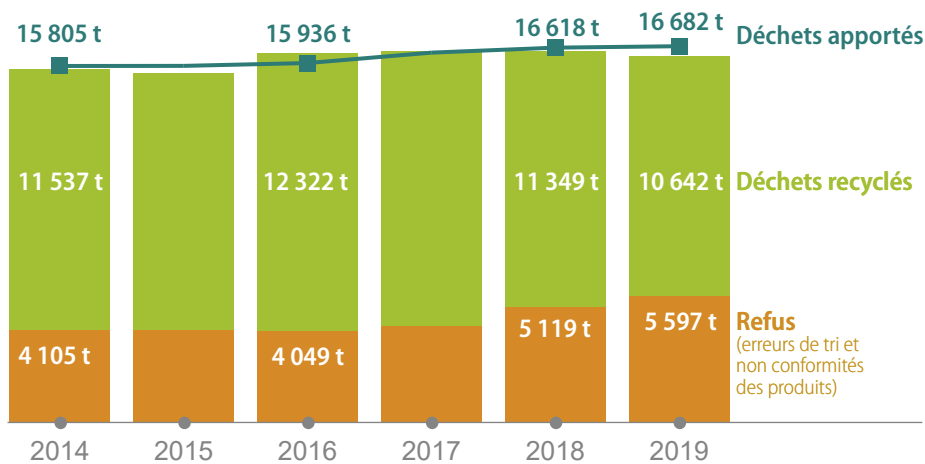
Le taux de refus entrant a augmenté après plusieurs années de baisse. Il reste bon et témoigne des efforts réalisés par les Lotois et les collectivités de collecte. Il correspond aux erreurs de tri des usagers. Il est déterminé grâce à des caractérisations effectuées régulièrement dans les apports des camions de collecte.



UNE RÉCOMPENSE POUR LE TRI DES PETITS MÉTAUX

En 2010, le Syded s'est porté volontaire suite à la proposition de France Aluminium Recyclage pour réaliser une expérimentation de récupération des petits emballages métalliques sur le centre de tri de Catus. Il était alors l'un des 3 centres de tri en France à accueillir ce procédé novateur composé d'un overband (aimant) et d'une machine à courant de Foucault (captation de l'aluminium). Ces équipements sont désormais présents dans la plupart des centres de tri en France, mais l'avance prise par le Syded et les Lotois se voit dans les volumes triés avec 0,73 kg / habitant, soit le plus haut score national en 2019 !

➤ De fortes exigences des repreneurs



Les tonnages de déchets apportés en provenance des collectivités Syded augmentent régulièrement depuis plusieurs années.

Les matériaux triés sont expédiés vers des usines de recyclage en France ou dans les pays voisins.

Face à un marché tendu, les recycleurs sont de plus en plus exigeants et incitent à augmenter la qualité du tri des matériaux ce qui génère **un refus plus important** sur les chaînes de tri cette année.

L'écart entre les tonnages apportés et les tonnages traités (443 t) correspond au stock qui sera traité en 2020.

➤ Voir annexe 1 : déchets apportés par les collectivités lotoises

➤ Les filières de recyclage



Les matériaux triés alimentent les filières de recyclage françaises ou européennes en privilégiant les usines situées à proximité.

En 2019, Paprec est l'entreprise chargée de reprendre les matériaux triés puis de les expédier vers les usines de recyclage. La crise des prix de reprise des matériaux débutée en 2018 s'est fortement accentuée et a déstabilisé le marché, contraignant le repreneur à trouver de nouveaux débouchés.

BILAN ENVIRONNEMENTAL DU RECYCLAGE

L'activité de tri des emballages (y compris le verre) et papiers permet d'alimenter les filières de recyclage. Cette forme de valorisation permet d'une part d'économiser des matières premières, mais surtout d'économiser l'énergie nécessaire à leur extraction, transformation et transport.

➤ Sauvegarde de matières premières



≈ **29 300 tonnes de matières préservées**
➔ 1,2 million de litres de pétrole, de gaz naturel, 154 167 arbres, du sable, des minerais...



≈ **147 millions de litres d'eau économisés**
➔ Consommation annuelle d'une ville comme Pradines



≈ **9 309 tonnes de CO₂ évitées**
➔ Émission domestique annuelle de gaz à effet de serre équivalant à une ville comme Gourdon



≈ **122 000 MWh économisés**
➔ Consommation annuelle d'une ville réunissant Figeac et Saint-Céré.

➤ Fabrication de matières premières secondaires

**1 habitant
en 365 jours :**



LES DÉCHETTERIES DE PROXIMITÉ

Le Lot est un des départements les mieux desservis en déchetteries avec 29 sites, soit une déchetterie pour 6 000 habitants (1 pour 10 000 habitants en Occitanie). Ce maillage important est nécessaire dans un territoire rural dispersé comme celui du Syded. Ce service public de proximité a permis de lutter efficacement contre les décharges sauvages, au bénéfice de notre environnement.

62 522 t

de déchets apportés en déchetterie

348 kg / hab.

Moyenne Occitanie 2017
258 kg / hab.

végétaux

98
kg / hab.



17 598 t
28 %

gravats

87,5
kg / hab.



15 775 t
25 %

autres volumineux volumineux non valorisables

72,5
kg / hab.



13 048 t
21 %

Électroménager
Électronique
Meubles (DEA)
Bois usagés
Cartons
Métaux

70
kg / hab.



12 523 t
20 %

palettes

14
kg / hab.



2 506 t
4 %

Piles / batteries
Cartouches / encres
Peintures / solvants
Huiles, DASRI

toxiques

6
kg / hab.



1 071 t
2 %

373 190

passages en déchetteries

soit **4** par foyer

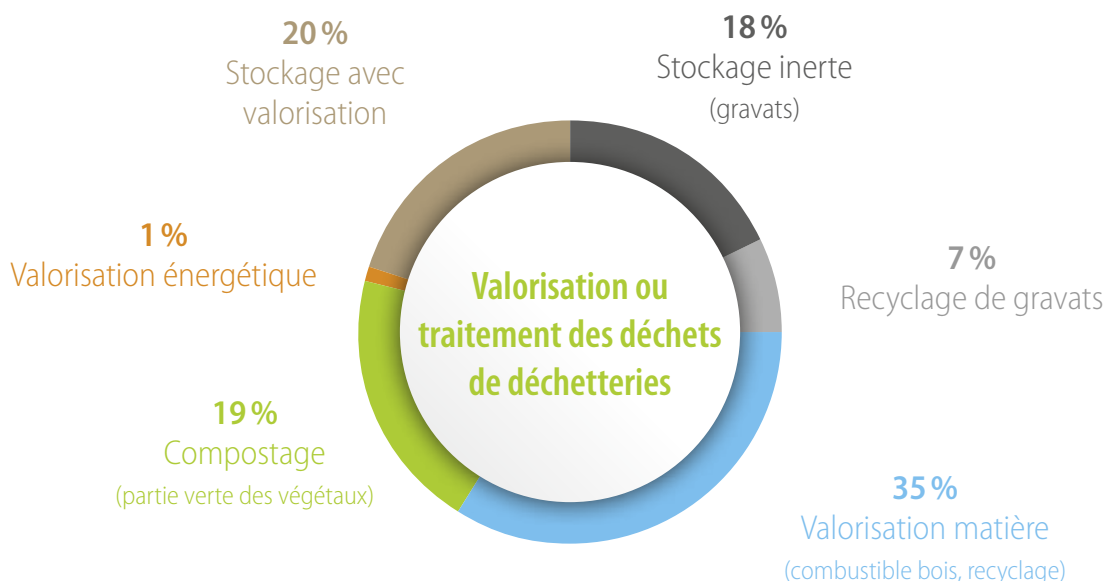
➤ Un service plébiscité par les usagers

Les fréquentations des 29 déchetteries, en constante hausse depuis plusieurs années, montrent la responsabilité des Lotois dans la gestion des déchets dangereux et encombrants. Grâce à cet engagement, les dépôts sauvages sont devenus très rares sur le territoire.

➤ Voir annexe 3 : Nombre de passages par déchetterie.

➤ Le départ vers des filières de valorisation

La déchetterie est le point de départ vers une trentaine de filières de recyclages et de traitement. Chaque catégorie de déchet est prise en charge soit par le Syded, soit par un prestataire spécialisé. L'objectif est de valoriser au maximum ces matières pour neutraliser leur impact sur l'environnement (dépollution, traitements divers). ➤ Voir annexe 3 : Traitement des déchets et liste des repreneurs en déchetterie.



+ L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE AVANT L'HEURE

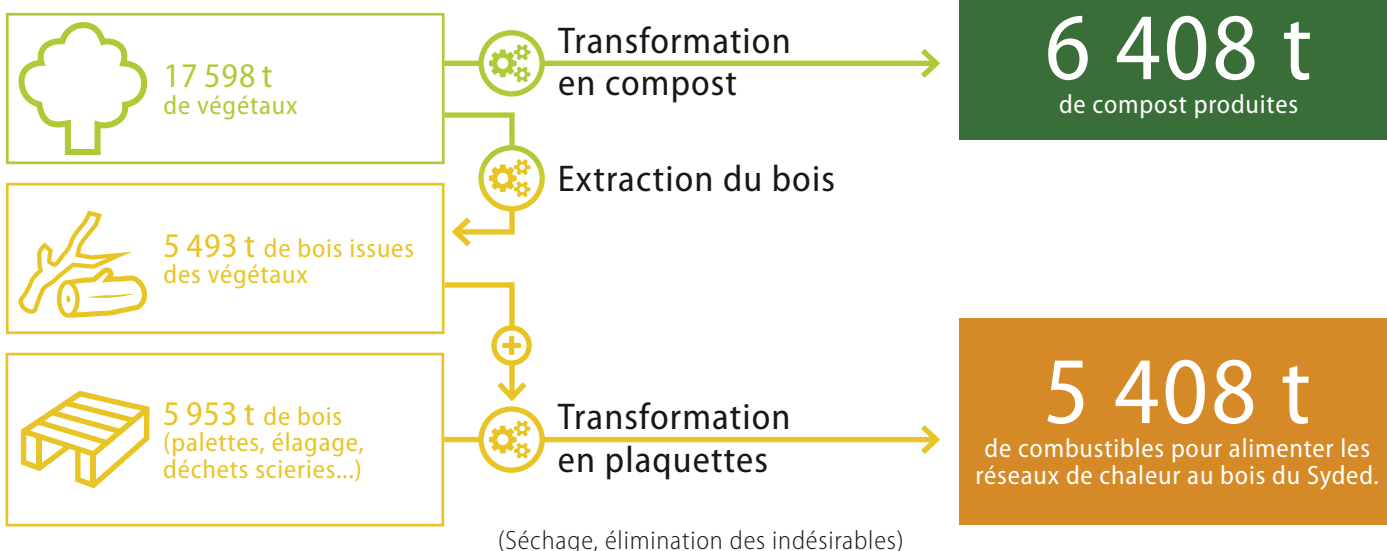
VALORISER LES VÉGÉTAUX ET LE BOIS

Depuis de nombreuses années, le bois non traité apporté par les usagers est broyé et criblé pour alimenter les réseaux de chaleur du Syded. Les végétaux, qui représentent les plus grands volumes d'apports en déchetterie sont, eux aussi, valorisés. Le Syded a développé une technique permettant de séparer la partie « bois » de la partie « verte » des végétaux. Ainsi, le bois extrait devient du combustible pour les réseaux de chaleur tandis que la partie verte est compostée puis mise à disposition des particuliers et des professionnels en déchetterie.

RECYCLER LES GRAVATS

Un premier test de recyclage des gravats a été effectué avec une entreprise locale. L'objectif est de trouver des filières locales de recyclages pour ces déchets collectés dans les ISDI. Ils peuvent être utilisés en remblais et sur les chantiers de travaux publics. Sur un territoire où les carrières sont très nombreuses, le challenge est grand, mais les premiers résultats sont concluants. 4 136 t ont été recyclées en 2019.

➤ Valorisation interne du bois et des végétaux



LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

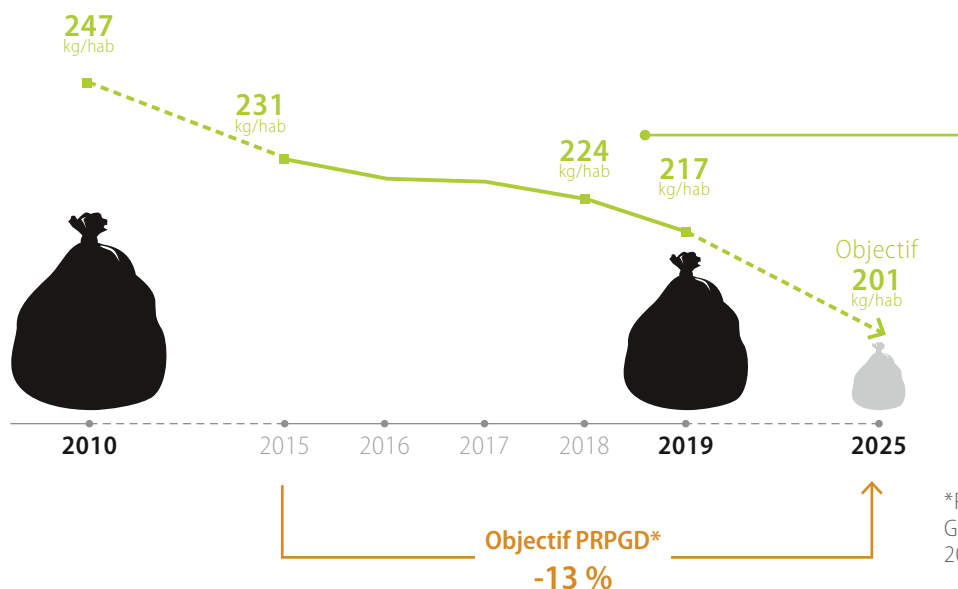
Elles sont issues de la collecte des bacs marron / noirs. Les OMR comprennent des déchets non recyclables dont seule l'élimination est possible, permettant malgré tout une valorisation. Avant d'être expédiés vers les sites de traitement hors du département, ces déchets sont regroupés sur l'un des 7 quais de transfert gérés par le Syded.

39 126 t
d'OMR dans le Lot

217 kg / hab.

Moyenne Occitanie 2017
277 kg / hab. (Source : Ademe)

➤ Les quantités diminuent



-3%
de diminution des ordures ménagères entre 2018 et 2019

*PRPGD : Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets de l'Occitanie élaboré en 2016.

➤ Le traitement

Pour ces déchets collectés dans le Lot, il existe actuellement 2 filières de traitement dont le choix est guidé par le lieu de collecte :

- 21 926 t sont dirigées en stockage vers le site DRIMM (ISDND de Montech dans le Tarn-et-Garonne) qui valorise une partie de ces déchets par la récupération de biogaz.

- 17 728 t partent vers l'usine de Saint-Pantaléon-de-l'Arche (19 - Corrèze) qui permet une valorisation énergétique des déchets.

+ DES FILIÈRES À HAUT RENDEMENT

Le Syded a fait le choix de diriger ses ordures ménagères vers des filières à haut rendement dont l'impact environnemental est maîtrisé. Les sites de stockage et de valorisation énergétique affichent des résultats de valorisation particulièrement élevés. Le site DRIMM (filiale Sèché Environnement) de Montech est certifié ISO 14001 (management environnemental). Le biogaz produit par les déchets permet de fabriquer de l'électricité, réinjectée dans le réseau public. Le site produit 3,5 fois plus d'électricité qu'il n'en consomme. Il est, de ce fait, un site à énergie positive.

L'usine de Saint-Pantaléon-de-l'Arche permet de valoriser 97 % des déchets apportés (production de vapeur pour l'usine Blédina, alimentation d'un réseau de chaleur desservant 6 000 équivalents-logements et production d'électricité pour 1 800 foyers).

45%
Valorisation énergétique

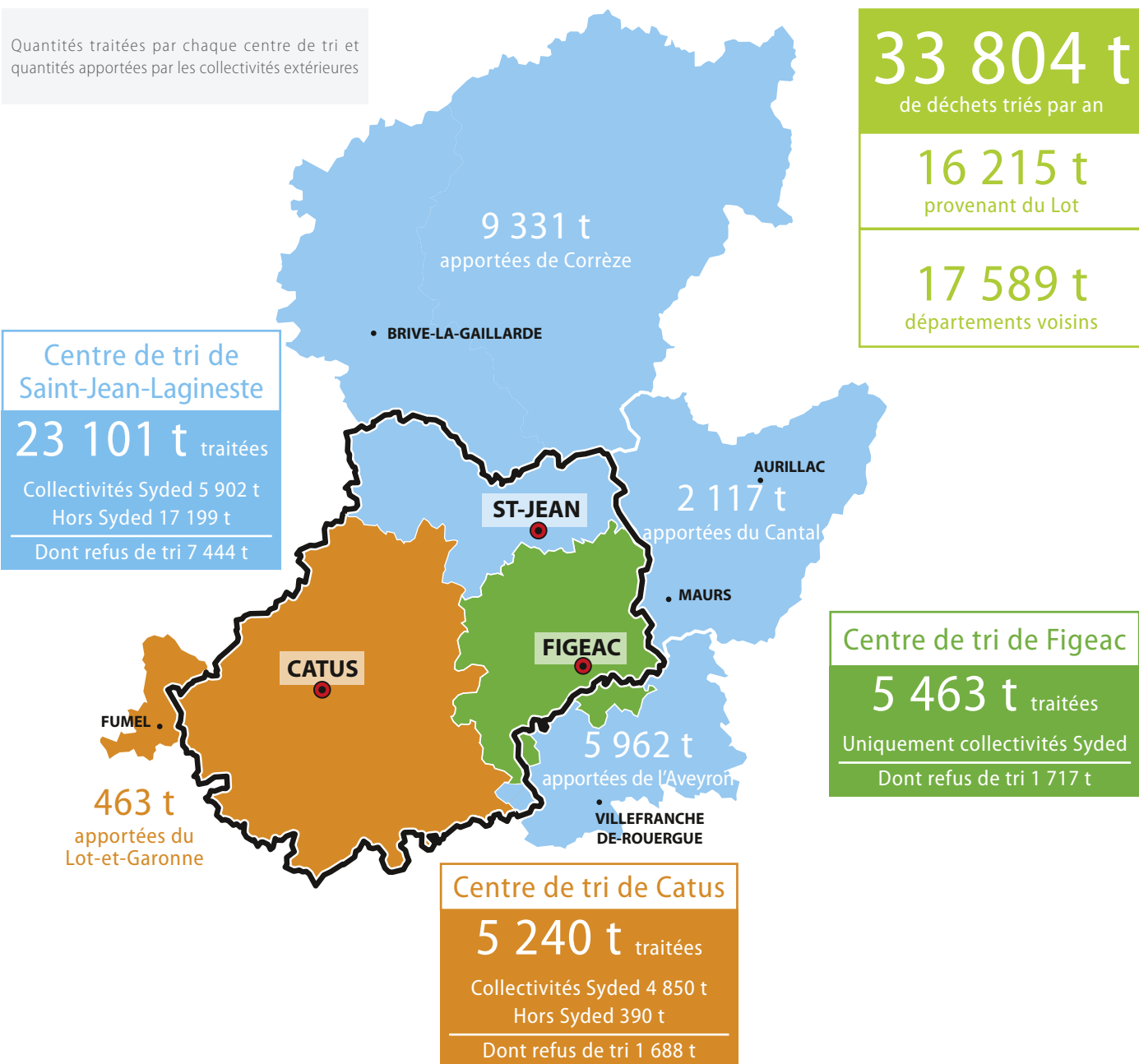
55%
stockage avec valorisation

Valorisation et traitement des ordures ménagères

Les écarts entre le tonnage entrant et les quantités envoyées en traitement sont dus à plusieurs paramètres comme la variation des stocks d'une année sur l'autre ou l'étalement des ponts-basculés.

COOPÉRATION INTERDÉPARTEMENTALE

Les 3 centres de tri du Syded permettent de traiter les déchets issus des collectes sélectives lotoises, mais ils ont aussi un rayonnement interdépartemental et permettent de construire des partenariats durables avec des collectivités des départements voisins comme l'Aveyron, le Cantal, la Corrèze ou encore le Lot-et-Garonne. Ces collectivités s'appuient sur l'activité industrielle de tri du Syded pour traiter leurs déchets de collectes sélectives. Cette collaboration permet de maintenir, dans le Lot, l'activité de tri avec près de 150 emplois locaux à la clé.



+ JAMAIS À VIDE

Lorsqu'une semi-remorque vient déposer des déchets à trier en provenance de Brive-la-Gaillarde sur le centre de tri de Saint-Jean-Lagineste, elle ne repart jamais à vide. Pour rationaliser le transport, elle emmène les déchets non recyclables avec elle, vers l'unité de traitement de Saint-Pantaléon-de-l'Arche (19 - Corrèze).

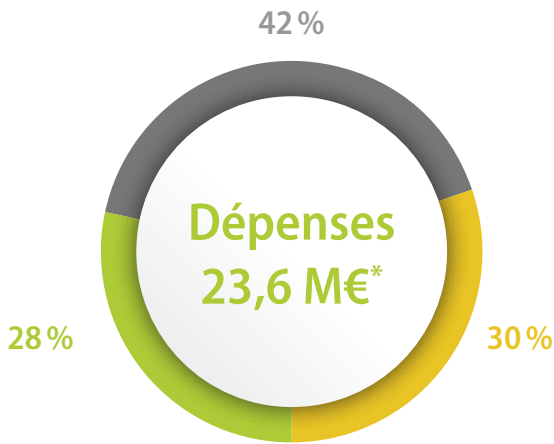
REFUS TOTAL

Stockage
2 268 t à Montech (82)

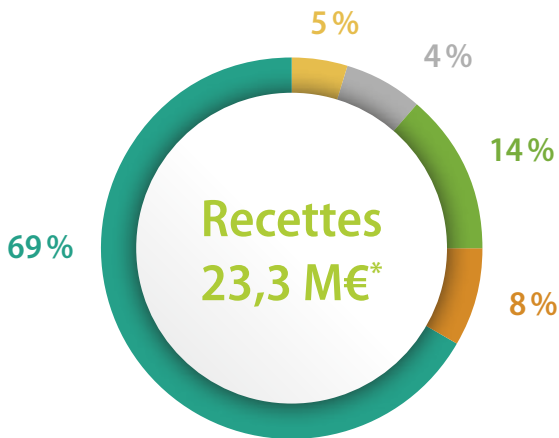
Valorisation énergétique
8 551 t à Saint-Pantaléon-de-l'Arche (19)
29 t à Egletons (19)

BILAN FINANCIER

Pour atténuer le coût de traitement des déchets imputé aux collectivités et aux usagers, le Syded peut compter sur les soutiens des éco-organismes et sur la vente des matériaux. Les partenariats avec les départements voisins permettent de rationaliser certains coûts et investissements.



- **Transport et traitement** (valorisation énergétique, stockage) **9,9 M€**
- **Charges courantes** (structure, fluides, amortissements) **6,7 M€**
- **Masse salariale** **7 M€**



- **Participation des adhérents** **16 M€**
- **Éco-organismes** **3,3 M€**
- **Facturation entre activités déchets** (encombrants, refus) **2 M€**
- **Autres (subventions)** **0,9 M€**
- **Ventes de matériaux** **1,1 M€**

* Certaines charges et recettes d'amortissements, à hauteur de 1,3 M€, sont contractées pour simplifier la lecture.

+ CHUTE HISTORIQUE DES PRIX DE REPRISE DES MATÉRIAUX

L'année 2019 a connu une crise sans précédent du marché mondial des matières recyclées. La conjoncture s'est fortement dégradée, entraînant une perte très importante de recettes pour le Syded qui comptait auparavant sur ces ventes pour limiter le coût répercuté aux collectivités adhérentes et donc aux usagers. Entre 2018 et 2019, le prix de rachat du carton a été divisé par 3, celui de l'acier par 4 et celui du papier par 5 ! Certains matériaux ont été cédés aux repreneurs pour 0 € !

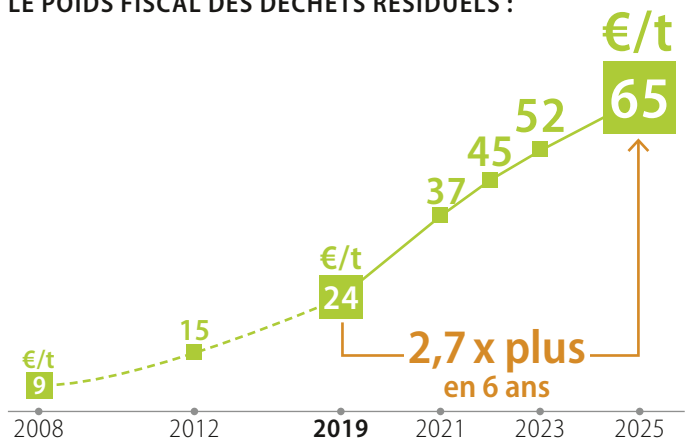
➤ Un avenir fortement taxé

Les activités de traitement des déchets vont être taxées de manière exponentielle dans les années à venir. C'est notamment le cas pour la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP).

Si notre gestion des déchets n'évolue pas, nous devons verser près de 2 millions d'euros supplémentaires au titre de cette taxe à l'horizon 2025

➤ Voir annexe 2 : Tarifs appliqués pour la compétence « déchets ».

LE POIDS FISCAL DES DÉCHETS RÉSIDUELS :



LE COÛT PAR ACTIVITÉ

Le Syded ne perçoit pas directement la taxe ou la redevance d'enlèvement des ordures ménagères. Il facture à chaque collectivité les prestations réalisées en fonction des tonnages traités, de la qualité du tri réalisé par les habitants et de la population desservie. Chacun est donc acteur, à son niveau, pour limiter le coût des déchets dans sa collectivité.

➤ Coût aidé des services

Le coût aidé correspond à l'ensemble des charges diminué de la revente des matériaux et des soutiens versés par des éco-organismes. Ce coût correspond au traitement et au tri des déchets uniquement puisque la collecte est gérée par les 6 collectivités adhérentes. C'est la partie restant à financer par les collectivités adhérentes et donc par les usagers (population DGF incluant les résidences secondaires soit 208 858 habitants).

Ramassage et recyclage du verre
0,90 € / hab. | 24,20 € / tonne

**Tri et traitement
des emballages et papiers**
6,30 € / hab. | 37,80 € / tonne



Accès en déchetterie
26,40 € / hab. | 88,80 € / tonne

Traitement des ordures ménagères
26,80 € / hab. | 142,90 € / tonne

2020, ABOUTISSEMENT DU PLUS GROS PROJET

➤ Un nouveau centre de tri

Le centre de tri historique de Catus a définitivement fermé ses portes en cette fin d'année. Même si sa longévité fut remarquable, sa vétusté et sa technologie obsolète annonçaient une fin d'activité inévitable. Son successeur a été conçu pour répondre aux nouveaux défis qui se profilent. Il sera mis en service en 2020 et permettra de trier 15 000 tonnes d'emballages et papiers par an. Il s'agit du plus gros projet réalisé par le Syded à ce jour.

Cet investissement de 11 millions d'euros, subventionné par Citeo, l'Ademe et la Région Occitanie permettra de répondre aux enjeux du futur : trier plus d'emballages tout en améliorant la qualité du tri.



DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Depuis 2005, le Syded est producteur d'énergie grâce à des chaufferies au bois qu'il construit et gère pour le compte des communes qui en font la demande.

Pour chaque projet, le Syded intervient sur toutes les étapes clés :

- **Étude de faisabilité**
- **Financement et construction**
- **Gestion et maintenance** (approvisionnement en bois)
- **Facturation aux usagers**

LES RÉSEAUX DE CHALEUR AU BOIS

Produire de l'énergie impacte notre environnement. Celle produite par les réseaux de chaleur au bois du Syded fait partie des énergies renouvelables, dites « vertes ». La matière première, le bois, est issue de filières très locales et permet, d'une part, de valoriser des matériaux qui n'ont plus d'utilité, et d'autre part de faire émerger la filière bois sur le département. La distribution d'énergie s'adresse d'abord aux collectivités, pour leurs bâtiments, mais également aux particuliers dans une logique de service public solidaire et local.

UN RÉSEAU DÉPARTEMENTAL DE 15 CHAUFFERIES







13 075 t

de bois utilisées soit l'équivalent de
2 000 camions-bennes

1372

bâtiments raccordés
dont 681 logements privés

➤ Voir annexes 4 à 18 pour les performances de chaque réseau.

-  Réseau en fonctionnement
-  année de construction
-  Plateforme de fabrication du combustible
-  Projet de réseau en cours d'étude

UN SERVICE PUBLIC LOCAL ET SOLIDAIRE

VALORISER LE BOIS LOCAL

Chaque chaufferie est alimentée en bois dans un rayon de 50 km et rationalise les transports de combustible au maximum. Le Syded utilise du bois qui était jusqu'alors perdu pour en créer une ressource nouvelle grâce à la valorisation des apports en déchetterie (palettes et cagettes non traitées, partie ligneuse des végétaux), des déchets des chantiers d'élagage des collectivités locales ou des rebus de l'industrie du bois.

STRUCTURER LA FILIÈRE BOIS

Le reste du combustible est acheté localement à des producteurs qui gèrent durablement leur exploitation et permet de développer la filière bois dans le Lot.

GESTION DE PROXIMITÉ

Ce sont les techniciens du Syded qui interviennent en direct sur les chaufferies et chez les usagers. Pendant la saison de chauffe, l'astreinte est disponible 24h/24 et 7j/7. D'autres agents du Syded assurent un service clientèle téléphonique 5j/7 pour les questions techniques et administratives.

⊕ SERVICE CLIENTÈLE : LA FACTURATION MENSUELLE

Un nouveau service est désormais accessible à tous les usagers des réseaux avec la possibilité de recourir au prélèvement mensuel. Cela simplifie le paiement qui devient automatisé et permet à chaque foyer de gérer son budget énergie avec un échéancier étalé sur 10 mois.

L'APPROVISIONNEMENT EN COMBUSTIBLE

Les chaufferies sont alimentées par des plaquettes bois respectant des paramètres bien précis pour assurer la meilleure combustion possible. La granulométrie (de l'ordre de 5 x 5 cm), l'humidité (entre 20 et 45 %), le taux de poussières et l'absence d'élément indésirable sont systématiquement vérifiés.



36 %

Sous produits de l'industrie du bois - 4 670 t

27 %

Plaquettes forestières - 3 569 t

14,5 %

Extraction depuis les végétaux - 1 912 t

14,5 %

Palettes cagettes - 1 912 t

8 %

Chantiers d'élagage - 1 012 t

Le bois représente 94 % de l'énergie nécessaire au fonctionnement des 15 réseaux. Pour la mise en service, la maintenance et les appoints, les chaufferies ont aussi consommé 130 295 l de fioul et 96 994 m³ de gaz. Le fonctionnement a nécessité 1 155 MWh d'électricité.



⊕ DU DÉCHET À LA CHALEUR

Chaque année, ce sont plus de 15 000 t de végétaux qui sont apportées sur les 29 déchetteries du Syded. Pour valoriser la partie boisée de ces apports, le Syded a mis au point une technique innovante. Les végétaux sont broyés puis criblés afin de séparer la partie verte qui rejoindra la plateforme de compostage, des parties boisées qui seront mélangées à hauteur de 50 % avec du bois issu des palettes et cagettes.

UNE ÉNERGIE VERTE POUR L'ENVIRONNEMENT



Des réseaux très performants

Les 15 réseaux de chaleur du Syded ont obtenu le label « écoréseau de chaleur 2019 ». Cette distinction a été décernée aux réalisations les plus exemplaires en matière environnementale et sociale tout en étant compétitives sur le plan économique.

94 %
part de combustible bois utilisé

6 % fioul et gaz pour l'appoint

25 251 MWh
vendus aux abonnés, soit la consommation d'une commune de 3 000 habitants.

66 %
de rendement moyen

+ LIMITER LES REJETS ATMOSPHÉRIQUES

Le Syded a investi d'importants moyens afin de limiter encore plus l'impact environnemental de ses chaufferies. Cette année, les travaux ont concerné celles de Catus, Sousceyrac, Cajarc, Saint-Germain-du-Bel-Air, Biars-sur-Cère et Figeac. Elles ont été équipées d'électrofiltres, un dispositif qui permet une filtration optimale des particules fines, bien au-delà des exigences réglementaires. Aujourd'hui, un réseau de chaleur bois de 100 maisons émet moins de poussière qu'une cheminée à foyer ouvert ou que 3 inserts « nouvelle génération ».

➤ Bénéfice environnemental

La combustion du bois présente un bilan carbone neutre, ne faisant que restituer le CO₂ absorbé par l'arbre pendant sa croissance. L'utilisation du bois pour produire de l'énergie se substitue également aux matières premières fossiles comme le

fioul et le gaz. Ces matières économisées présentent un double bénéfice environnemental avec l'économie du transport (plusieurs milliers de kilomètres évités) et la préservation de matières premières non renouvelables.



2 303 t
équivalent pétrole évitées
soit 1015 tours du monde en voiture



8 496 t
de rejet en CO₂ évitées

TRAVAUX ET AMÉLIORATIONS

EXTENSION DE RÉSEAU

L'extension du réseau de chaleur de Gourdon a permis le raccordement de 15 nouveaux bâtiments. Les travaux se poursuivront en 2020 et permettront à une cinquantaine de bâtiments supplémentaires de bénéficier du service.

ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

La majorité des chaufferies ont été optimisées grâce au remplacement des vannes par des modèles à débit variable. Cela permet de faire baisser la consommation électrique de l'ordre de 40 % pour chaque équipement.

SUPERVISION DE FONCTIONNEMENT

Une supervision a été mise en place sur les sous-stations de nos abonnés de la commune de Nuzéjols pendant l'été 2019. Cette supervision a permis de comptabiliser de manière plus juste les consommations des usagers de ce réseau de chaleur et d'être plus réactif en cas de panne (alarme, diagnostic...).

CAMPAGNE DE DENSIFICATION

11 nouveaux bâtiments ont été raccordés à des réseaux existants dans le cadre de la campagne de densification opérée cette année.



➤ Projets et perspectives

En 2020, le Syded va poursuivre les deux projets d'implantation de réseaux de chaleur à Beynat (19 - Corrèze) et Figeac avec le choix du maître d'œuvre.

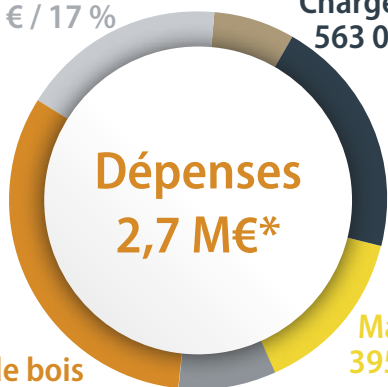
Une nouvelle campagne de densification des réseaux aura également lieu afin de raccorder de nouveaux abonnés sur les réseaux existants.

BILAN FINANCIER

Charges financières et amortissements
473 000 € / 17 %

Fiscalité 190 000 € / 7 %

Charges courantes
563 000 € / 21 %



Achat de bois
877 000 € / 32 %

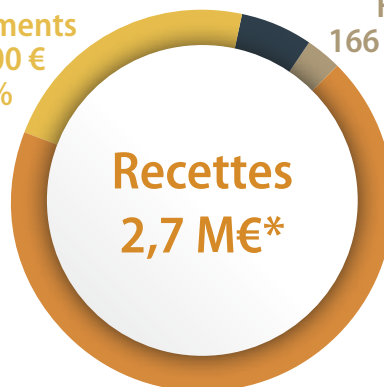
Fluides (gaz, fioul)
232 000 € / 8 %

Masse salariale
395 000 € / 15 %

Autres
78 000 € / 3 %

Abonnements
614 000 €
23 %

Fiscalité
166 000 € / 6 %



Vente de chaleur
1 870 000 € / 68 %

➤ Voir annexe 19 : Tarifs appliqués aux usagers

* Certaines charges et recettes d'amortissements, à hauteur de 600 000 €, sont contractées pour simplifier la lecture.

CYCLE DE L'EAU



Depuis 2008, le Syded est compétent dans le domaine de l'eau (assainissement et eau potable). Cette compétence s'est élargie en 2011 avec des missions sur les eaux naturelles. Le Syded agit comme un service technique mutualisé avec différentes missions :

- **L'accompagnement à l'exploitation** : veille juridique et réglementaire, visites d'ouvrage, mesures de qualité, suivi de contrats, évaluation des performances et conseil
- **L'accompagnement sur les projets** : travaux sur les réseaux, réhabilitation et construction d'équipements, production des documents obligatoires...
- **La production et la distribution** d'eau potable (gestion et création d'usines et de captages, réalisation d'interconnexions de réseaux, protection de ressources)
- **Le traitement des boues** produites par les stations de traitement des eaux usées
- **Le suivi de la qualité des eaux naturelles**
- **L'accompagnement à la gestion des 23 baignades officielles** et des eaux de loisirs

UN SERVICE MUTUALISÉ

Le Syded intervient comme un service technique mutualisé à l'échelle départementale dans les domaines de l'eau potable, de l'assainissement et des eaux naturelles. Il vise à accompagner les communes et syndicats des eaux dans la gestion quotidienne de leur service et dans la conduite de leurs projets. Les collectivités qui souhaitent faire appel au Syded adhèrent pour la compétence concernée et bénéficient d'un accompagnement à long terme et d'une expertise technique de proximité. La mutualisation se retrouve également à l'échelle interdépartementale avec la mise à disposition de Public Labos (regroupement des laboratoires du Lot, du Gers, du Tarn et du Tarn-et-Garonne) qui permet un accès facilité pour les analyses, avec des coûts et des délais maîtrisés.

UNE FORTE PRÉSENCE SUR LE TERRITOIRE

La forte adhésion des collectivités locales au Syded assure une présence de terrain sur la plupart des équipements, des réseaux et des masses d'eau. Cela permet de maintenir sur le territoire des savoir-faire diversifiés et d'offrir aux Lotois un service de proximité au meilleur rapport qualité / prix.



95%

des stations de traitement des eaux usées du département sont suivies par le Syded

7/7

Tous les SPANC du territoire adhèrent au Syded

23

baignades officielles accompagnées

88%

des abonnés lotois à l'eau potable sont représentés par une collectivité adhérente au Syded

+ LE GRAND CYCLE DE L'EAU

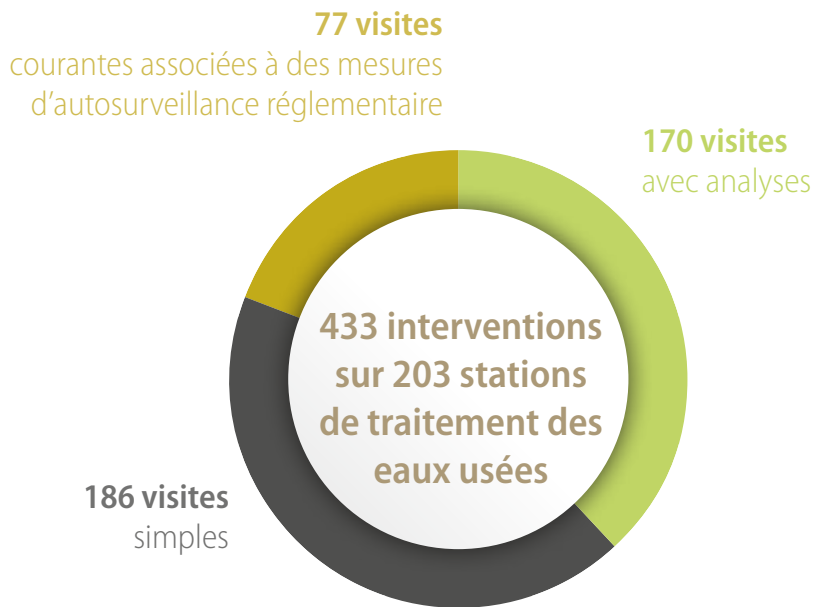
Intervenir sur 3 compétences du « Grand cycle de l'eau » est une force pour le Syded. Eau potable, assainissement et milieu naturel font partie d'un écosystème interdépendant dans lequel les compétences des agents sont mutualisées. Cela permet d'agir avec une vision d'ensemble et de prendre en compte l'intégralité des problématiques sur chaque projet.



Le Syded était l'invité d'honneur de la fête de la rivière 2019 organisée par l'association des bateliers du Lot.

L'ACCOMPAGNEMENT À L'EXPLOITATION

Les agents du Syded interviennent auprès des collectivités adhérentes, en complément de leur personnel technique. Les visites et mesures réalisées permettent d'évaluer la performance des équipements (station de production d'eau potable et stations d'assainissement des eaux usées), et d'apporter des conseils pratiques sur leur gestion.



LES MESURES D'AUTOSURVEILLANCE

Le Syded accompagne les gestionnaires pour répondre à leurs obligations d'autosurveillance réglementaire. Il réalise les mesures d'autosurveillance 24h pour les petites STEU (< 2 000 EH) et mutualise la collecte, l'analyse et la saisie des résultats pour l'ensemble des adhérents. Cela permet de fiabiliser la qualité des données (transport des échantillons maîtrisé et analyses par un laboratoire accrédité), de bénéficier de tarifs avantageux sur les frais d'analyses et de simplifier les démarches pour les collectivités puisque le Syded se charge du volet administratif.

33

visites d'ouvrages eau potable avec comptes rendus

41

sollicitations émanant des SPANC

114

Rapports sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) produits (78 assainissement et 36 eau potable)

14

contrats de DSP suivis (9 assainissement et 5 eau potable)

➤ Une attention particulière pour les plus grosses stations d'assainissement

Le Syded a piloté des actions de mesures pour le compte des stations de traitement des eaux usées supérieures à 2 000 EH. L'évolution de la réglementation et le souhait d'améliorer l'impact environnemental de ces installations conduisent à s'organiser pour assurer la métrologie du réseau de collecte des eaux usées des systèmes d'assainissement supérieurs à 2 000 EH. La première phase du projet vise à obtenir un état des lieux précis de ces points ainsi qu'un premier diagnostic. Le projet se poursuivra dans les années futures. Suite à une évolution réglementaire, une campagne de mesure des micropolluants a été lancée sur les 3 stations de plus de 10 000 EH du département situées à Cahors, Figeac et Saint-Céré. Le premier objectif est de rechercher les micropolluants dont la quantité est susceptible d'avoir un impact sur le milieu naturel.

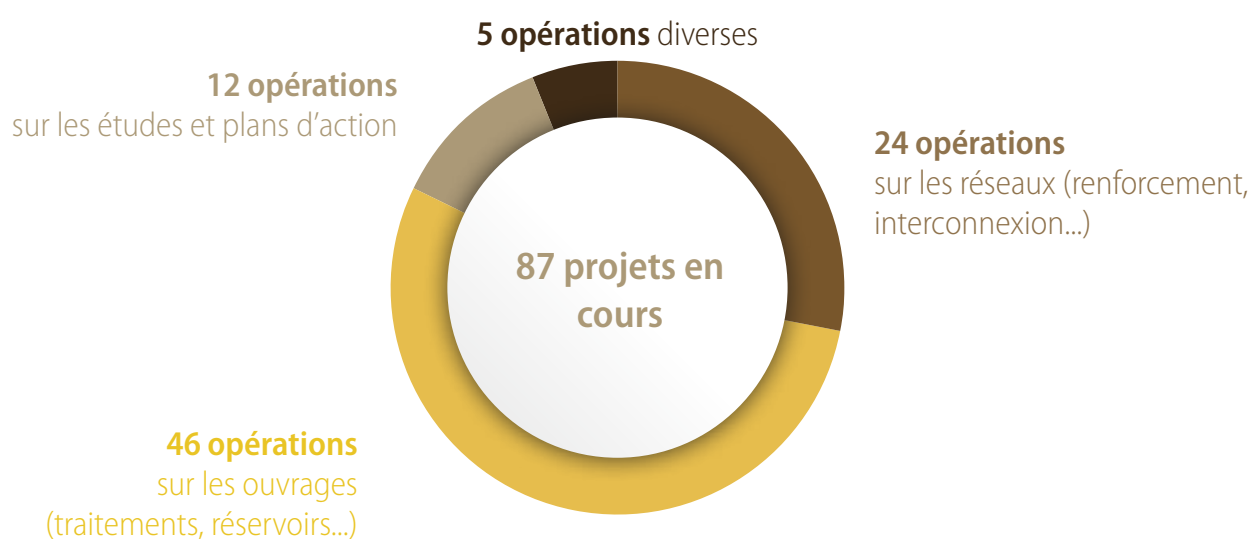
UN SUIVI DE L'EFFICACITÉ DES OPÉRATIONS D'ASSAINISSEMENT

Depuis 2014, un suivi particulier a été mis en place pour mieux connaître l'impact sur le milieu, d'opérations réalisées sur les ouvrages et réseaux d'assainissement. Ce dispositif mis en œuvre grâce à la transversalité entre les approches milieu naturel et assainissement permet de mieux appréhender l'impact des rejets d'eaux usées dans les eaux naturelles. Elle permet aussi d'évaluer les résultats des travaux réalisés et d'établir des préconisations lors des phases d'études préalables à de futurs aménagements.

L'ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS

Le Syded se positionne comme une solution d'appui concrète pour les collectivités qui mènent des projets d'eau potable ou d'assainissement. Son accompagnement diffère de celui d'un bureau d'études, grâce à une parfaite connaissance du territoire et une collaboration qui s'inscrit sur le long terme. Le Syded peut intervenir en tant que maître d'œuvre, assistant à maîtrise d'ouvrage ou encore assistant technique selon le projet.

Fin 2019, le Syded accompagnait 87 projets en cours pour ses adhérents, dont 12 nouveaux lancés en 2019. Certains se sont achevés après plusieurs années de suivi, comme l'usine de production d'eau potable du Tolerme.



+ MISE EN SERVICE DE L'UNITÉ DE PRODUCTION DU TOLERME

Le 7 septembre 2019, l'usine de production d'eau potable située à Gorses a été inaugurée après 4 ans de travaux. Le Syded a accompagné le SIAEP du Ségala Oriental en tant que maître d'œuvre depuis le début du projet. Ce projet a permis la réhabilitation d'une installation construite en 1975 et qui ne répondait plus aux exigences actuelles. Cette nouvelle usine dessert 2 200 habitants.



+ 2 NOUVELLES STATIONS DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

Le Syded a accompagné 2 collectivités sur la réalisation de leur nouvelle installation de traitement mises en service en 2019 : Catus et Cardailiac avec un système de filtres plantés de roseaux pour une capacité respective de 550 EH et 260 EH.

LA PRODUCTION D'EAU POTABLE

Le Syded exploite directement les équipements de production d'eau potable du Syndicat AEP de Francoulès et de la commune de Cajarc suite à un transfert de compétence. Cela représente 2 stations de production qui permettent de desservir 7 000 habitants. La station Belle Font de Valroufié a été définitivement fermée en avril 2019, conformément à ce qui était prévu au schéma départemental.

➤ Suivi de la qualité

Les équipements de production d'eau potable ont été régulièrement contrôlés par l'ARS : 13 fois pour Francoulès et 12 pour Cajarc.

CONTRÔLE ARS PARAMÈTRE PHYSICO-CHIMIQUE (TURBIDITÉ)

CONTRÔLE ARS PARAMÈTRE BACTÉRIOLOGIQUE

93 %
non conforme



Cajarc

100 %
conforme



Francoulès

100 % conforme



Cajarc

62 % non conforme*



Francoulès

* Pendant les périodes de résultats non conformes, la production d'eau est arrêtée et l'approvisionnement est réalisé grâce à d'autres sources voisines interconnectées.

92 %
conforme



Cajarc

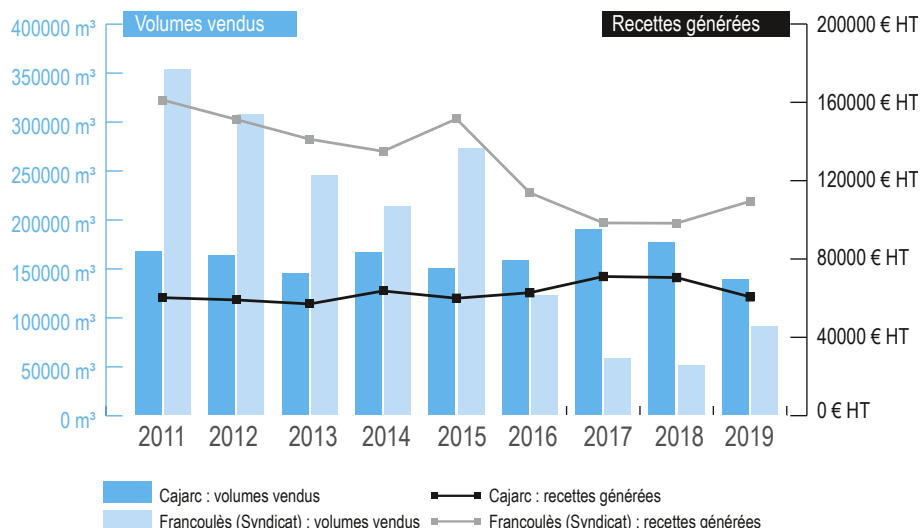
Les résultats des contrôles ARS physico-chimiques de Cajarc sont mauvais. Il convient de les relativiser, car, sur les 12 prélèvements effectués, 10 ont été réalisés sur deux épisodes de dégradation liés aux précipitations. Ceux deux phénomènes avaient été signalés à l'ARS par le Syded. Cette turbidité, supérieure aux normes, n'a pas rendu l'eau impropre à la consommation. Néanmoins, par précaution, un arrêté municipal a été pris concernant la restriction des usages de l'eau. L'usine de production est équipée d'appareils d'automesures qui permettent d'obtenir des résultats plus fins sur la qualité en temps réel (toutes les 15 minutes) qui montrent que la qualité de l'eau est conforme pendant 92 % du temps.

+ MISE EN PLACE DE TRAITEMENTS SPÉCIFIQUES

Les résultats des contrôles mettent en lumière des problématiques chroniques pouvant aller jusqu'à l'arrêt ponctuel de ces sites d'exploitation. Afin de remédier à ces difficultés, le Syded a initié deux projets :

- Le traitement par ultra-violet pour la station de Fontpolémie (SIAEP de Francoulès) dont les travaux débuteront en 2020.
- L'ultrafiltration pour la station de Landenouze à Cajarc qui est au stade de l'étude.

➤ La vente d'eau potable



Cette année, les volumes d'eau vendus à la commune de Cajarc ont diminué. Cette évolution s'explique par l'amélioration du rendement du réseau grâce aux travaux de réparation de fuites effectués par la SAUR et aux investissements de la commune pour renouveler les réseaux les plus fragiles. Cela a permis de réduire considérablement les pertes d'eau potable constatées entre l'usine de production et les compteurs des abonnés.

➤ Voir annexes 20 et 21 pour les performances détaillées

L'ACCOMPAGNEMENT À L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

De par son caractère rural et dispersé, le Lot compte 50 % d'habitations disposant d'une installation d'assainissement non collectif. Toutes les communes du territoire ont choisi de se regrouper à l'échelle intercommunale. Les 7 entités présentes sur le département (SPANC) sont adhérentes au Syded, ce qui assure une action cohérente pour les 50 000 installations individuelles existantes. Afin de garantir une protection optimale de notre environnement et de notre cadre de vie, les 7 SPANC assurent le contrôle de ces systèmes de traitement individuel.

➤ La coordination départementale

Le Syded assure une mission d'accompagnement des SPANC sur différents volets : veille réglementaire, assistance juridique et technique. Il adhère à la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR), au réseau IDEAL et participe à des groupes de travail à l'échelle du bassin Adour-Garonne.

L'intervention à l'échelle départementale permet au Syded de mutualiser des moyens humains et matériels afin de limiter les coûts des SPANC notamment avec la mise à disposition de matériel spécifique destiné à la mesure de boues ou à la recherche d'ouvrages enterrés et inaccessibles. Le Syded joue également le rôle d'observatoire au bénéfice de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne ou des SPANC eux-mêmes.

Des regroupements réguliers des techniciens des SPANC permettent d'animer un temps d'échange et de partage d'expériences. Ces rassemblements permettent de discuter sur les actualités du secteur, de traiter une question importante et d'harmoniser certaines pratiques sur l'ensemble du territoire.

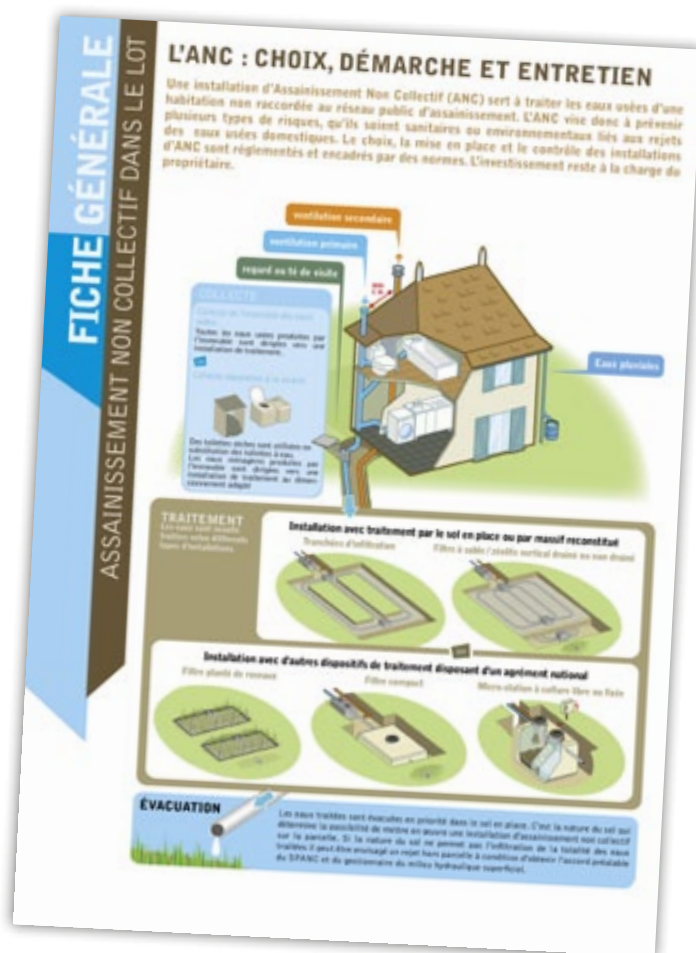
+ UNE CHARTE DÉPARTEMENTALE

Le Syded est garant de la charte départementale de l'ANC qui réunit autour d'un objectif de bonnes pratiques les actions dans ce secteur. Il rassemble ainsi des fournisseurs de granulats et des installateurs qui acceptent de se soumettre à des contrôles qualité, en toute transparence. À ce titre, il établit une liste de prestataires agréés, distribuée à tous les particuliers qui souhaitent effectuer des travaux sur leur installation. Cela assure un service de qualité et de proximité à chaque Lotois.

UNE FICHE D'AIDE POUR LES PARTICULIERS

Réalisation d'une fiche d'aide à la décision pour les particuliers qui souhaitent entreprendre des travaux sur leur système d'assainissement.

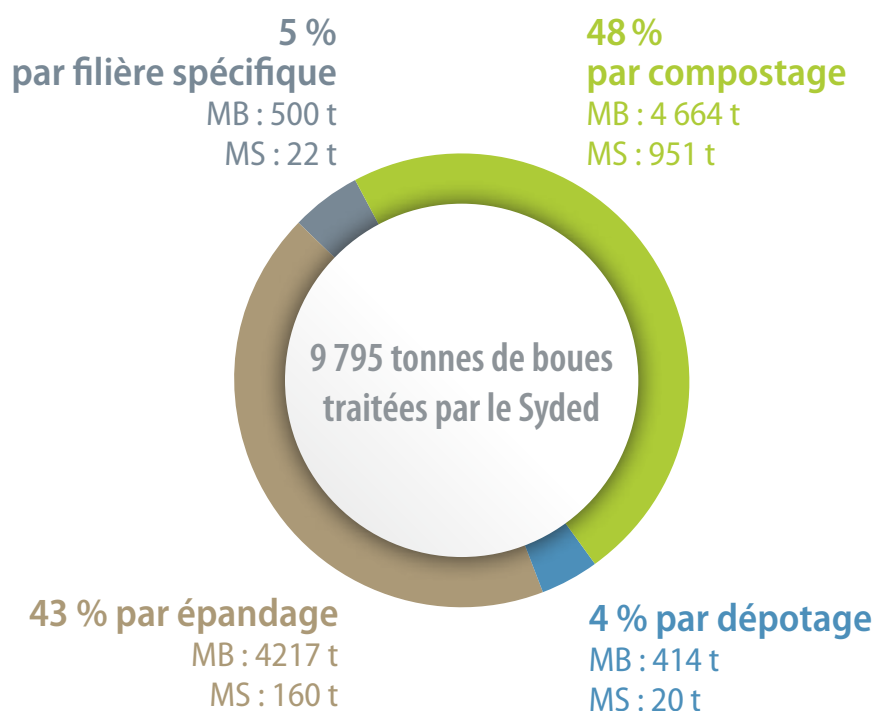
Ce document, réalisé avec la collaboration des 7 SPANC, est remis lors des visites à domicile par les techniciens des collectivités. Cela contribue à uniformiser les pratiques sur le département et à relayer des informations fiables, intégrant les dernières exigences environnementales et réglementaires.



LE TRAITEMENT DES BOUES

Les stations de traitement des eaux usées produisent des boues pendant leur fonctionnement. Le traitement de ces boues qui ont le statut réglementaire de déchet est très encadré. Il existe plusieurs manières de les valoriser, ce qui demande une connaissance complète du sujet et une expertise technique. Le Syded a vocation à mutualiser son action à l'échelle départementale pour offrir un service efficace et pertinent à ses adhérents. Il assume la responsabilité de « producteur de boues » concernant leur élimination.

➤ Prise en charge et traitement



MB : Matière Brute prise en charge. Les boues brutes sont plus ou moins hydratées (on parle de boues pâteuses ou de boues liquides).
MS : Matière Sèche obtenue suite à la déshydratation des boues.

130
analyses de boues effectuées

+ LES DIFFICULTÉS DE L'ÉPANDAGE

Le Syded travaille depuis plusieurs années en étroite collaboration avec la Chambre d'Agriculture du Lot. Cela permet d'établir localement près de 20 plans d'épandage des boues. Ces épandages sont suivis et contrôlés drastiquement pour répondre aux exigences du code de l'environnement. Malgré tout, l'épandage souffre d'une mauvaise réputation. Les agriculteurs sont ainsi de plus en plus réticents à accueillir les boues. Les plans d'épandage actuels sont donc fragilisés, ce qui contraint le Syded à étudier des solutions alternatives plus complexes et plus coûteuses.

Le traitement par compostage est principalement utilisé pour les boues pâteuses alors que les boues liquides rejoignent la filière d'épandage. Le dépôtage permet de transférer les boues liquides de petites stations vers celles de grande capacité pour regrouper le traitement. Cette année, 500 tonnes de boues non conformes ont dû être traitées par filière spécifique. Ces non-conformités peuvent être liées à une pollution ponctuelle (déversement de produits toxiques dans le réseau) ou à des spécificités structurelles locales (eau potable chargée en cuivre, cuves de stockage...)

+ INNOVATION : DÉPOTAGE SUR FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX

Le Syded a établi un protocole visant à déposer les boues sur une station à filtres plantés de roseaux. Ce procédé innovant avec un mode opératoire strict a été testé à Cazals et les résultats sont concluants. Ce type de dépôtage permet de proposer une alternative à l'épandage sur de petites quantités. Il est adapté aux petites stations de traitement et permet de répondre aux difficultés actuellement rencontrées sur l'épandage.



LES EAUX NATURELLES

➤ Le suivi des eaux superficielles

Le Syded effectue un suivi permanent sur les principaux cours d'eau du département. Grâce à une collaboration avec les différents réseaux de suivi de la qualité des milieux aquatiques au-delà des limites administratives ou géographiques, il collecte et interprète l'ensemble des données concernant le département du Lot.

➤ Voir annexe 24 : Qualité des masses d'eau



➤ Inf'eau loisirs : l'information quotidienne sur la qualité des eaux

Pendant la période estivale, le site infeauloisirs.fr donne, chaque jour, les conditions pour la baignade et les activités de loisirs sur les 350 km de rivières et les 7 plans d'eau.

Les responsables des 23 zones de baignade officielles et les professionnels du tourisme (loueurs de canoë, hébergeurs, offices de tourisme...) ont ainsi accès aux prévisions quotidiennes concernant les conditions météo et la qualité prévue sur les plans d'eau et les rivières lotoises. Ces informations permettent d'anticiper tout risque de dégradation de la qualité des eaux et

permettent aux collectivités de prendre un arrêté d'interdiction de baignade si nécessaire.

Le dispositif, en grande partie financé par le Département qui en a cédé la gestion au Syded en 2011, prévoit également des outils de communication destinés au grand public.



+ DES PRÉVISIONS TRÈS FIABLES

Inf'eau loisirs est un dispositif qui se base sur une modélisation de la dynamique des pollutions pour prévoir la qualité des eaux en fonction de paramètres environnementaux (pollutions, pluviométrie...). L'outil a été développé en interne à partir de 2003 et s'est appuyé sur un historique important de données. Il fonctionne 7j/7 pendant la période estivale grâce à la mobilisation de 4 agents du Syded ainsi qu'à des observateurs bénévoles sur le terrain (élus, professionnels du tourisme, fédération de pêche, associations...).

➤ La gestion des baignades

Le Syded établit des prévisions à l'échelle départementale et couvre l'intégralité des baignades officielles recensées. Pour les PREB, l'accompagnement se traduit par la mise à disposition de signalétique et de panneaux d'affichage réglementaire. Le Syded produit et tient à jour les profils de baignade de chaque site (document obligatoire).

La baignade de Luzech (plage de Caïx) a candidaté au label pavillon bleu pour l'été 2020. Le Syded l'accompagnera sur la gestion des déchets comme sur la sensibilisation du grand public au milieu aquatique.

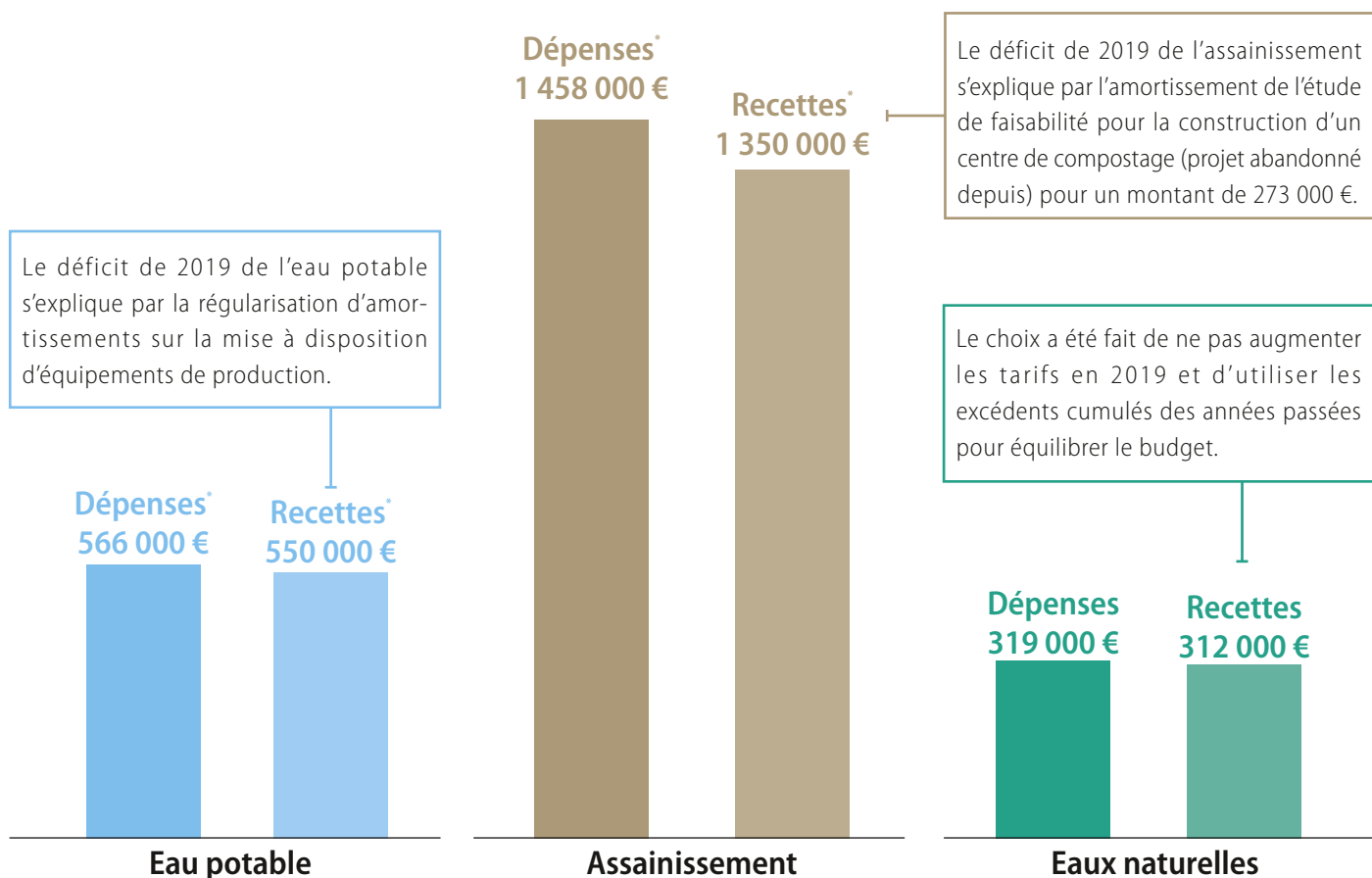


+ LA MISE À JOUR DES PROFILS DE BAIGNADE

Le profil de baignade est un document obligatoire qui doit être actualisé périodiquement puis transmis à l'ARS. Il permet d'établir les caractéristiques détaillées de la zone de baignade et les risques identifiés de dégradation des eaux (activités humaines, agricoles...). C'est le Syded qui se charge des mises à jour pour le compte des adhérents en mutualisant l'expertise technique nécessaire, réduisant le coût pour les collectivités. En 2019, les profils des baignades de Castelfranc (Lot), Vayrac (Dordogne), Saint-Cirq-Lapopie (Lot) et du lac du Tolerme ont été mis à jour par le Syded.

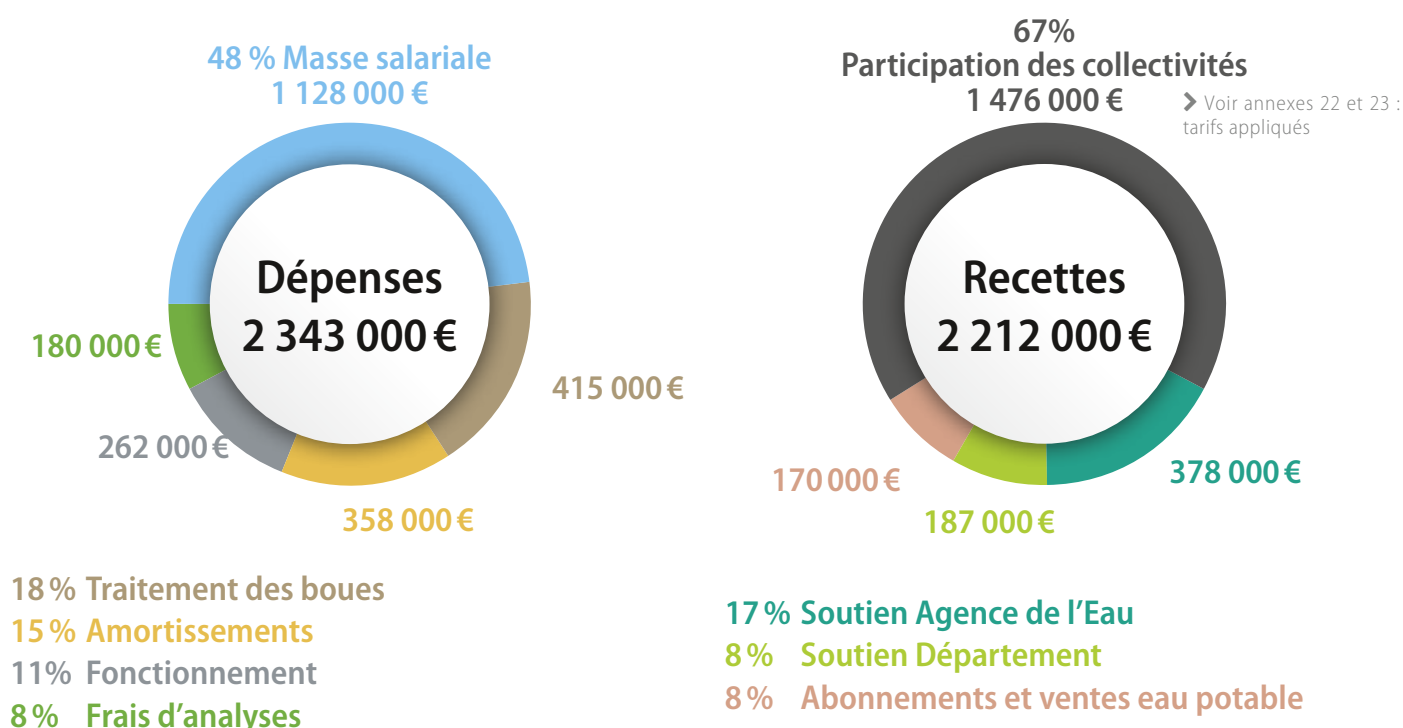
BILAN FINANCIER

BUDGETS MAÎTRISÉS POUR LES 3 COMPÉTENCES



* Charges et recettes d'amortissements sont contractées pour simplifier la lecture : 200 000 € pour l'assainissement et 100 000 € pour l'eau potable.

RÉPARTITION PAR POSTES





Rapport et annexes disponibles en
ligne sur notre site syded-lot.fr
à la rubrique "Documents"

LEXIQUE

AEP : Adduction d'Eau Potable ou Alimentation en Eau Potable.

Agence de l'Eau : Établissement public de l'État qui a pour mission de réduire les pollutions et de protéger la ressource en eau et les milieux aquatiques.

AMO : Assistance à Maîtrise d'Ouvrage. Contrat selon lequel un maître d'ouvrage public fait appel aux services d'une personne publique ou privée pour faire les études nécessaires à la réalisation d'un projet.

ANC : Assainissement Non Collectif

ARS : Agence Régionale de Santé.

Boues : Résidus du traitement des eaux usées, constituées pour l'essentiel d'un mélange d'eau et de matières en suspension.

Déchets assimilés : Déchets issus essentiellement de l'artisanat et du commerce, de même nature que les déchets ménagers avec lesquels ils sont collectés.

DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques. Ils se déclinent en 5 familles : gros électroménager froid, gros électroménager hors froid, petits appareils en mélange, écrans et moniteurs, lampes à décharges.

Dépotage des boues : Action de décharger des boues liquides transportées dans une citerne.

DMA : Déchets Ménagers et Assimilés. Ensemble des déchets produits par un usager (ordures ménagères, emballages et papiers recyclables, verre et apports en déchetterie).

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement.

DSP : Délégation de Service Public. Contrat passé par une collectivité qui confie la gestion d'un service public à un opérateur privé.

Eaux de Baignade : Eaux de surface dans lesquelles un grand nombre de baigneurs est attendu et où la baignade n'est pas interdite ou déconseillée de manière permanente (art L1332-2 du Code de la Santé publique).

EH : Équivalent Habitant. Unité de mesure permettant d'évaluer la capacité d'une station d'épuration.

Épandage : Pratique agricole qui vise à répandre sur une parcelle des fertilisants ou des amendements.

ESAT : Établissement et Service d'Aide par le Travail.

ETP : Équivalent Temps Plein. Unité de mesure qui permet de mesurer la capacité de travail d'une organisation.

FPR : Filtre Planté de Roseaux.

ISDI : Installation de Stockage des Déchets Inertes.

ISDND : Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux.

Quai de transfert : Lieu où transitent les déchets.

Refus de tri : Erreurs de tri éliminées du centre de tri et renvoyées vers les ISDND ou les usines de valorisation énergétique.

Maître d'ouvrage : Personne morale pour laquelle l'ouvrage est construit. Responsable principal de l'ouvrage, il remplit dans ce rôle une fonction d'intérêt général dont il ne peut se démettre.

Maître d'œuvre : Personne ou entité chargée de la conduite opérationnelle de travaux.

Micropolluants : Substances susceptibles d'avoir une action toxique à très faible dose.

OMR : Ordures Ménagères Résiduelles. Part des ordures ménagères restant après les collectes sélectives (bac marron / gris).

Plaquette : Résultat du broyage de déchets de bois non traités utilisé comme combustible (chaudière bois).

Plaquette forestière : Résultat du broyage par engins mécanisés (broyeurs à couteaux) des rémanents d'une exploitation forestière et d'élagage de bords de route.

PREB : Personne Responsable d'une Eau de Baignade (art L1332-3 du Code la Santé Publique).

Réseau IDEAL : Information sur le Développement, l'Environnement et l'Aménagement Local, association de collectivités locales ayant pour vocation d'animer l'échange de savoir-faire entre les adhérents.

SDIS : Service Départemental d'Incendie et de Secours.

SIAEP : Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable.

SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif.

STEU : Station de Traitement des Eaux Usées.

TEP : Tonne Équivalent Pétrole. Unité de mesure de l'énergie utilisée par les économistes de l'énergie pour comparer les énergies entre elles. C'est l'énergie produite par la combustion d'une tonne de pétrole moyen, ce qui représente environ 11,6 MWh.

TMS : Troubles Musculo-Squelettiques.

Turbidité : (caractéristique optique de l'eau) capacité à diffuser ou absorber la lumière. Elle est due à la présence dans l'eau de particules minérales ou organiques en suspension.

Widget : Application qui s'intègre sur un site internet et qui permet d'afficher des informations venant d'une source externe.



Syded du Lot

Les matalines 46150 Catus
T. 05 65 21 54 30

syded-lot.fr

ENTRETIEN DE LA VOIRIE INTERCOMMUNALE RAPPORT D'ACTIVITE 2020



DETAIL DU PATRIMOINE :

- 667 km de voies communales à caractère de chemin
- 32 km de rues,
- 106 000 m² de places,
- 213 ouvrages d'arts,

LES RESSOURCES DE LA CCQB :

Personnels :

- 6 ETP sur l'exploitation du réseau routier (Programme PATA, nids de poules, entretien des ouvrages d'arts)
- 1,5 ETP sur la partie bureau d'études

Matériels:

- 1 PATA
- 1 Tracteur balais
- 1 Tracteur chargeur
- 1 Compacteur
- 1 Camion 3,5 T
- 1 Camion 6,5 T
- 1 Camion 12,5 T
- 2 VL

BUDGETS :

- Un budget d'investissement de **550 000 € TTC/an** pour le réseau routier

- Un budget d'investissement de **60 000 € TTC/an** pour l'amélioration et le suivi des ouvrages d'arts

- Un budget de fonctionnement d'environ **650 000 € TTC/an** pour l'ensemble de la compétence

RAPPEL DES STATUTS

4- Création, aménagement et entretien de la voirie communale d'intérêt communautaire

Délibération n°2011-15 du 23 mars 2011

Le terme « création » recouvre : l'ouverture et la réalisation matérielle et intégrale d'une voie nouvelle, l'ouverture à la circulation publique d'une voie existante non classée dans le domaine public routier communal ; sous réserve dans ce dernier cas que la voie soit revêtue et en bon état d'entretien.

Le terme « aménagement » recouvre, notamment, les opérations d'amélioration de la voirie : l'élargissement, le redressement, le nivellement et la réalisation d'équipements routiers.

Le terme « entretien » recouvre la totalité des actions qui permettent d'assurer le maintien en bon usage de la chaussée et de ses dépendances, à l'exception du nettoyage et du déneigement qui relèvent du pouvoir de police du Maire conformément à l'article L. 2212-2 du CGCT.

Sont retenues et déclarées d'intérêt communautaire, au vu de ces critères, l'ensemble de la voirie classée communale et des voies nouvelles classées par les communes (routes, rues et parcs de stationnement).

Les ouvrages constitutifs de la voirie reconnue d'intérêt communautaire sont :

- la chaussée,
- les accotements et trottoirs,
- les terre-pleins, fossés, talus aménagés (en déblai ou remblai), murs de soutènement (en remblai seulement, sauf lorsque le mur de soutènement en déblai se situe sur l'emprise de la voie ou du domaine public) dès lors qu'ils sont nécessaires au maintien et à la protection de la chaussée,
- les ouvrages d'art : ponts et ponceaux,
- les équipements de sécurité,
- la Signalisation d'Information Locale
- les ouvrages d'écoulement des eaux pluviales de la voirie.

Sont exclus de la voirie d'intérêt communautaire :

- la signalisation directionnelle et de police de la circulation, horizontale et verticale,
- les espaces verts,
- les parcs de stationnement non attenants à la voie,
- l'éclairage public,
- les aires de repos et de service,
- les abribus,
- les réseaux, et leurs annexes techniques, publics ou privés, concernant l'assainissement collectif, l'eau potable, l'irrigation, l'électricité, les télécommunications, et d'une façon générale, tous équipements sans rapport direct avec la création, l'entretien et l'utilisation de la voie et de ses annexes.



Chemin Blanc à Gourdon réalisé en régie

BILAN DES OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT 2020

Le budget de fonctionnement permet :

- de mener les opérations d'entretien des accotements (fauchage/débroussaillage, curage de fossé, dérasement, saignées),
- de mener les opérations d'entretien des ouvrages d'arts (espaces verts, saignées, entretien des petits ouvrages),
- de mener la campagne de balayage des feuilles sur les voies à caractère de chemin
- de procéder à l'achat des matériaux nécessaires à la campagne PATA, à l'entretien des chemins blancs et le comblement des nids de poules,
- de procéder à l'entretien des trottoirs et caniveaux,
- d'entretenir un parc de véhicules vieillissants,
- d'acheter du petit matériel,
- et de rémunérer le personnel du service.

Il est en moyenne de 650 000 € TTC par an.

La gestion de la crise sanitaire, qui a débuté au mois de mars 2020, a imposé la mise en autorisation spéciale d'absence de l'équipe d'exploitation du 17 mars au 10 mai 2020.



L'équipe d'exploitation

Le budget de fonctionnement a ainsi connu une baisse des consommations de carburant, des fournitures d'équipements divers et d'entretien. L'entretien en matière de maçonnerie pour les ouvrages d'arts ou les caniveaux, réalisé par des entreprises, n'a pas pu être finalisé en 2020.

Malgré l'absence de l'équipe pendant deux mois et l'obligation de suivre un protocole sanitaire pour le fonctionnement professionnel, la campagne PATA a été réalisée conformément au programme et l'équipe a débuté cette année une campagne de curage des fossés.

L'entretien des 212 ouvrages d'arts reste encore compliqué à excécuter dans sa totalité et les délais réduits cette année n'ont pas permis de répondre à la globalité du besoin (entretien des murs et diagnostic suivi des ouvrages).

CAMPAGNE PATA 2020

D'une manière générale, la campagne d'entretien s'exécute à partir de mi-avril et jusqu'à fin septembre. C'est la période pendant laquelle les conditions climatiques sont les plus favorables pour avoir de bons résultats.

Elle comporte une période dites de « préparation », qui s'exécute de mi-avril à mi-juin, comprenant dérasement, délignement, reprofilage ponctuel (nid de poules, flash) et balayage. Puis la période d'intervention du Point à Temps Automatique (PATA) pour la pose en monocouche d'un enduit superficiel d'usure.

Sur cette période, l'équipe est en capacité de traiter environ 40 km, avec la pose de 200 000 L de liant et 2040 T de gravillons.

La campagne d'entretien 2020 a débuté le 17 juin et s'est terminée le 25 septembre, soit 76 jours de travail ouvrés (14 semaines).

Avec une moyenne de 3,65 agents/jour, 211 300 litres d'émulsion ont été épandus, ce qui représente 3 521 litres / jour en moyenne (soit 1,5 rotation liant / jour) et 25 Tonnes de graviers / jour (soit 5 rotations).

Le temps passé par chantier est en moyenne de 0,88 jours.

Cette année le programme prévisionnel a été réalisé à 108 %. 54 chantiers ont été réalisés, soit 44 788 ml de voies traités (48 chantiers programmés et 41446 km de prévus).

Cette année 2 020 ml ont été traités par la technique du bi-couche. (Chantier expérimental)

6,81 % du linéaire total de la voirie communale d'intérêt communautaire a été renouvelé, avec une moyenne de 2,24kilomètre/commune.

Commune	Nombres de voies	Voies traitées	Linéaire traité
ANGLARS NOZAC	3	VC 1 / VC 2/ VC 101	1251
CONCORES	4+1	VC1 /VC 210/ VC 413/ VC 301 + Cimetière Bicouche (1200m ²)	3355
FAJOLES	2	VC 9/ VC 109	1392
GOURDON	9	VC 40/VC 41/VC 45/VC47/VC47B/VC51/VC52/VC 30/VC31B + BICOUCHE (1600m ²)	8287
LAMOTHE CASSEL	3	VC 302/VC308/VC103 + Bicouche (800m ²)	1075
LE VIGAN	6	VC6/VC101/VC115/VC202/VC211/VC 217	5004
MILHAC	1	VC 206	1215
MONTAMEL	1	VC103 + Bicouche 1200 M ² + VC 101 300m de chemin blanc	1366
PAYRIGNAC	2+2	VC 3/VC 313+ VC 301/VC326	3700
PEYRILLES	1 +1	VC 3 + VC 4	2715
ROUFILHAC	1	VC 109	894
SOUCIRAC	2	VC 101/VC 105 + Bicouche (1740m ²)	1120
ST CHAMARAND	3	VC 317/VC206/VC 302 + Bicouche (600m ²)	1209
ST CIRQ MADELON	1	VC1	1028
ST CIRQ SOUILLAGUET	2	VC102/ VC 104	1224
ST CLAIR	2	VC 107 / VC 302	1060
ST GERMAIN DU BEL AIR	1	VC1	2500
ST PROJET	4	VC 201/ VC 415/VC 312/ VC 103	1980
USSEL	1	VC 8	1443
UZECH LES OULES	1	VC 1	950
TOTAL	51		42768

ENTRETIEN DES ACCOTEMENTS

Le fauchage et débroussaillage des accotements des voies communales à caractère de chemin

Le linéaire à entretenir chaque année est de 1334 km pour 667 km de voies communales.

Le marché annuel 2020 relatif à la prestation de fauchage-débroussaillage était composé de 16 lots et représentait 503,68 km de voies à entretenir pour un montant global HT de 83 085,64 € HT, hors révision de prix.

A l'issue de la consultation, les entreprises retenues en 2020 étaient :

- Cédric CALLES pour le lot n°9 (St Chamarand)
- Entreprise FRESQUET pour les lots n°5 (Millhac), n°11 (St Projet) et n°15 (Le Vigan)
- ETA DULAC pour les lots n°6 (Montamel), n°7 (Peyrilles), n°13 (Ussel) et n°14 (Uzech)
- ETAR LAVOLLOT Gérard pour les lots n°1 (Anglars), n°2 (Gourdon Nord), n°3 (Gourdon Sud), n°4 (Lamothe-Cassel), n°8 (Rouffilhac), n°10 (St Cirq Souillaguet), n°12 (Soucirac) et n°16 (St Germain)

Cette consultation a permis d'établir le coût moyen du km fauché et débroussaillé, base à partir de laquelle le remboursement aux communes réalisant la prestation en régie a été calculé.

En 2020, le prix moyen du km fauché = 60,06 € TTC hors révision de prix ;
Le prix moyen du km débroussaillé = 137,89 € TTC hors révision de prix

Le remboursement aux communes s'est élevé l'an passé à 32 049,12 € TTC ce qui porte le coût total annuel de la prestation de fauchage et débroussaillage des voies communales à 129 050,51 €.

Les interventions sur des caniveaux

- Reprise de dallages (devant le cinéma de Gourdon) Sté de Construction Gourdonnaise Total : 2347.37 ttc
- Reprise de caniveaux et bordure (église St Siméon de Gourdon) Sté Loubières Total : 2550.00 ttc
- Caniveaux (Place du Foirail de Gourdon) Sté Rodes Total : 3384.00 ttc
- Reprise de caniveaux (rue du marché vieux de Gourdon) Sté de Construction Gourdonnaise Total : 868.22 ttc
- Reprise de caniveaux (rue Molinié Montagne de Gourdon) Sté de Construction Gourdonnaise Total : 868.22 ttc

La campagne de curage des fossés, de dérasement et de saignées.

Avec l'objectif de rendre un service préventif, l'équipe a entamé cette année une campagne d'entretien et d'assainissement des accotements à travers notamment la réalisation d'une campagne de curage des fossés.

La location d'une mini-pelle (3t5) de mi-novembre à mi-décembre a permis l'entretien et l'amélioration d'environ 7 km d'accotement.

Ce type d'opération n'ayant pas été réalisée depuis un certain nombre d'année sur le territoire, le choix a donc été fait, dans un premier temps, de se consacrer sur des accotements présentant des problématiques importantes.

Dans un deuxième temps, des campagnes régulières d'entretien des accotements pourront être programmées et ceci afin de suivre l'intégralité des fossés existants, permettant une meilleure régulation des eaux de la voirie qui sont la cause d'une grande partie des dégradations des voies.

Nombre de voie traitées par Commune	FAJOLLES	GOURDON	LAMOTHE CASSEL	MONTAMEL	PAYRIGNAC	ST CHAMARAND	ST CIRQ SOULLAGUET	CONCORES	ST GERMAIN DU BELAIR	UZECH LES OULES	USSEL
CURAGE + DÉRASEMENT	2	2	1	2	2	2	4	4	3	3	2
AUTRE		1		1	1						

L'entreprise SJTP est intervenue pour le curage d'un fossé à Saint Chamarand. Montant des travaux : 2 280 € TTC

ENTRETIEN DES CHEMINS BLANCS

La période d'intervention sur les chemins blanc se déroule chaque année entre le mois de mars et avril (à la fin de l'hiver).

Cette période correspondant à la période de confinement la campagne n'a donc pas pu avoir lieu. Cependant les interventions d'urgences nécessaires ont été réalisées au court du mois d'octobre. Soit environ 7 km de voies améliorées

ENTRETIEN DES OUVRAGES D'ARTS

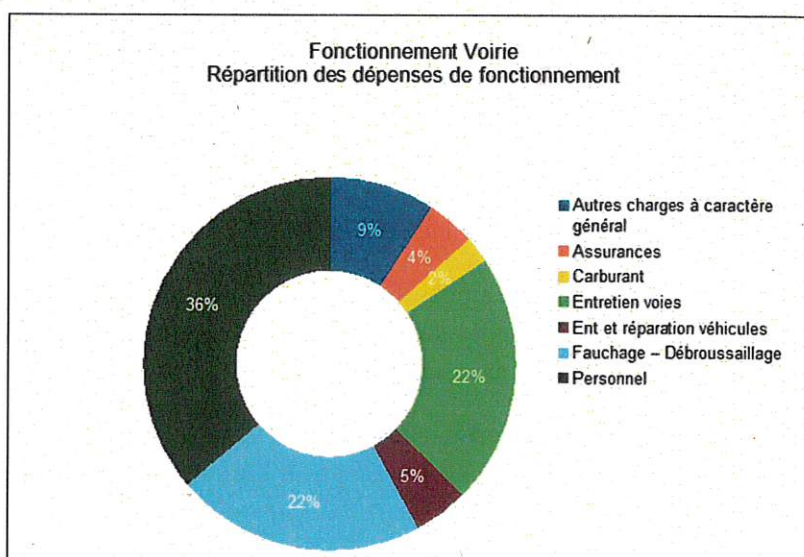
Ces travaux sont réalisés habituellement entre les mois de novembre et de mars de chaque année. L'équipe ayant été à l'arrêt pendant la période de confinement l'entretien et le suivi de ces ouvrages n'as pu être que partiel cette année.

Cependant 70 % des ponts ont pu être nettoyés entre novembre et décembre 2020. Si chaque année le suivi des ponts peut être assuré, une problématique demeure toutefois sur le suivi les murs de soutènement des voies. En effet depuis 2012 (soit la dernière campagne d'entretien interne réalisée par le service voirie) ces ouvrages n'ont pas ou peu été suivis du fait d'un manque de temps et de moyens humains pour l'équipe en place.

BILAN COMPTABLE ET DES MATERIAUX

En 2020 les dépenses de fonctionnement du service voirie s'élèvent à 595 674,16 € pour un budget de 692 160,00 €. Ces dépenses sont en diminution de 13,24 % par rapport à 2019.

Carburant	13 534,00 €
Entretien et réparations du matériel roulant	28 398,46 €
Entretien des voies	129 300,41 €
Fauchage / Débroussaillage	129 050,51 €
Masse Salariale	215 916,03 €
Assurances	25 003,69 €
Autres charges à caractère général	54 471,06€
Total dépenses service voirie	595 674,16 €



Bilan des matériaux consommés en 2020 pour l'entretien des voies :

MATERIAUX	Qtés T	PU HT Tonnes	Montant TTC	Révision Prix TTC	Taux révision	Total TTC
LIANT	213,77	308,00 €	79 009,39 €	6 699,52 €	16,69 %	92 195,46 €
ENROBES A FROID Transport enrobés	70,95	72,00 €	6 130,08€ 2400.00 €	668,17 €	10,90 %	6 798,25 € 2 400.00 €
GRAVILLONS	1501,41	19,45 €	35 042,81 €	<i>pas de révision</i>		35 042,81 €
GRAVE EMULSION	153,07	52,50 €	9 643,24 €	<i>pas de révision</i>		9 643,24 €
0/20 - 20/40 - STERILE	145.50		3 196,90 €	<i>pas de révision</i>		3 196,90 €
					TOTAL	149 276.66 €

LES PERMISSIONS DE VOIRIE ET ARRETES D'ALIGNEMENT

	Anglars-Nozac	Fajoles	Concorès	Gourdon	Le Vigan	Milhac	Montamel	Payrignac	Peyrilles	St Clair	St Projet	St Cirq	Souillaguet	Saint Germain du Bel Air	Soucirac	Total
Permissions de voirie	2	3	1	5	5	1	1		1	1	4	1			3	28
arrêtés alignement	3			43	14			2				1		2		65

93 arrêtés de voirie ont été rédigés en 2020 dont 65 arrêtés d'alignement.

Les principaux objets des permissions de voirie sont les travaux pour le déploiement de la fibre (souterrains et aériens).

LES RESSOURCES 2020

Equipe d'exploitation

En début d'année 2020, le pôle technique a évolué dans l'organisation de ses services.

Suite au départ de l'ancien responsable de la mission voirie à la fin du mois de janvier 2020, le chef de l'équipe d'exploitation, dont les compétences le permettaient, a été appelé pour remplir cette fonction. De fait l'équipe d'exploitation perdait 1 ETP qui devait être remplacé.

La mise en confinement du pays, dans le cadre de la crise sanitaire, entre les mois de mars et de mai 2020 a repoussé d'autant le recrutement d'un nouvel agent pour l'équipe d'exploitation et la prise de poste pour le nouveau responsable du service voirie.

L'appel à candidature a dû être renouvelé deux fois afin de trouver une personne correspondant aux missions du poste attendues (elle n'a été recrutée qu'en janvier 2021).

Un agent de l'équipe a notamment été mis en arrêt maladie à partir du mois de juin 2020 (il l'est toujours aujourd'hui).

Ainsi l'équipe d'exploitation a fonctionné toute l'année, et notamment lors de la période PATA, avec 4 ETP au lieu de 6. Le responsable du service voirie a dû participer à renforcer les besoins du service et ainsi ses missions n'ont pu être exécutées dans la globalité.

Au cours de l'année 2020 « l'équipe voirie » a dû s'adapter afin de maintenir le niveau de performance attendu dans l'exercice de leurs missions.

Logiciels informatiques

- En 2020, le Pôle Technique de la Communauté de Communes a adhéré à la plateforme « Protys » lui permettant de réaliser les Déclarations de Travaux (DT) et les Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) nécessaires à la réalisation de ses travaux.

- Lors de la mise en confinement, le Pôle Technique de la Communauté de Communes a adhéré gratuitement à la plateforme « Interstis ». Une plateforme de collaboration qui a permis à l'équipe de continuer à travailler à distance et de maintenir le lien avec les autres services de la CCQB et les entreprises. Le pôle technique continu a travaillé aujourd'hui sur la version payante de ce bureau virtuel et s'en sert comme outil de gestion des missions du service. L'ensemble des services de la CCQB commencent à s'approprier les fonctionnalités de la plateforme pour leur fonctionnement et leur fonctionnement inter-service.

- En début d'année 2020, le matériel informatique du pôle technique a été renouvelé, cependant les données du système d'information géographique « QGis » n'ont pu être encore réinstallées.

- En cours d'année 2020, le logiciel d'information cartographique « Ematrix » a migré vers « Mon Territoire »

Parcs de véhicules

	CAMION PATA	CAMION 6,5 T	IVECO 3,5 T	TRACTEUR L75 New Holland	TRACTEUR Landini	Balais Balayeuse	KANGOO	C15	Autres Divers
	3723 JY 46	3318 KC 46	7922 KD 46	3636 KE 46	1795 KA 46		AF043TQ46	2063 KB46	
année acquisition	2004	2004	2005	2005	2006		2009	2003	
coût	100 000,00	41 000,00	23 800,40	26 910,00	24 876,80			10 477,88	
amortissement	100 000,00	41 000,00	23 800,40	26 910,00	24 876,80				
entretien	Année 2020								
rondelles balais balayeuse						1 022,02			
contrôle technique C15				184,13				62,00	
dépannage et réparation chambre tracteur NH									8,71
fournitures entretien matériel roulant									524,86
entretien rouleau compacteur									
contrôle technique Kangoo							62,00		
réparation vitre porte droite tracteur Landini					938,32				
révision annuelle Iveco 6,5 T		1 115,12							
Réparation tuyau aspiration sur balayeuse						1 003,06			
entretien annuelle PATA	3 030,65								
batterie Iveco 6,5 T		177,82							
réparation fuite hydraulique + durite PATA	940,85								
réparation des injecteurs camion 3,5 T			1 925,04						
Vidange 3,5 T			251,95						
entretien Kangoo							290,41		
Détendeur PATA	152,75								
Fuite GasOil + fuite liquide refroidissement			455,98						
réparation poignée camion PATA	216,37								
réparations tracteur Landini					2053,36				
Batterie camion PATA	151,8								
rondelles balais balayeuse						1022,02			
réparation durite camion 3,5 T			177,52						
réparations tracteur New Holland				6428,1					
réparations diverses tracteurs				148,69	148,69				
forunitures diverses réparations balayeuse						63,28			
remplacement visière cabine PATA	503,4								
produit entretien véhicules voirie									97,56
entretien annuel et passage CTPL PATA	3082,02								
entretien annuel et passage CTPL camion 6,5 T		2219,99							
Total par véhicule	8 077,84 €	3 512,93 €	2 810,49 €	6 760,92 €	3 140,37 €	3 110,38 €	352,41 €	62,00 €	631,13 €
Total année	28 458,46 €								



Chantier avec Grave Emulsion avec 30% d'agrégat d'enrobé recyclé

BILAN DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT 2020

Le budget d'investissement permet :

- de mener les opérations de renouvellement des voies (chaussée et accotement)
- de mener les opérations de renouvellement des places
- d'exécuter les travaux de renforcement et de soutien de la chaussée (enrochement)
- d'entretenir et améliorer la sécurité des ouvrages d'arts
- d'acquérir du gros matériel

Le budget pour la campagne de renouvellement est en moyenne de 550 000 € TTC par an.

Des lignes budgétaires supplémentaires peuvent être provisionnées pour l'achat de gros matériel, comme cela a été le cas en 2020 pour l'acquisition d'un camion polybenne 12.5 T.

60 000 € TTC sont prévus également chaque année pour l'amélioration et l'entretien des ouvrages d'arts.



Réparation de l'effondrement d'une voie et de son passage busé. Pont de Lysabel- Saint Cirq Madelon

Malgré la mise en confinement de l'équipe du pôle technique et l'arrêt des entreprises du BTP dès le mois de mars 2020 dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire, l'organisation de la campagne de renouvellement a été maintenue. Cette dernière a pu s'exécuter entre les mois de mai et de juillet 2020, et entre les mois de novembre et de décembre 2020

Cependant le planning global annuel permettant de réaliser un diagnostic complet du patrimoine, de confirmer un programme d'investissement d'une année sur l'autre et de préparer les chantiers de l'année N+1 de manière optimum a dû être désorganisé en 2020 pour pallier aux urgences et au manque d'effectif au sein de l'équipe d'exploitation qui a fortement mobilisé le responsable du service voirie.

Le diagnostic approfondi des ouvrages d'arts n'a pas pu être lancé.

LE PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT 2020

Le programme 2020 a permis de renouvellement 14 643 ml de voie, soit 2% du réseau routier, pour un montant de 476 445 € TTC.

D'autres travaux divers ont été menés pour un montant de 35 417 € TTC, comprenant la création de trottoir, la mise en place d'enrochement, la réfection de place.

Travaux élagage en section d'investissement : 24 519 € TTC.

(Détail et bilan du programme 2020 page suivante)

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY BOURIANE

Bilan financier INVESTISSEMENT VOIRIE 2020

Budget 2020		550 000,00					
Commune	Nature des travaux	Travaux		RÉALISE 2020			
		ml	m²	TRAVAUX 2020 HORS REVISION PRIX	AUTRES TRAV INVESTISSEMENT	Elagage Décembre 2020 pour travaux 2021	
Anglars-nozac	Vc 3 de Auniac vers Lavayssière	1235	3960	37 391,72 €		7267,68	
Concorès	VC n°201 Bessous Travaux d'enrochement	300	900	16 461,60 €	4 200,00 €		
Fajoles	Vc 202 (Fajoles) et Vc 303(Milhac)	755	2467	9 158,77 €			
Gourdon	Vc 68 Vaudran	589	2349	22 218,86 €	900,00 €	3 868,20 €	
	Vc 1 Saint Jean	633	3482	57 455,88 €	10 416,00 €		
	Travaux (Loubières) Eglise ST Siméon				5 947,20 €		
	Travaux (Loubières) Rue Colonel Jaubert Travaux MO Départ (carrefour ss pref)				7 191,85 €		
Lamothe-Cassel	Vc 1 sortie Bourg	568	1903	6 920,35 €			
	Vc 1 partie médiane	735	2242	10 375,56 €			
	église trav supp			4 091,35 € 3 717,72 €			
Milhac	Vc 202 (Fajoles) et Vc 303(Milhac) Chemin du chene vert	483	1117	9 158,77 €	1 812,00 €		
Montamel	Vc 3 bourg vers Larroque Travaux réfection place devant SDF	798	2719,6	19 065,96 € 4 399,20 €			
Payrignac	Vc n°315 – Les Encabanes VC n°5 – Roqueval	998 956	4076 2988	16 170,74 € 14 720,33 €		10 800,72 €	
Peyrilles	Vc 207 Combe de Caix	1357	4478	47 613,26 €			
Rouffilhac	Vc 105 – La Migue	569	1764	15 425,88 €		2 583,00 €	
Saint-Cirq-Madelon	Vc n°1 – Les Combes – ENROCHEMENT reprise chaussée suite affaissement vc 1 Travaux d'enrochement			9 804,00 € 18 445,20 €	1 830,00 €		
Saint-Clair	Vc 302 – Poujal	199	847	7 450,00 €			
Saint-Germain du Bel Air	Travaux bourg Tranche 1 + 2 Travaux d'enrochement			37 757,71 €	1 800,00 €		
Saint-Projet	Vc 204 Mas de Cauze	345	1052	8 721,62 €			
	Vc 105 – l'Hébard du Pesquié	420	1595	12 887,56 €			
Soucirac	Vc 3 – Soucirac	572	1955	15 031,40 €			
Uzech	VC n°101 Moulès	1024	3584	18 725,26 €			
Le Vigan	Vc 330 La Molière – partie 5	867	3858	34 456,65 €			
	VC N°81 – Le Terrié	1000	3182	27 232,98 €			
	VC n°1 – Lavayssière	240	972	15 313,88 €			
Mission AMO - CSPS Travaux investissement					1 320,00 €		
RAR		14643		500 172,21 €	35 417,05 €	24 519,60 €	
				560 108,86 €			

Certains paiements sont encore soumis à une révision de prix provisoire, aujourd'hui la totalité de la campagne 2020 est estimée à 537 890 € TTC

Détail sur un chantier expérimental :

Sur la campagne 2020 une méthode de travail innovante a été expérimenté sur la commune de Peyrilles, plus précisément sur le chantier de la VC 207 (Combe de Caix). En lieu et place d'un traditionnel re-profilage à la grave émulsion suivi d'un enduit bicouche, il a été fait le choix de maintenir les matériaux extraits sur place, de les broyer et de les utiliser à nouveau comme matériaux servant à la préparation.

Cette intervention réalisée en amont du nivelage de la voie permet de limiter l'apport de matériaux extérieurs et d'harmoniser la couche de fondation du corps de chaussée. Ainsi le niveau de compactage étant identique sur l'ensemble de la surface cela devrait permettre une meilleure tenue dans le temps du corps de chaussée et de limiter les risques de déformation à terme.

Généralement dans les traitements classiques des voies la couche de fondation n'est pas directement impactée, le traitement consistant à re-niveler la couche de base par un apport de GE ou de GNT et étanchéifier le tout par l'application d'un enduit superficiel d'usure type bicouche ou tri-couche.

Dans le cas de la VC 207 de Peyrilles, la structure de la voie étant très hétérogène au niveau de la densité des matériaux en place et cette dernière comportant des déformations importantes, un traitement classique aurait demandé un apport conséquent de matériaux rapportés, soit environ un apport de 550 T DE GNT.

En utilisant la technique du rabotage avec réutilisation des matériaux existants, l'apport de GNT a été de 300 T pour la même surface traité soit 250 T de matériaux non utilisés. Cela tout en permettant une amélioration de la couche de fondation du corps de chaussée.

Pour la saison 2021 cette technique sera utilisée sur les communes d'Anglars-Nozac et Rouffilhac sur les chantiers des VC 108 et VC 106.

Suite à ces expérimentations un suivi particulier sera fait pour surveiller l'évolution de ces voies et vérifier la bonne réalisation et tenue des travaux dans le temps.

Grave Emulsion avec 30 % d'agrégat d'enrobé

Un prix nouveau a été ajouté au marché de modernisation, concernant la mise en œuvre d'une grave émulsion 0/10 à partir de 30% d'agrégat d'enrobé. Les agrégats d'enrobé sont issus du fraisage des routes. Leur utilisation favorise l'économie circulaire et la diminution du bilan carbone.

Le prix unitaire a concerné une moins-value à la grave émulsion de -2.90 € HT la tonne.

Tous les chantiers exécutés sur le territoire par l'entreprise EIFFAGE ont été réalisés à partir de cette grave émulsion avec 30% d'agrégat d'enrobé.

INTERVENTIONS SUR LES OUVRAGES D'ARTS

En 2020, l'entreprise Sarlat Métallerie est intervenue pour la réfection ou la création de barrières de sécurités au niveau des ponts sur les communes de Gourdon (5 ouvrages), de Payrignac (1 ouvrage) et de St Cirq Madelon (1 ouvrage).

Jusqu'à présent la finition des gardes corps (peinture) était réalisée par l'équipe d'exploitation. Face à la difficulté de cette dernière pour répondre à l'ensemble des besoins du service, des barrières avec finition thermolaquage ont été posées.

Commune	Nature de la dépense	Entreprise	Montant HT	TTC
Gourdon	Mur de Soutènement "la Bouriane"	RODES	3 000,00 €	3 600,00 €
Gourdon	Mur de Soutènement Rue Quarteron	RODES	3 250,00 €	3 900,00 €
Gourdon	Garde-corps OA Prouilhac	SARLAT METALLERIE	3 420,00 €	4 104,00 €
Gourdon	Garde-corps OA Le Castelet 1	SARLAT METALLERIE	1 425,00 €	1 710,00 €
Gourdon	Garde-corps OA Le Castelet 2	SARLAT METALLERIE	3 420,00 €	4 104,00 €
Gourdon	Garde-corps OA St Romain	SARLAT METALLERIE	4 560,00 €	5 472,00 €
Gourdon	Garde-corps OA Verdié Bas	SARLAT METALLERIE	2 280,00 €	2 736,00 €
St Cirq Madelon	Garde-corps OA les Fours	SARLAT METALLERIE	2 707,50 €	3 249,00 €
Payrignac	Garde-corps OA Le Pech	SARLAT METALLERIE	2 422,50 €	2 907,00 €
Total			26 484,50 €	31 782 €

Engagements signés en 2020 et reportés au Budget 2021 :

- 7 695 € TTC pour un garde-corps à Payrignac (le bourg) et un à Gourdon (Coupjac)
- 1 782 € TTC pour la reprise et soutènement du Pont du Brulat à Gourdon
- 2 946 € TTC pour la réfection du pont sous le lac à Payrignac

ACQUISITION DE GROS MATERIELS

Au mois d'août 2020, le service d'exploitation a réceptionné un nouveau camion 12.5T pour un montant de 108 822.86 € TTC.



Nouveau Poly-Benne 12,5 T

Cet outil a pour particularité d'être poly-benne ce qui permet une utilisation plus variée et mieux adaptée aux contraintes des chantiers TP mobiles. En complément du véhicule, une benne à végétaux et une benne à gravas ont été réceptionnées afin de répondre aux différents besoins de l'équipe (transports réguliers de matériaux et engins de TP routiers, GE, Enrobé, gravats, rouleau, mi-pelle, ou de végétaux type copeaux, branches bois...).

Dans la pratique, l'utilisation de ce véhicule permet l'approvisionnement des chantiers en matériaux type GE ou GNT pour la réalisation des travaux préparatoires à la réalisation des enduits, le transport des engins de chantiers non roulant, type rouleau ou mini-pelle. Mais aussi la livraison aux communes d'enrobés à froid pour le suivi des nids de poules par les agents communaux. Ou encore l'évacuation des gravats lors de la réalisation du programme de suivi des accotements, ainsi que la récupération des broyats de végétaux provenant de l'élagage des voies. Ces broyats pouvant être valorisés par les communes pour enrichir leurs espaces verts ou encore les redistribuer aux administrés.

CONSTRUCTION D'UN VESTIAIRE A L'ATELIER VOIRIE

En début d'année 2020, la modernisation de l'atelier voirie s'est finalisée. Jusqu'à la réalisation de ces travaux l'équipe ne possédait pas de vestiaire. Elle ne possédait qu'une salle pour se changer, se restaurer et qui servait également de bureau au responsable du service. La salle de restauration n'était pas équipée de cuisine.

Des travaux de réorganisation du bâtiment se sont opérés pour créer une salle de restauration avec cuisine, un vestiaire, un bureau pour le responsable voirie et une salle de bain. L'opération a été réalisée en partie en régie (équipe bâtiment et voirie) et par des entreprises, pour un montant de 29 250 € TTC.



PREVISIONNEL BUDGETS 2021 :

- Un budget d'investissement serait porté à **650 000 € TTC** pour l'année pour le réseau routier

- Le budget d'investissement de **60 000 € TTC/an** pour l'amélioration et le suivi des ouvrages d'arts est à nouveau sollicité

- Un budget de fonctionnement d'environ **650 000 € TTC/an** pour l'ensemble de la compétence sera à nouveau sollicité

AUGMENTATION DES RESSOURCES :

Personnels :

- Confirmer les 6 ETP sur l'exploitation du réseau routier
- Recrutement saisonnier de 3 mois pour concourir à l'entretien des ouvrages d'arts

Matériels:

- Renouvellement du camion 3.5 T
- Renouvellement d'un tracteur
- Vente du camion 6.5 T et d'un tracteur

ENTAMER UNE REFLEXION SUR LA RATIONALISATION DU SERVICE :

- Mener une concertation territoriale
- Réfléchir à la hiérarchisation des voies
- Constituer un règlement de voirie
- Préciser un fonctionnement territorial

Recalage du planning annuel d'exécution des missions de diagnostic et de préparation des campagnes d'entretien et de renouvellement

En 2021 seront validés les programmes pluriannuels d'entretien (PATA) et de renouvellement des voies, rues et places.

La programmation pluriannuelle permet d'organiser les phases de préparations des chantiers comprenant l'élagage au préalable, l'organisation de chantiers concomitants avec les communes et concessionnaires, l'exécution des diagnostics obligatoires (Amiante et HAP) et de pouvoir proposer des chantiers exemplaires dans la conception routière.

Le diagnostic détaillé de l'état des voies, rues et places, permettant de faire des prospections sur le maintien des voies et leur besoin en renouvellement doit être repris. Ce dernier doit comprendre également l'état des accotements, identifier les problèmes de sécurité et les besoins en taille et élagage de la végétation.

La confirmation des 6 ETP pour l'équipe d'exploitation permettra au responsable du service voirie de recalculer le planning annuel d'exécution de ces missions préparatoires.

Assainissement des voies

L'assainissement des voies est un élément essentiel pour prolonger et maintenir la durée de vie de la chaussée.

En 2020 l'équipe d'exploitation a démarré des campagnes de curage des fossés. Celles-ci seront renouvelées en 2021. (Une deuxième tranche de travaux est actuellement en cours de réalisation et devrait permettre le suivi de 15KM d'accotements sur les communes d'Uzech les Oules, Ussel, Montamel, Lamothe Cassel, Fajoles, St Cirq Souillaguet, Concorès et ce jusqu'au 19 mars 2021)

En 2021 les voies qui seront entretenues dans le cadre de la campagne PATA seront au préalable (au moins en partie, sinon en suivant) élaguées.

Réflexion sur la rationalisation du service rendu

Face aux difficultés de la CCQB pour augmenter les capacités budgétaires qui permettraient de traiter le volume dont elle a la compétence, il serait nécessaire de travailler à la rationalisation du service afin de rendre à l'usager le niveau qui est attendu.

Cette rationalisation doit permettre d'envisager l'exécution d'un service préventif plutôt qu'essentiellement curatif comme il est exécuté aujourd'hui. Il doit permettre également de redéfinir les caractérisations du service.

Il serait intéressant de lancer une concertation territoriale afin de redéfinir le niveau du service qui doit être rendu et d'organiser les moyens pour y répondre.

Cette concertation pourra mener à la réalisation d'un règlement de voirie, qui permettra de préciser les compétences de chacun (usagers, différents pouvoirs de polices), de mener à bien la hiérarchisation des voies afin de prioriser et identifier les moyens d'entretien, et enfin de préciser un fonctionnement territorial qui permettra de rendre un service optimum à l'usager.